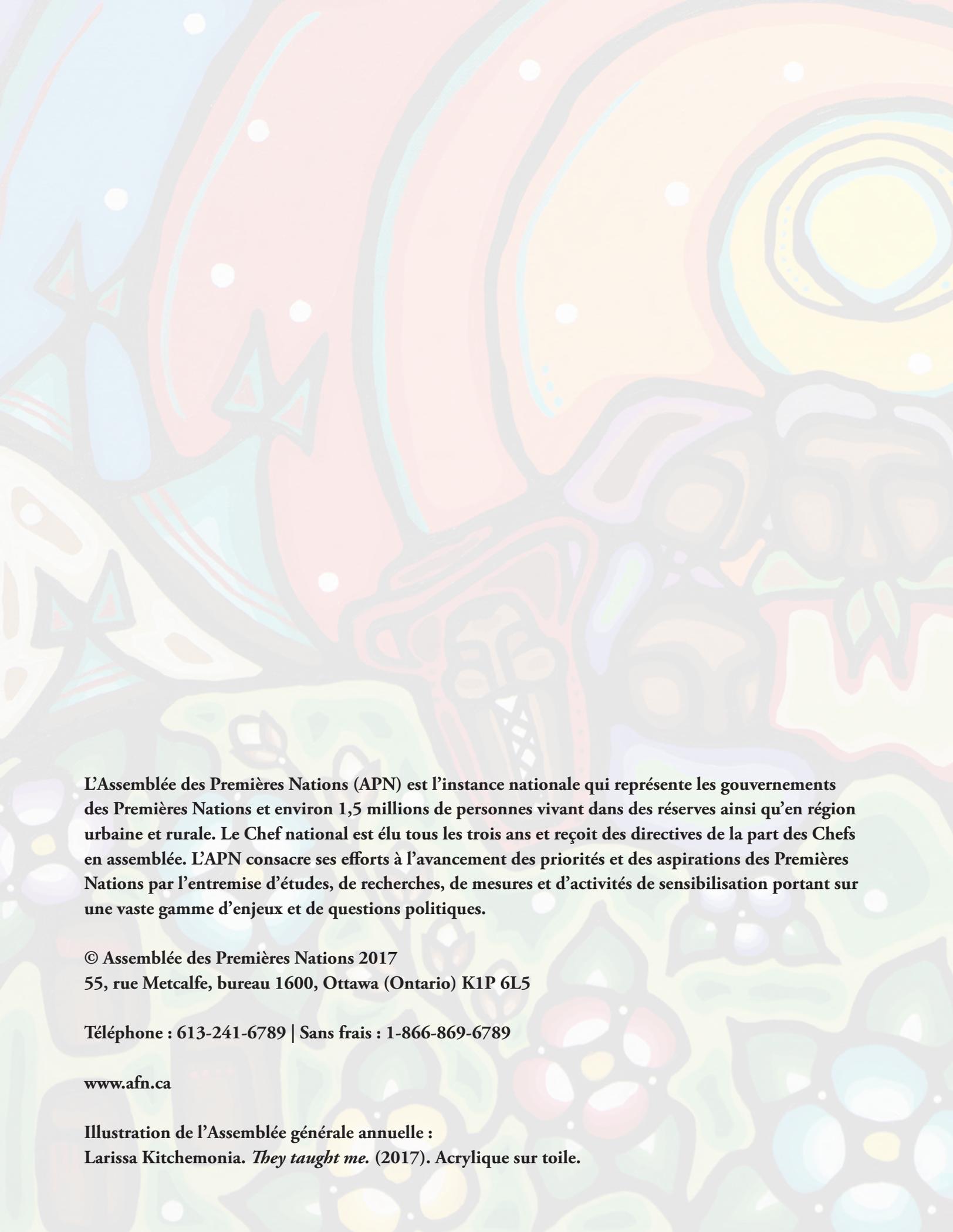




ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
Rapport annuel 2016-2017



L'Assemblée des Premières Nations (APN) est l'instance nationale qui représente les gouvernements des Premières Nations et environ 1,5 millions de personnes vivant dans des réserves ainsi qu'en région urbaine et rurale. Le Chef national est élu tous les trois ans et reçoit des directives de la part des Chefs en assemblée. L'APN consacre ses efforts à l'avancement des priorités et des aspirations des Premières Nations par l'entremise d'études, de recherches, de mesures et d'activités de sensibilisation portant sur une vaste gamme d'enjeux et de questions politiques.

© Assemblée des Premières Nations 2017
55, rue Metcalfe, bureau 1600, Ottawa (Ontario) K1P 6L5

Téléphone : 613-241-6789 | Sans frais : 1-866-869-6789

www.afn.ca

Illustration de l'Assemblée générale annuelle :
Larissa Kitchemonia. *They taught me.* (2017). Acrylique sur toile.



ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

RAPPORT ANNUEL 2016-2017

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORTS RÉGIONAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'APN

Chef national Perry Bellegarde	1
Chef régional Mike Smith, Yukon	7
Chef régional Bill Erasmus, Territoires du Nord-Ouest	9
Chef Maureen Chapman, Colombie-Britannique	10
Chef régional Craig Makinaw, Alberta	16
Chef régional Bobby Cameron, Saskatchewan	20
Chef régional Kevin Hart, Manitoba	22
Chef régional Isadore Day, Ontario	25
Chef régional Ghislain Picard, Québec et Labrador	28
Chef régional Roger Augustine, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	31
Chef régional Morley Googoo, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve	33

CONSEILS DE L'APN

Conseil des aînés de l'APN	37
Conseil des femmes de l'APN	39
Conseil national des jeunes de l'APN	40

SECRÉTARIAT DE L'APN

Directrice générale	42
Communications	43
Développement social	45
Eau et infrastructures	48
Éducation	50
Environnement	53



ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS RAPPORT ANNUEL 2016-2017

SECRETARIAT DE L'APN

Gestion des urgences	55
Justice et affaires juridiques	57
Langues autochtones	59
Logement	61
Partenariats économiques	64
Promotion des intérêts à l'échelle nationale – Parlement du Canada, provinces et territoires	68
Relations financières	70
Santé	71
Sensibilisation internationale	77
Traités, droits et revendications	79
ÉTATS FINANCIERS	83



CHEF NATIONAL PERRY BELLEGARDE

Assemblée des Premières Nations

Chers collègues, amis et parents,

Au cours de l'année qui s'est écoulée, les priorités des Premières Nations ont dominé le dialogue national.

J'ai eu l'honneur de travailler avec mes collègues du Comité exécutif de l'Assemblée des Premières Nations afin de soutenir le leadership dans tous nos territoires de l'Île-de-la-Tortue. Tout au long de l'année, nous avons travaillé diligemment pour établir et maintenir une grande visibilité des priorités des Premières Nations au gouvernement et dans l'esprit du public.

Nous avons réussi à préparer le terrain et à créer, pour les Chefs, des occasions de mener des discussions avec le gouvernement fédéral dans de nombreux secteurs importants où des changements s'imposent. Dans plusieurs secteurs clés tels que les langues des Premières Nations et les relations financières, des comités des Chefs ont été établis ou réactivés et offrent une place importante aux Chefs pour collaborer et explorer des stratégies pour la solidarité entre Premières Nations. De plus, nous avons maintenant un processus qui nous permet de rencontrer régulièrement les membres du Cabinet fédéral, y compris le premier ministre, afin de discuter des priorités et des progrès réalisés et de les évaluer. Ce sont donc des mécanismes qui soutiendront l'orientation et les priorités des Premières Nations.

En travaillant ensemble et en faisant conjointement pression là où c'est nécessaire, nous disposons de processus grâce auxquels les Chefs peuvent désormais :

- insister pour faire avancer les choses et obtenir des mesures concrètes destinées à combler l'écart socio-économique;
- déterminer des solutions pour l'établissement de nouvelles relations financières avec le Canada;
- chercher à établir un fondement législatif pour protéger et revitaliser les langues autochtones;
- travailler à l'élaboration d'un plan d'action national pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones comprenant notamment une discussion sur un cadre législatif en appui à cette mise en œuvre;

- travailler à l'établissement d'un processus conjoint d'examen des lois et des politiques fédérales visant à déterminer si elles sont en harmonie avec les droits des Premières Nations tout en accordant toujours une place prépondérante aux droits issus des traités et aux droits ancestraux des Premières Nations ainsi qu'à leur titre autochtone et à leur compétence.

Je remercie mes collègues du Comité exécutif et je félicite les Chefs et les dirigeants des Premières Nations de tous les territoires, qui ont consacré d'innombrables heures et donné de précieux avis et conseils à de nombreux Comités importants des Chefs tout en travaillant sur la ligne de front pour nos citoyens.

Je suis toujours motivé et inspiré par les nombreux dirigeants, militants, jeunes personnes et bénévoles des Premières Nations qui, dans tous nos territoires, travaillent chaque jour au respect de nos droits ancestraux et à la concrétisation d'une meilleure qualité de vie pour nos peuples. J'ai eu le privilège de rendre visite aux dirigeants de divers territoires signataires d'un traité et de plusieurs Premières Nations dans tout le pays et j'ai appris beaucoup de choses au cours des nombreuses assemblées auxquelles j'ai assisté.

Nous avons continué à nous battre pour obtenir des ressources financières et des investissements qui doivent aller directement aux Premières Nations à titre de gouvernements et nous avons lutté pour le respect des droits ancestraux et issus de traités, ainsi que du titre et de la compétence autochtones.

Nous saisissons toutes les occasions possibles pour célébrer le fait que nous existons toujours et pour témoigner de la résurgence de nos lois, de nos cérémonies, de nos cultures, de nos langues et de nos connaissances traditionnelles.

Chaque jour, nous pouvons voir le changement lent mais continu dans nos relations avec les gouvernements et avec l'industrie alors que comme Premières Nations, nous réaffirmons nos droits ancestraux, notre titre autochtone et notre compétence dans tous nos territoires. Nous continuerons





à revendiquer la place qui nous revient de droit partout où ce sera nécessaire, que ce soit devant les tribunaux, dans des manifestations locales ou aux Nations Unies. Un changement est en train de se produire et nous avons la possibilité de faire avancer les choses que chaque Première Nation recherche pour elle-même en travaillant ensemble et en nous entraïdant lorsque nous le pouvons.

Budget de 2017

Nous connaissons mieux que quiconque les besoins et les priorités de nos peuples. Nous savons que nos familles ne peuvent attendre. À la suite d'un effort intense déployé par le Comité exécutif de l'Assemblée des Premières Nations, le gouvernement fédéral a prévu dans le budget de cette année, en plus des 8,4 milliards de dollars du budget de 2016, 3,4 milliards de dollars étalés sur cinq ans pour répondre aux priorités des peuples autochtones et éliminer l'écart socioéconomique des Premières Nations.

Les Premières Nations ont travaillé fort pour obtenir des investissements importants dans les deux derniers budgets. Le soutien et les investissements clés prévus pour les Premières Nations dans le budget de 2017 visent le logement et l'infrastructure, l'éducation et la formation, les services de police et la santé. Dans ce budget, le gouvernement s'engage de nouveau à élaborer conjointement une loi sur les langues autochtones et prévoit des ressources pour renforcer et soutenir les langues autochtones et constituer des archives.

Nous continuons à exercer des pressions pour que les changements et les résultats se produisent plus vite dans un système qui doit fonctionner plus rapidement et plus efficacement.

Collaboration des Premières Nations en vue de nouvelles relations financières

L'année qui vient de s'écouler a vu le lancement de notre travail d'établissement de possibilités que les Premières Nations doivent envisager pour créer de nouvelles relations financières avec le gouvernement fédéral et atteindre l'objectif ultime de financement suffisant, prévisible et durable.

Le Canada a beaucoup de travail à faire avec nous pour renverser les dommages causés pendant 20 ans par le plafond de 2% imposé au financement de base pour les programmes et services gouvernementaux essentiels et pour faire en sorte que les fonds promis soient versés d'une manière efficace. À la suite des demandes présentées l'an passé par l'Assemblée des Premières Nations concernant le budget fédéral, nous avons vu cette année une indexation de 4,5 % pour l'éducation de la maternelle à la 12^e année et de plus de 3 % pour les services à l'enfance et à la famille.

Le Comité des Chefs de l'APN sur les relations financières s'est concentré sur les priorités suivantes.

- Faire pression sur le gouvernement pour que les futures indexations pour tous les programmes et services soient basées sur les besoins et la démographie des Premières Nations et sur d'autres facteurs pertinents.
- Veiller à ce que les nouvelles dispositions financières tiennent compte des incidences et des lacunes causées par le sous-financement chronique des services gouvernementaux essentiels.
- Obtenir de nouveaux mécanismes de transfert qui reflètent une relation de gouvernement à gouvernement et qui soient semblables aux ententes de transfert financier entre le gouvernement fédéral et les provinces. Les Premières Nations sont le premier ordre de gouvernement dans leurs territoires et nous revendiquons la place qui nous revient ainsi que notre juste part des revenus et des richesses provenant de nos terres.
- Obtenir une seule entente pangouvernementale qui allégerait le fardeau de la comptabilité et de la production de rapports, réduirait le temps qu'il faut pour verser les fonds et contribuerait à mettre en œuvre un processus de prise de décision autonome des Premières Nations.
- Établir des mécanismes de reddition de comptes entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des Premières Nations en prenant comme principe directeur le fait que la responsabilité première est celle qui existe à l'égard des citoyens des Premières Nations. L'une des possibilités de discussion concerne l'examen de travaux antérieurs pour explorer la création d'un poste de vérificateur général des Premières Nations.
- Rechercher d'autres sources de revenus en plus des transferts gouvernementaux.





Le droit à l'autodétermination – Faire pression sur le gouvernement du Canada pour qu'il respecte les droits ancestraux, le titre autochtone et la compétence des Premières Nations

Au mois de mai, l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (UNPFII) a marqué le 10^e anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies). L'APN a alors souligné la nécessité de prendre des mesures concrètes pour respecter les droits des Premières Nations à l'autodétermination et la nécessité d'élaborer conjointement un cadre législatif pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies.

A cours de cette session de l'Instance permanente des Nations Unies, il y a eu des discussions pour faire progresser la participation et la reconnaissance des peuples et des gouvernements autochtones dans les organes des Nations Unies, y compris à l'Assemblée générale. **À notre demande, le Canada a abandonné officiellement ses déclarations de 2014 sur les paragraphes 3 et 20 du Document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones de 2014 et, ce faisant, le Canada s'est inscrit officiellement comme étant pleinement engagé envers la norme de consentement libre, préalable et éclairé exprimée dans la Déclaration des Nations Unies.**

Prenant la parole aux Nations Unies, j'ai demandé à l'Instance permanente d'inviter les États à travailler en partenariat avec les peuples autochtones en tant que peuples qui s'autodéterminent dans les processus de prise de décisions qui ont des répercussions sur leurs droits. Le consentement libre, préalable et éclairé constitue la norme internationale et les États ne devraient pas prendre de mesures unilatérales. Conformément à l'article 19 de la Déclaration et au paragraphe 3 du Document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones, j'ai également exhorté le Canada et les autres États à travailler en collaboration avec les peuples autochtones à l'établissement d'un cadre solide pour que les futurs gouvernements n'anéantissent pas les progrès constructifs tels que les mesures législatives, administratives et constitutionnelles, et notamment l'élaboration conjointe d'une loi sur les langues autochtones.

La prochaine étape consiste à travailler à l'élaboration d'un plan d'action national pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies, comme l'exigent les obligations internationales du Canada.

Protocole d'entente sur les priorités conjointes

En juin, au nom des Chefs en assemblée, j'ai signé, avec le premier ministre Trudeau, le *Protocole d'entente entre l'Assemblée des Premières Nations et le Canada sur des priorités conjointes*, sur le territoire algonquin non cédé, à Ottawa. Par ce protocole d'entente, le Canada s'engage à tenir au moins trois réunions par an avec l'APN, l'une étant présidée par le premier ministre. Le but de ces réunions est de veiller à ce que les priorités du gouvernement correspondent à celles des Premières Nations. Les Premières Nations définiront l'orientation de ces réunions et l'APN veillera à ce que nous réalisions des progrès quant aux objectifs déterminés par les Premières Nations. Ces réunions serviront à évaluer les progrès accomplis sur des priorités, à déterminer les enjeux essentiels et à apporter des solutions aux obstacles auxquels sont confrontés les Premières Nations dans la promotion de leurs droits et de leurs objectifs. Les priorités visées par le protocole d'entente feront l'objet d'un examen annuel. Le protocole d'entente détermine le travail conjoint à réaliser sur un plan d'action national visant l'application de la Déclaration des Nations Unies, notamment par l'élaboration d'un cadre législatif grâce auquel le respect de la Déclaration deviendra un engagement constant.

Une communication régulière avec les principaux décideurs et législateurs fédéraux est nécessaire pour la mise en œuvre de changements adéquats qui respectent les droits ancestraux et les droits issus de traités. Des réunions avec ces personnes font donc partie du contexte de changement.

Depuis décembre 2014, le premier ministre Trudeau s'est adressé aux Chefs en assemblée à deux occasions. C'était la première fois qu'un premier ministre en exercice s'adressait à nos dirigeants de toute l'Île-de-la-Tortue. Des ministres de premier plan ainsi que des hauts fonctionnaires du gouvernement participent régulièrement aux Assemblées de l'APN et aux réunions de son Comité exécutif. Le protocole d'entente sur des priorités conjointes s'inscrit





dans le cadre de cet engagement permanent et offre la possibilité d'organiser un travail conjoint et de discuter régulièrement des priorités de tous les portefeuilles avec le gouvernement du Canada.

La protection de nos enfants

L'APN continue à se battre pour que la décision rendue en janvier 2016 par le Tribunal canadien des droits de la personne soit pleinement mise en œuvre. L'APN a maintenu la plainte qu'elle a déposée en 2008 avec la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada pour mettre fin à la discrimination raciale exercée à l'égard des enfants des Premières Nations et pour faire respecter le Principe de Jordan. Nous avons obtenu gain de cause en cour en demandant des ordonnances d'exécution. Le Canada doit accepter le leadership et la compétence des Premières Nations lorsqu'il s'agit de décider ce qui est nécessaire à l'épanouissement de nos enfants et ce qu'il faut pour répondre à leurs besoins en matière de santé lorsqu'ils reçoivent des soins, quels que soient le territoire de leur résidence ou l'agence de protection de l'enfance qui s'occupe d'eux.

En mai, le Tribunal a estimé que le gouvernement avait une vision trop étroite dans l'application du Principe de Jordan et a déclaré que le Principe s'appliquait à tous les enfants des Premières Nations ayant besoin de soins, quel que soit leur lieu de résidence. La décision rendue établit un certain nombre de directives de conformité et de délais qui font suite à deux ordonnances précédentes émises en 2016 qui n'ont pas été observées. L'APN et la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations ont déposé conjointement, en février 2007, une plainte alléguant que la prestation des services aux enfants et aux familles des Premières Nations par le ministère des Affaires autochtones et du Nord était inefficace, inéquitable et donc discriminatoire en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

L'Assemblée des Premières Nations continuera à travailler avec tous les gouvernements pour que les enfants des Premières Nations aient toutes les possibilités de s'épanouir et de profiter de la sécurité et de la stimulation qu'ils méritent.

Le point sur la réponse du gouvernement fédéral à la décision rendue dans l'affaire Descheneaux

En mai, le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a entendu un témoignage concernant le projet de loi S-3, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (visant à éliminer les iniquités fondées sur le sexe). Au cours de cette deuxième comparution devant le Comité, j'ai axé mes observations sur les normes exigées par la Déclaration des Nations Unies en matière de mesures législatives. J'ai également parlé du besoin de ressources financières supplémentaires devant permettre de fournir des services gouvernementaux essentiels aux nouveaux inscrits ainsi que du besoin de terres de réserve supplémentaires en raison du nombre accru de nouveaux membres. Enfin, j'ai prôné le principe de l'autorité des Premières Nations sur la citoyenneté et l'identité des Premières Nations.

Les modifications proposées à la *Loi sur les Indiens* ont pour but de pallier trois formes de discrimination fondée sur le sexe mises en évidence dans l'affaire *Descheneaux*: (a) cousins germains dont la grand-mère a perdu son statut pour cause de mariage; (b) femmes nées hors des liens du mariage entre le 4 septembre 1951 et le 17 avril 1985; et (c) enfants mineurs nés de parents indiens mais ayant perdu leur statut d'Indien parce que leur mère s'est remariée avec un non-Indien après leur naissance.

La Cour avait d'abord donné au gouvernement fédéral 18 mois pour modifier la *Loi sur les Indiens*. En novembre 2016, l'Assemblée des Premières Nations a recommandé au gouvernement du Canada de demander une prolongation pour qu'il puisse déployer plus d'efforts pour répondre à ses obligations juridiques. Le comité sénatorial a accepté et le gouvernement a présenté sa demande. En janvier de cette année, la Cour a accordé une prolongation de cinq mois, soit jusqu'au 3 juillet 2017, pour que le Canada puisse modifier les articles de la Loi visés. Le 22 juin, le Sénat a refusé d'adopter le projet de loi S-3 et a reporté son vote final à l'automne, faisant ainsi fi du délai du 3 juillet imposé par la Cour. Le gouvernement dispose maintenant d'une prolongation jusqu'au 3 août 2017, date à laquelle il pourra de nouveau demander une prolongation à la Cour d'appel du Québec.





L'APN a clairement manifesté son soutien à l'élimination de toutes formes de discrimination fondée sur le sexe et a demandé une réponse entière et efficace pour mettre fin à la discrimination causée par la *Loi sur les Indiens* lorsque le statut d'Indien et le droit d'appartenance à une bande sont en jeu. Nous avons fait régulièrement le point sur l'évolution de la situation et nous avons été clairs en indiquant qu'en fin de compte, la solution se trouve dans l'exercice, par les Premières Nations, de leur compétence inhérente dans tous les aspects de leur identité. L'APN a également élaboré un modèle de loi sur la citoyenneté pour les Premières Nations intéressées.

Loi sur les langues autochtones

L'Assemblée des Premières Nations a fait pression sur le premier ministre et ses collègues du gouvernement pour qu'ils prennent des mesures concernant les résolutions de l'APN et les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) qui demandent une loi fédérale qui assurerait une base de financement stable et reconnaîtrait le statut spécial des langues des Premières Nations à titre de langues d'origine des terres de notre pays.

Le premier ministre a répondu en affirmant l'engagement de son gouvernement qui est prêt à travailler avec les Premières Nations à cette fin.

Le 15 juin, guidé par la résolution des Chefs en assemblée adoptée à l'Assemblée extraordinaire des Chefs de décembre 2016, j'ai participé à une annonce conjointe avec la ministre fédérale du Patrimoine canadien, l'honorable Mélanie Joly, concernant l'élaboration conjointe d'une loi sur les langues autochtones, axée sur la revitalisation, la protection, la renaissance et le maintien des langues autochtones. Il y a plus de 58 langues autochtones distinctes et plus de 90 langues et dialectes distincts parlés dans nos territoires. Aucune langue autochtone n'est considérée comme étant en sécurité.

La reconnaissance, la promotion et la renaissance des langues des Premières Nations, langues d'origine de nos territoires, constituent une partie vitale de l'autodétermination. Les langues sont la culture et elles sont essentielles dans nos chants, nos histoires et nos cérémonies. Près de trois quarts

des Canadiens (74 %) soutiennent la création d'une loi sur les langues autochtones et espèrent que cette mesure législative verra le jour.

Journée nationale des Autochtones

Cette année, à la suite de l'insistance de la part de l'Assemblée des Premières Nations, le 21 juin a été rebaptisé Journée nationale des peuples autochtones, ce qui reflète la reconnaissance croissante des incroyables contributions apportées par les peuples autochtones dans toutes les terres du pays. L'appellation Journée nationale des peuples autochtones est conforme à la reconnaissance internationale des peuples autochtones et répond à la résolution de l'APN demandant un changement de nom.

Le premier ministre a marqué la journée par deux autres annonces importantes. Il a tout d'abord annoncé que le 100 rue Wellington à Ottawa, un édifice imposant se trouvant en face des édifices du parlement deviendra, pour les peuples autochtones, un espace permanent dont ils pourront faire ce qu'ils veulent. L'offre du gouvernement comprend l'espace adjacent à l'édifice, sur lequel une nouvelle structure peut être construite, ainsi que le financement nécessaire pour réaménager et entretenir l'édifice. L'APN communiquera avec les Premières Nations pour s'assurer que ce nouvel édifice servira à répondre à leurs besoins et à leurs objectifs et elle suivra les protocoles nécessaires pour déterminer le rôle des Algonquins à titre de nation hôte.

Le premier ministre a également annoncé le 21 juin que l'édifice Langevin serait désormais connu sous le nom de « Bureau du Premier ministre et du Conseil privé ». Il y a quelques mois, j'avais écrit au premier ministre pour lui demander d'abandonner le nom de Langevin en raison du lien de ce personnage avec les pensionnats indiens. C'est un petit changement, mais il est important parce qu'il montre que le gouvernement écoute pendant que nous rebâtissons nos relations avec lui et que nous cherchons la justice dans notre collaboration. J'ai saisi l'occasion pour parler du mythe des deux peuples fondateurs et du travail constant requis pour sensibiliser les Canadiens aux contributions essentielles des Premières Nations dont tous les Canadiens profitent.



L'Assemblée des Premières Nations est active dans tous les portefeuilles clés dirigés par les Chefs régionaux de l'APN et les comités des Chefs. Le travail se poursuit au Groupe de travail mixte sur les revendications particulières et aux séances de dialogue sur les revendications particulières; un comité consultatif national sur le bien-être de l'enfance se réunit régulièrement; des groupes de travail ou des comités se réunissent pour traiter des sujets suivants : l'aquaculture, l'environnement et l'action pour le climat, le logement et l'infrastructure, les pêches et les bandes sans terre. Les directeurs de l'éducation des Premières Nations ont tenu un forum national à Calgary au mois de mars; nous avons poursuivi le dialogue national sur l'énergie à notre forum qui a eu lieu à Ottawa en mars et auquel notre conférencier spécial était David Suzuki et nous avons organisé un forum sur la gestion des situations d'urgence à Calgary.

En avril, les anciens combattants des Premières Nations se sont joints au premier ministre, au gouverneur général, au prince Charles ainsi qu'aux princes William et Harry et à plus de 30 000 étudiants et anciens combattants et à leurs familles pour célébrer le centième anniversaire de la bataille de la crête de Vimy. Le groupe de tambours Sons of Membertou et les danseurs de cerceaux Marika Cockney et James Jones ont participé aux cérémonies d'ouverture. Le gardien du savoir Ed Neveau et son épouse Madelain Hardisty-Neveau ont aussi fait le voyage jusqu'à Vimy pour conduire la délégation; ils ont tenu une cérémonie du calumet et une cérémonie du coucher de soleil sur le site avant les commémorations. Les anciens combattants des Premières Nations ont participé à tous les grands conflits, dont la Première et la Seconde Guerre mondiale. Ils ont été enrôlés par milliers dans les forces armées canadiennes malgré leur exemption de conscription. Ce fut très émouvant de voir nos anciens combattants et d'assister à nos cérémonies commémoratives.

J'ai eu le plaisir d'accepter des invitations à visiter de nombreuses Premières Nations afin de leur apporter mon appui pour toute une série d'enjeux. J'ai été heureux de me joindre aux Premières Nations du traité n° 8 afin de les soutenir dans leur opposition au projet du site C. Je me suis tenu aux côtés des dirigeants des Premières Nations pour faire pression sur le gouvernement fédéral et l'inciter à agir davantage pour trouver, dans les communautés, des solutions assurant le bien-être des enfants et des jeunes des Premières Nations et faisant naître l'espoir. Et j'ai eu l'honneur de me joindre à vous dans des cérémonies et j'espère rencontrer encore plus de personnes dans vos territoires tout au long de l'année qui commence.

Cette année sera axée sur la consolidation des gains que nous avons obtenus dans les lois afin de protéger les progrès réalisés. Nous continuerons à lutter pour le respect de nos droits ancestraux et issus de traités ainsi que de notre titre et de notre compétence. Nous poursuivrons notre combat pour avoir des logements de qualité, de l'eau propre, un financement adéquat pour les soins de santé et l'éducation des Premières Nations ainsi que pour les services de police et de protection contre les incendies et pour mettre fin à la violence dont sont victimes les femmes des Premières Nations et à la discrimination dans le financement des services que reçoivent nos enfants qui ont besoin de soins, tant dans les réserves qu'en dehors de celles-ci.

Je me réjouis de participer aux discussions de l'Assemblée générale annuelle et de travailler avec vous au cours des jours, des semaines et des mois à venir.

Kinanāskomitin,

Chef national Perry Bellegarde





Chef régional

MIKE SMITH

Yukon

Au nom des Chefs du Yukon, je salue le Chef national, les membres du Conseil des aînés, du Conseil des femmes et du Conseil des jeunes, les membres du Comité exécutif ainsi que tous les délégués présents à la 38^e Assemblée générale annuelle de l'APN.

Le présent rapport propose un résumé des principales activités et des importants enjeux régionaux, en plus de rendre compte d'autres mesures de fin d'exercice (2016-2017). Comme nous l'avons mentionné dans des rapports précédents, nos enjeux demeurent essentiellement les mêmes : différents gouvernements, mêmes problèmes. Après 20 ans ou plus, des problèmes persistent en ce qui concerne la mise en œuvre de gouvernements autonomes. Les choses ont été compliquées par le transfert de responsabilités du ministère des Affaires autochtones et du Nord au gouvernement du Yukon. En raison de ce transfert de tous les fonds au gouvernement du territoire, les Premières Nations du Yukon ne peuvent pas obtenir les ressources dont elles ont besoin pour mettre en œuvre leur compétence en matière d'éducation, de protection de l'enfance, de justice et de tous les autres domaines relevant de la compétence des Premières Nations, conformément à l'Accord sur l'autonomie gouvernementale. Comme nous l'avons mentionné, en vertu de l'accord de transfert, les services et les fonds ont été transférés au Yukon. Cet argent est devenu des fonds alloués au Yukon et a été inclus dans le budget du territoire pour tous les Yukonnais. Les Premières Nations du Yukon n'ont pas leur mot à dire dans la préparation du budget et ne tiennent pas de consultations distinctes avec le gouvernement du Yukon.

Toutefois, avec l'élection d'un nouveau gouvernement libéral, les Chefs des Premières Nations ont assisté à un certain nombre de rencontres avec des ministres du Yukon en vue d'établir des relations plus étroites qui respectent l'Accord sur l'autonomie gouvernementale. L'objectif consiste à entamer la mise en œuvre des dispositions et l'application des compétences des Premières Nations, en leur confiant les compétences en matière d'éducation, de santé, de justice et de protection de l'enfance, les principaux composants de l'autonomie gouvernementale au Yukon. Cependant, le gouvernement du Yukon est très réticent à se défaire de ses compétences et de son contrôle. Sa vision repose sur l'assimilation, soit un seul gouvernement avec la participation des Premières Nations à la prestation globale des services

gouvernementaux. En voulant rester aux rênes, il utilise les ressources qu'il reçoit directement du gouvernement fédéral pour concrétiser sa vision.

Dans le même ordre d'idées, en ce qui concerne les Accords définitifs, comme en témoignent les innombrables affaires judiciaires sur l'interprétation des Accords, seules les initiatives du gouvernement sont mises en œuvre. Des progrès sont réalisés en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs et au renforcement des capacités, tandis que les dispositions en faveur des Premières Nations sont mises de côté. En mars dernier, les Chefs du Yukon sont allés à la Cour suprême du Canada pour un appel interjeté par les Premières Nations concernant le rapport final de la Commission d'aménagement du bassin versant de la Peel, qui a été rejeté par le gouvernement. Ce dernier a ensuite tenu de brèves consultations avec les Yukonnais, puis a modifié le rapport, qui a rejeté les conclusions et les recommandations de la Commission d'aménagement. Le Yukon a comparu devant la Cour suprême et a témoigné en faveur des recommandations de la Cour d'appel demandant que le rapport de la Commission soit représenté au gouvernement du Yukon. Les Premières Nations n'étaient pas d'accord, ce qui explique l'appel à la Cour suprême du Canada.

Les gouvernements du Canada et du Yukon n'ont pas respecté les engagements qu'ils ont contractés dans le cadre des Accords. Les Premières Nations du Yukon ont l'intention de veiller à ce que l'Accord final, en faveur de celles-ci, soit respecté et à ce que les obstacles soient levés pour que la pleine autonomie gouvernementale soit reconnue et mise en œuvre. Ces observations ont été faites à l'occasion de rencontres avec le Canada et le Yukon. Toutefois, rien de concret n'a été accepté. Le Canada, partie représentant la Couronne, est absent, déléguant ses obligations au Yukon qui, en tant que partie aux Accords, est arrivé les mains vides et est reparti les mains pleines.

Les trois Premières Nations sans accord qui ont rejeté l'Accord-cadre définitif (ACD) restent régies par la *Loi sur les Indiens* et reçoivent leurs services directement du Canada. Ils conservent leurs droits en vertu de la *Constitution* du Canada de la *Loi sur les Indiens*. Aucune de ces trois Premières Nations n'est prête à entamer des négociations reposant sur l'ACD avec les



gouvernements. Le Canada impose toujours l'ACD comme condition pour entreprendre des négociations.

Les Accords définitifs invalident l'alinéa 35a) sur toutes les terres du Yukon sauf sur les terres des Premières Nations visées par un règlement, où l'alinéa 35a) continue d'exister, sous réserve des Accords définitifs. C'est assez ambigu. Il s'agit clairement d'un manquement à l'entente qui a été convenue dans l'Accord de principe de 1988, dans le cadre duquel les parties ont accepté de ne pas invalider les droits ancestraux sur les terres visées par un règlement.

Sous la nouvelle direction du Conseil des Premières Nations du Yukon (CPNY), le plan consiste à changer l'organisation pour passer d'une agence d'exécution de programmes à un organe politique qui entamera le processus de renforcement des relations de gouvernement à gouvernement. Après plus de 30 ans, les Chefs ont convenu que très peu n'est réalisé sous le modèle d'exécution de programmes de l'organisation centrale. Trop de temps a été consacré aux demandes de financement et à la reddition de comptes. En outre, le financement central des programmes empêchait les Premières Nations de présenter des demandes de financement individuellement à l'échelle communautaire. Le plan vise à confier l'exécution des programmes aux communautés plutôt qu'à l'organisation centrale puisque celle-ci ne bénéficie d'aucune autonomie gouvernementale, mais reste une société qui doit suivre les lois et les règlements du Yukon.

En ce qui a trait aux enjeux nationaux, les Chefs du Yukon ont accepté de participer à certains comités des Chefs, mais demeurent indécis étant donné que très peu d'attention n'est portée aux problèmes des populations au Nord du 60° parallèle. Les Chefs du Yukon savent qu'ils ne sont pas inclus dans les annonces du Canada à l'échelle nationale, comme les 8,3 milliards de dollars. À part pour le logement, cet argent n'est pas destiné aux populations du Nord. Le transfert aux territoires prévaut sur le financement direct aux Premières Nations établies au Nord du 60° parallèle. Il faut que cette question soit traitée par l'APN à l'échelle nationale si nous voulons avoir une organisation nationale représentée par toutes les Premières Nations. Il s'agit d'enjeux critiques pour les Premières Nations du Yukon. Avec l'appui de l'APN, ceux-ci peuvent être abordés et reconnus de façon appropriée, et les préoccupations de nos Chefs peuvent être résolues.

Respectueusement,

Mike Smith, Chef régional du Yukon





Chef régional

BILL ERASMUS

Territoires du Nord-Ouest

Depuis l'Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations (APN) l'année dernière à Niagara Falls, plusieurs questions ont été soulevées dans le Nord.

Nous sommes heureux d'apprendre que les lois et politiques du gouvernement du Canada vont faire l'objet d'un examen. Dans le Nord, cet examen englobera les lois et politiques du gouvernement des territoires du Nord-Ouest qui, étant régi par une loi du Parlement, ne détient pas d'autorité provinciale et doit suivre l'exemple du gouvernement fédéral.

Cet examen doit permettre de reconnaître que les agissements systémiques du Canada vis-à-vis de notre peuple sont racistes, ce qui a été clairement démontré par la décision du Tribunal canadien des droits de la personne en ce qui concerne la protection de l'enfance.

Nous avons demandé que la délégation de pouvoirs du gouvernement fédéral au gouvernement des T.N.-O. soit comprise dans cet examen. Cette délégation a été imposée aux citoyens des T.N.-O. et plusieurs communautés ne l'ont pas acceptée au motif qu'elle déroge à la relation issue de traités que les Dénés entretiennent avec la Couronne.

Nous sommes aussi impatients de prendre connaissance des résultats des négociations entre l'APN et la Couronne sur la relation financière, qui visent à transformer le financement de nos communautés. Nos bandes ont besoin de transferts directs du Conseil du Trésor pour éliminer tout intermédiaire.

Nous constatons que l'accord international sur le climat signé à Paris en 2015 produit des résultats. Cette année, le budget fédéral canadien a reconnu le savoir autochtone en allouant 83 millions de dollars. C'est un pas dans la bonne direction. Toutefois, nous devons veiller à ce que nos citoyens bénéficient de ce financement pour soutenir leurs besoins.

Dans les T.N.-O., nous avons quelques communautés qui ont conclu des ententes pour se gouverner elles-mêmes. Le problème est que le Canada n'est pas prêt à mettre en œuvre ces ententes. C'est un problème de taille qui doit être résolu. L'Assemblée des Premières Nations doit jouer un rôle pour aider ces communautés.

Dans les T.N.-O., nos citoyens sont forcés d'être gouvernés par le gouvernement en place plutôt que par le gouvernement déné. C'est une injustice; le droit de nous gouverner nous-mêmes est un droit de la personne que nous revendiquons.

Beaucoup de travail nous attend et nous ne pouvons progresser que si nous travaillons ensemble.

Le Canada célèbre son 150^e anniversaire mais nous n'avons pas grand-chose à célébrer. Il est temps que le Canada reconnaisse que nos terres et nos territoires nous appartiennent. Nous l'avons prouvé dans l'affaire *Paulette* en 1973 alors que le juge William Morrow a statué que les traités n^{os} 8 et 11 étaient des instruments de paix et d'amitié.

Il nous reste beaucoup de travail à accomplir.

Bill Erasmus
Chef national des Dénés
Chef régional de l'APN, T.N.-O.





Chef

MAUREEN CHAPMAN

Colombie-Britannique

INTRODUCTION

Je salue les Chefs, les dirigeants, les aînés, les femmes, les jeunes et les membres des communautés présents à l'Assemblée générale annuelle de l'APN, qui a lieu sur le territoire visé par le Traité n° 4, à Regina, en Saskatchewan. En tant que Chef régionale par intérim de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique (APN-C.-B.) et au nom du conseil d'administration de l'APN-C.-B., je suis ravie de vous présenter ce compte rendu régional.

Je suis originaire de la Première Nation de Skawahlook, qui est située dans la vallée de Chilliwack, en Colombie-Britannique, le territoire du peuple des traditionnels Sto:lo. Devenue Chef régionale par intérim de la C.-B., je continue toutefois de servir la communauté de la Première Nation de Skawahlook en tant que Chef héréditaire, un poste que j'occupe depuis 1999. Je suis aussi membre du conseil d'administration de l'APN-C.-B. (depuis 2007), d'autres conseils et comités liés à mon travail au sein du Conseil des Chefs des nations des Sto:lo et du Conseil consultatif des terres.

VISION, MISSION, MANDAT ET PHILOSOPHIE DE L'APN-C.-B.

L'Assemblée des Premières Nations-Colombie-Britannique s'est engagée à aider les Premières Nations à faire progresser leur propre approche basée sur la nation et dirigée par les communautés – qui tient compte des coutumes, des lois et des traditions de chaque nation –, à relever leurs défis et à exploiter leurs propres possibilités.

Énoncé de vision de l'Assemblée des Premières Nations-Colombie-Britannique :

L'Assemblée des Premières Nations-Colombie-Britannique mise unanimement sur l'autonomie et la vitalité, tout en n'oubliant jamais son identité. Nous envisageons un avenir dans lequel nos lois, nos terres et nos traditions inhérentes seront reconnues et respectées par les gouvernements, l'industrie et le public en général.

Énoncé de mission de l'Assemblée des Premières Nations-Colombie-Britannique :

En tant que Premières Nations en Colombie-Britannique, nous sommes fières, progressistes et innovatrices. Nous défendons et mettons en œuvre notre titre autochtone et nos droits issus de traités en appliquant nos lois et notre compétence inhérentes.

Mandat de l'Assemblée des Premières Nations-Colombie-Britannique :

- Faire valoir les droits et intérêts des citoyens des Premières Nations en Colombie-Britannique;
- Rétablir et améliorer la relation entre les Premières Nations en Colombie-Britannique, la Couronne et la population canadienne;
- Élaborer et promouvoir des politiques et des ressources dans l'intérêt des Premières Nations en Colombie-Britannique, qui sont consacrées, entre autres éléments, à la gouvernance, aux terres et aux ressources, à l'économie, au développement social, à l'éducation, à la santé et à la culture;
- Travailler en collaboration avec d'autres organisations qui défendent les droits et intérêts des peuples autochtones.

Philosophie de l'Assemblée des Premières Nations-Colombie-Britannique :

Honorer nos ancêtres

L'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique s'est engagée à travailler avec ses organisations des Premières Nations partenaires, y compris un grand nombre de conseils et de comités et le First Nations Leadership Council (FNLC), qui est constitué de l'Union des Chefs indiens de la C.-B., du Sommet des Premières Nations et de l'Assemblée des Premières Nations de la C.-B. Ensemble, ces trois organisations agissent comme un partenariat, le First Nations Leadership Council, pour promouvoir et préserver l'unité dans le but de répondre aux besoins des Premières Nations de la C.-B. d'une manière positive et collaborative.



TRANSITION DE L'APN-C.-B.

Durant la période de transition de la région de la C.-B., l'APN-C.-B. a tenu une Assemblée extraordinaire des Chefs les 27 et 28 mars 2017 sur le territoire des Tk'emlups te Secwepemc, à Kamloops. L'ordre du jour de cette réunion de deux jours comprenait, entre autres, des sujets revêtant une grande importance pour les Premières Nations en C.-B. : les possibilités de gouvernance liées à la Constitution et aux règlements de l'APN-C.-B.; le bureau du Chef régional; un compte rendu sur la stratégie économique de l'APN-C.-B.; les possibilités en vue des élections de la C.-B.; la santé mentale et la vague de suicides; la revitalisation des langues autochtones; les relations financières avec le gouvernement fédéral. Un grand nombre de résolutions ont été adoptées, dont les suivantes : soutenir le renouvellement de l'Accord-cadre tripartite sur l'éducation; la compétence sur les enfants et les familles; respecter la décision sur Pípsell de la nation des Stk'emlúpssemc te Secwepemc qui consiste à rejeter la proposition de la mine Ajax (j'ai participé à la cérémonie qui s'est tenue le 11 juin à Jacko Lake); protéger l'habitat de l'épaulard; éliminer l'itinérance chez les Autochtones; appuyer le projet de loi S-215, *Loi modifiant le Code criminel (peine pour les infractions violentes contre les femmes autochtones)*.

Le 4 mars 2017, Shane Gottfriedson a démissionné de son poste de Chef régional. Compte tenu de la situation, les Chefs en assemblée ont adopté trois résolutions consacrées au bureau du Chef régional et aux lacunes organisationnelles. Ils ont appelé à tenir une élection générale le 12 octobre 2017 sur le territoire des Musqueam, à Vancouver (C.-B.). À la suite de cette élection, le Chef régional nouvellement élu commencera immédiatement un mandat de trois ans. Après la démission du Chef régional, les Chefs en assemblée ont désigné Maureen Chapman, membre du conseil d'administration de l'APN-C.-B., pour s'occuper des tâches et activités du bureau du Chef régional. Ils ont aussi demandé la mise sur pied d'un comité sur la gouvernance pour examiner les Manuels des politiques et des règlements et la Constitution de l'APN-C.-B. afin de combler les lacunes en matière d'organisation et de gouvernance constatées lors de la démission de Shane Gottfriedson. En octobre 2017, des recommandations seront présentées aux Chefs en assemblée aux fins d'examen durant la Réunion générale annuelle de l'APN-C.-B.

INITIATIVES, RÉALISATIONS ET ACTIVITÉS

Stratégie sur les relations financières et le développement économique durable

L'Assemblée des Premières Nations de la C.-B. demeure fidèle à son engagement, à savoir de soutenir les communautés et les nations dans leurs projets économiques en fournissant des renseignements pertinents et récents, en renforçant les capacités par l'information et en ouvrant des perspectives commerciales et économiques par une représentation permanente. L'APN-

C.-B. souhaite une réconciliation économique, tel que l'illustre la signature historique d'un protocole d'entente avec le British Columbia Business Council (BCBC), en septembre 2016, et la formation de la « Table des Champions », au début de 2017.

Notre première mesure a été de trouver des partenaires stratégiques pour faire progresser ce travail important. Lorsque nous avons établi le but de la réconciliation économique, il est devenu évident que nous devons mieux connaître la situation économique de la C.-B. et les écarts existant entre l'économie de la province et les nombreuses économies actuelles et nouvelles des régions ou territoires et des réserves. Nous avons également constaté que le gouvernement provincial souhaitait soutenir le développement économique sur nos territoires respectifs. Par conséquent, il serait dans notre intérêt de nous aligner sur le BC Jobs Plan, si cela est possible et faisable.

La stratégie de l'APN-C.-B. a commencé en 2016 par une première série de séances régionales sur le développement économique durable. Nous avons appris plusieurs faits importants qui nous ont amené à restructurer régionalement la stratégie provinciale de l'APN-C.-B. afin d'englober les huit régions de développement économique de la C.-B. Dans la deuxième phase de séances régionales, l'APN-C.-B. a voyagé dans les huit régions de janvier à février 2017. Pendant ces séances, les Chefs, les conseillers, les agents du développement économique et divers groupes importants ont présenté leur vision en matière de développement économique pour leurs territoires, régions et communautés respectifs. Pendant la poursuite de nos travaux de mise en œuvre, des données ont été collectées pour contribuer aux priorités en matière de politiques et de programmes.

L'APN-C.-B. travaille en étroite collaboration avec le Castlemain Group à la mise en œuvre de la vision de la Table des Champions, tel qu'indiqué dans le protocole d'entente BCBC-APN-C.B. de septembre 2016. La Table des Champions est composée de 11 dirigeants des Premières Nations et de 11 représentants du BCBC. Elle élabore actuellement un plan de travail pour center les efforts sur les priorités et stratégies régionales de développement économique. La Table des Champions travaille aussi en partenariat avec l'Université Vancouver Island à la planification d'un programme de stage intensif pour les jeunes Autochtones, qui sera annoncé en juin 2017.

Le 30 mars 2017, l'APN-C.-B. a tenu le Forum des entreprises autochtones à Vancouver (C.-B.) en collaboration avec les organisateurs du forum Nation2Nation et le BCBC. Le Forum était consacré aux relations entre l'industrie et les Premières Nations. Dans le cadre de la Stratégie sur les relations financières et le développement économique durable, le forum a permis aux délégués de discuter de la « réconciliation économique » et des relations en cours d'établissement entre les Premières Nations et des partenaires industriels. Plus de 140 personnes ont assisté ou participé aux discussions sur les nombreuses possibilités économiques latentes que les Premières Nations de la C.-B. pourraient exploiter.



De nombreux citoyens des Premières Nations souhaitent être mieux informés sur l'entrepreneuriat, l'économie et la législation. Bien qu'un grand nombre de programmes, de subventions et de soutiens sont proposés par l'intermédiaire d'organisations, tel l'Aboriginal Business Investment Council, les Premières Nations de C.-B. ne connaissent pas l'information ou celle-ci n'est pas accessible. Ainsi, l'APN-C.-B. a créé un centre de ressources en ligne pour mettre des renseignements sur l'éducation et le développement économique à la disposition des Premières Nations. De plus, pour permettre une meilleure compréhension des priorités économiques locales, l'APN-C.-B. a créé une carte interactive, comprenant des profils sur le développement économique des régions et des communautés, qui présente des données sur le développement économique utiles aux Premières Nations, à l'industrie, au gouvernement et au public. Le centre de ressources en ligne et la carte interactive seront mis à jour périodiquement.

L'APN-C.-B. effectue actuellement des consultations et une recherche préliminaire pour la réalisation du projet « Black Books », une initiative de suivi de la Trousse à outils sur la gouvernance de l'ancienne Chef régionale Jody Wilson-Raybould. Le projet « Black Books » procurera un guide complet sur le développement économique aux Premières Nations intéressées. L'APN-C.-B. consultera des dirigeants, des membres des communautés et des experts du développement économique des Premières Nations afin de s'assurer que le projet est viable et utile pour les communautés et les entités souhaitant lancer des projets de développement économique. Étant donné que cette initiative est encore en cours d'élaboration, l'APN-C.-B. diffusera des comptes rendus périodiques sur son site Web pendant les prochains mois.

Enfin, à la lumière des lacunes décelées dans la méthode de collecte de données parmi les Premières Nations de la C.-B., l'APN-C.-B. et ses partenaires se lancent dans la mise sur pied d'un centre de la gouvernance des données, qui sera créé par et pour les Premières Nations. Pour que la stratégie sur les relations financières et le développement économique soit une réussite, il est essentiel de pouvoir compter sur des données de référence exactes et faciles d'emploi qui fournissent des renseignements pertinents sur le développement économique en Colombie-Britannique aux Premières Nations.

Au niveau national, l'APN-C.-B. a travaillé en partenariat avec le Canadian Council for Aboriginal Business (CCAB) à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale qui reprend le travail entrepris par l'APN-C.-B. à l'échelle provinciale, assorti de quelques modifications. Une recherche a été entreprise et une analyse de situation devrait être effectuée durant les prochaines semaines. L'APN-C.-B. et le CCAB s'entretiendront avec les experts en développement économique et les dirigeants et communautés des Premières Nations concernés pour définir les paramètres de l'exécution du travail national.

Loi sur les langues autochtones

Le gouvernement fédéral s'est engagé à revitaliser et à rétablir les langues autochtones au Canada. En décembre, lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN, le premier ministre Trudeau a annoncé officiellement que le gouvernement avait l'intention d'investir 89,9 millions de dollars, au cours des trois prochaines années, pour soutenir la culture et les langues autochtones. L'APN s'est engagée à travailler avec le gouvernement fédéral à l'élaboration et à la rédaction en commun d'une nouvelle loi. Le représentant de la C.-B. du Comité des Chefs de l'APN sur les langues, Kukpi7 Ron Ignace, a travaillé avec le First Peoples Cultural Council (FPCC) à l'organisation et animation de séances régionales dans l'ensemble de la C.-B. en mai et juin 2017. Étant donné que le but de ces séances était de s'assurer que les spécialistes des langues de la province étaient bien informés sur le processus national et qu'ils pouvaient donner leur avis, le FPCC élaborera un rapport basé sur les commentaires reçus durant ces séances. De plus, l'APN-C.-B., le Sommet des Premières Nations et l'Union des Chefs indiens de la C.-B. travaillent à l'organisation d'une séance sur les langues autochtones, qui devrait avoir lieu les 22 et 23 juin au Sheraton Wall Centre, à Vancouver. Cette séance vise à donner aux champions des langues et aux dirigeants la possibilité de donner leur avis sur le projet de loi sur les langues autochtones. Si vous ne pouvez pas y assister, nous encourageons votre nation à envoyer sa propre soumission à la ministre Joly, à Patrimoine canadien.

Nouvelle relation financière

Le gouvernement fédéral s'est engagé à établir une nouvelle relation financière qui vise à éliminer le plafond de 2 % imposé sur l'augmentation annuelle du financement et à instaurer un financement durable, suffisant et prévisible pour les communautés des Premières Nations. En juillet 2016, l'APN et les Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) ont signé un protocole d'entente portant sur un processus d'examen complet de l'actuel relation financière et la formulation de propositions et de recommandations pour la structure d'une nouvelle relation financière ayant les objectifs suivants :

- établir des approches de financement et des mécanismes de transfert financier qui favorisent des relations de gouvernement à gouvernement;
- élaborer des cadres de responsabilisation communs avec les Premières Nations pour réduire l'écart socioéconomique entre les Premières Nations et les autres Canadiens, notamment des mesures et des indicateurs de rendements appropriés;
- promouvoir l'exécution des programmes et de la prestation des services d'une manière efficace, notamment en prenant en considération les ententes collectives ou de coopération;
- Aider les Premières Nations à aller au-delà de la *Loi sur les Indiens*.



L'APN a mis sur pied le Comité des Chefs sur les relations financières pour obtenir des conseils et une orientation durant les travaux prévus par le protocole d'entente actuel. Le Chef David Jimmie, représentant de la C.-B. et coprésident du Comité des Chefs, s'est employé à faire avancer le dialogue et à s'assurer que les Premières Nations de la C.-B. sont engagées et qu'elles ont la possibilité de présenter leurs points de vue, leurs principes et leurs commentaires généraux. Un engagement supplémentaire est prévu. Cet engagement prendra la forme de séances de dialogue régional visant à obtenir l'avis des Chefs et des techniciens des Premières Nations avant de présenter un rapport au Comité conjoint. Tous les avis reçus serviront à l'élaboration et à la révision des options, des propositions et des recommandations qui seront présentées aux Chefs en assemblée, en décembre 2017.

Examen de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale

Le gouvernement fédéral s'est engagé à examiner immédiatement les processus canadiens d'évaluation environnementale (EE), tout en ayant l'objectif de rétablir la confiance et d'instaurer de nouveaux processus. Le 15 août 2016, la ministre Catherine McKenna, Environnement et Changement climatique, a annoncé la mise sur pied d'un groupe d'experts de quatre personnes pour examiner la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE). L'APN a discuté de ce sujet et d'autres questions liées aux changements climatiques avec le gouvernement fédéral par l'intermédiaire du Comité consultatif de l'APN sur le changement climatique et l'environnement (CCCCC). Le Grand Chef Ed John, le Grand Chef Stewart Phillip, le Chef Bryon Louis et le Chef Aaron Sam représentent la C.-B. au sein de ce comité.

L'APN-C.-B. a présenté des recommandations importantes dans sa soumission au Groupe d'experts en décembre 2016 et par l'intermédiaire de sa réponse aux recommandations du groupe qui ont été diffusées en avril 2017. Nous travaillons avec nos homologues du First Nations Leadership Council et le First Nations Energy and Mining Council afin de continuer à présenter des positions solides, préconisant une réforme complète du processus actuel, à la ministre.

Séance de dialogue des femmes de la C.-B.

Les 16 et 17 mars, l'APN-C.-B. a organisé une séance de dialogue de deux jours à Vancouver. Des femmes chefs, des dirigeants offrant leur soutien, des dirigeants communautaires et d'autres intervenants ont discuté des priorités et des approches stratégiques concernant la défense et la promotion du bien-être des femmes et jeunes filles autochtones et l'établissement de familles, de communautés et de nations saines par l'intermédiaire de l'engagement, de l'activisme et de la défense d'intérêts. Les discussions et les commentaires ont été enregistrés en vue de l'élaboration d'une ébauche de déclaration. Celle-ci aborde les questions suivantes : le rôle des dirigeantes autochtones dans la communauté, les obstacles surmontés; notre situation actuelle; plusieurs principes, dont la résilience, le respect, la santé et le mieux-être. L'APN-C.-B. a distribué la déclaration à ses membres et aux

personnes présentes aux fins de commentaires. De plus, afin d'assurer le suivi et de soutenir cet élan visant à s'assurer que les femmes ont l'occasion de s'exprimer et d'élaborer des mesures en toute sécurité, l'APN-C.-B. envisage d'organiser une autre séance des femmes à l'automne 2017. Plus de détails seront fournis prochainement.

Forum sur le logement

Les 13 et 14 mars, l'APN-C.-B. a tenu le Forum sur le logement à Victoria (C.-B.). Nous avons constaté une grande affluence et un grand intérêt pour le sujet lors de la Réunion conjointe FNLC-AANC. Cela nous a encouragé à tenir le Forum afin de poursuivre ce dialogue important. Le Forum a permis aux dirigeants des Premières Nations de la C.-B. et aux techniciens du logement communautaires d'engager des discussions sociopolitiques ouvertes sur le logement et les infrastructures des Premières Nations. Celles-ci ont abouti à une ébauche de rapport qui contient des directives et des recommandations fortes. Le Forum a aussi constitué un complément du Forum national sur le logement de l'APN, qui a eu lieu en novembre 2016. Le suivi du forum comprend une discussion sur la proposition d'un office du logement des Premières Nations de la C.-B. et les recommandations provenant de l'ébauche de rapport.

Enfants et familles

Les 30 et 31 mai 2016, la province de la Colombie-Britannique et le First Nations Leadership Council (FNLC) ont organisé la Réunion sur les familles et les enfants des Premières Nations à Vancouver (C.-B.). Celle-ci avait pour objectif de demander aux dirigeants, organisations communautaires et organismes de service des Premières Nations et aux représentants des gouvernements fédéral et provincial de déterminer et promouvoir des solutions à court, moyen et long terme pour améliorer la situation des enfants et des familles des Premières Nations. À la fin de la Réunion, le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral et le First Nations Leadership Council se sont engagés à former un groupe de travail tripartite ayant pour mission d'examiner les cadres stratégiques et législatifs concernant les enfants et les familles des Premières Nations. Le Groupe de travail tripartite s'emploiera à trouver des possibilités de susciter et réaliser un changement systémique dans le système de protection de l'enfance de la C.-B., y compris la formulation de recommandations sur la gouvernance et la compétence et la planification de la mise en œuvre.

Une collaboration soutenue portant sur le bien-être des enfants et des familles des Premières Nations devrait contribuer au but commun d'améliorer la situation des femmes et des enfants des Premières Nations. Grâce à l'engagement du gouvernement fédéral, le Groupe de travail tripartite s'efforce d'atteindre ce but des manières suivantes :



- Favoriser des relations et un engagement améliorés entre les Premières Nations, la province et le Canada dans le domaine du bien-être des enfants et des familles;
- Déterminer des modèles de gouvernance liés au bien-être des enfants des familles pour les communautés;
- Déterminer des approches équitables et efficaces en matière d'investissement pour les questions de gouvernance liées au bien-être des enfants des familles dans les communautés des Premières Nations.

Le Groupe de travail a mis en place et soutenu une charte de la réconciliation, un mandat et un plan de travail contenant des objectifs à court, moyen et long terme. La Charte de la réconciliation, qui a été approuvée et signée le 7 avril 2017, est un texte d'engagement fondamental doté de principes du Groupe de travail qui décrit les buts communs : « assurer une réconciliation sérieuse pour fournir une assistance aux enfants et jeunes des Premières Nations; soutenir les Premières Nations dans l'exercice de l'autonomie gouvernementale et de la compétence de leur choix concernant le bien-être de leurs enfants, jeunes et familles; clarifier la relation entre les Premières Nations, la province et le gouvernement du Canada ». Ce travail est soutenu par des résolutions qui ont été adoptées par l'Union des Chefs indiens de la C.-B., l'APN-C.-B. et le Sommet des Premières Nations. Le Groupe de travail centre actuellement ses efforts sur un plan de travail et un budget détaillés et affinés.

Travail d'engagement du First Nations Leadership Council et du gouvernement de la C.-B.

En 2015, la C.-B. et le FNLC ont présenté le Document d'engagement à la Réunion des dirigeants des Premières Nations et des représentants du Cabinet de la C.-B. Ce document décrit notre engagement à l'égard d'une relation de gouvernement à gouvernement basée sur le respect, la reconnaissance et la conciliation du titre autochtone et des compétences de la Couronne.

En septembre 2016, lors de la Réunion des dirigeants des Premières Nations et des représentants du Cabinet de la C.-B., le FNLC et la province ont conjointement présenté un compte rendu sur le travail du Document d'engagement et ont demandé à nos partenaires d'examiner ce travail et de formuler des commentaires et une orientation. Le FNLC et la C.-B. ont finalisé le document *Vision, Principes directeurs, Buts et Objectifs* (« Vision ») et ont rédigé un mandat pour orienter l'ébauche du plan de travail pluriannuel centré sur d'autres initiatives du Document d'engagement.

En bref, nous avons terminé l'*Ordre du jour conjoint : Mettre en œuvre la vision, les principes directeurs, les buts et les objectifs du Document d'engagement*. De plus, le Groupe de travail de base conjoint s'est engagé dans un plan de travail de trois ans (Mesures concrètes : processus, structures et changement stratégique et législatif) et a terminé son mandat. Nous

sommes en train de former des sous-comités et d'élaborer des ébauches de mandat, tel que cela est stipulé en priorité dans les domaines suivants :

1. Fournir des modèles pour une commission autochtone indépendante aux dirigeants des Premières Nations;
2. Lancer des stratégies importantes pour apporter des modifications à la législation et/ou politiques publiées dans trois (3) domaines prioritaires précis, y compris des plans de mise en œuvre pour chaque domaine :
 - Compétence et autonomie gouvernementale relatives aux enfants et aux familles autochtones;
 - Évaluation environnementale;
 - Foresterie;
3. Dans la législation, les politiques et les pratiques, déterminer les futurs domaines prioritaires qui sont prêts à être examinés;
4. Définir un nouvel ensemble conjoint de principes novateurs et originaux permettant de mener les négociations avec la Couronne et l'industrie d'une nouvelle manière et rassembler les documents existants;
5. Demander une *Stratégie de réconciliation en C.-B.* pluriannuelle qui peut être partagée publiquement et surveillée afin de s'assurer qu'elle est adéquate aux domaines prioritaires.

À ce jour, la Colombie-Britannique se trouve dans l'incertitude concernant le prochain parti au pouvoir. L'assemblée législative reprendra ses travaux le 22 juin. Une motion de défiance à l'égard du gouvernement libéral est attendue. L'APN-C.-B. s'est engagée à travailler en partenariat avec le parti au pouvoir afin d'obtenir une place à part entière et légitime à la table, en tant que représentante de décideurs et de détenteurs de titre en C.-B.

CONCLUSION

En tant que Chef régionale par intérim de l'Assemblée des Premières Nations de la C.-B., j'envisage de travailler en partenariat avec les gouvernements fédéral et provincial et nos partenaires à la défense des intérêts des Premières Nations de la province. Je me suis engagée à travailler à l'amélioration de la qualité de vie de toutes les Premières Nations et à soutenir les Premières Nations dans leur parcours visant à mettre en œuvre leur titre autochtone, leurs droits ancestraux et leurs droits issus de traités. Il demeure un large éventail de questions qui demandent notre attention, un examen approfondi et la mise à profit de nos connaissances, de nos compétences et de notre expertise. En tant que Chef de Skawahlook depuis près de deux décennies et en tant que membre du conseil d'administration de l'APN-C.-B. depuis une décennie, j'ai pour objectif d'une vie d'accomplir des progrès dans les questions importantes suivantes qui touchent nos communautés : la situation des enfants et des familles et la sécurité des femmes et jeunes filles autochtones; la reconnaissance de nos droits ancestraux et du titre autochtone; soutenir le développement économique. J'estime que ces questions sont importantes et qu'elles doivent être examinées, tout en luttant pour protéger notre patrimoine et notre culture, y compris préserver l'accès à nos territoires, à notre eau et à nos cours d'eau.



En tant que Chef régionale par intérim, je me suis engagée à diriger le bureau du Chef régional et l'Assemblée des Premières Nations de la C.-B. selon les normes les plus élevées. Des principes d'intégrité, la transparence, le professionnalisme et l'efficacité guideront l'organisation jusqu'à l'élection du Chef régional, à l'automne 2017, et au-delà. Je suis consciente qu'il est important que l'organisation soit orientée par les résolutions adoptées par nos Chefs durant notre Assemblée extraordinaire des Chefs ou notre Assemblée générale annuelle. Le mandat et la vision fournis et exigés par les Chefs en assemblée continuent de guider l'organisation et son travail. Je travaillerai en partenariat avec les conseils sectoriels et d'autres partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de toutes les résolutions adoptées durant nos réunions respectives.

Je compte continuer de soutenir du mieux possible l'APN-C.-B. et l'APN dans leurs efforts visant à donner vie aux normes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et à celles des 94 Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. Bien que cette année marque le 150^e anniversaire du Canada en tant que nation, nous, les peuples autochtones du Canada, vivons sur cette terre depuis des temps immémoriaux, et nous continuerons de prospérer en tant que nations pendant encore longtemps. En tant que Chef régionale par intérim, je m'engage à profiter de ce moment opportun pour sensibiliser l'opinion à la vraie histoire des peuples autochtones au Canada dans le cadre d'un dialogue empreint de considération. Ardente défenseuse des Premières Nations de la C.-B., je suis parfaitement consciente qu'il revient aux gouvernements, aux communautés, aux nations et aux citoyens des Premières Nations de tracer leurs propres voies d'avenir selon leurs propres conditions. Je serai à vos côtés pour vous soutenir dans vos décisions qui sont dans le meilleur intérêt de vos communautés.





Chef régional **CRAIG MAKINAW**

Alberta

Tansi et salutations! Je suis heureux de joindre mon rapport régional au Rapport annuel de l'Assemblée des Premières Nations (APN) 2017.

Tout d'abord, je reconnais la souveraineté de chaque Première Nation de l'Assemblée des Chefs des territoires visés par des traités et je considère les nations comme les véritables détentrices des droits ancestraux et issus de traités. Je me suis engagé à travailler avec diligence afin d'encourager la discussion et le dialogue sur les traités et à entreprendre des efforts de défense d'intérêts et des campagnes importantes, tels que demandé par les Chefs des territoires visés par les Traités n^{os} 6, 7 et 8 et chaque Première Nation.

PRINCIPALES QUESTIONS ET RÉALISATIONS

RELATION DE NATION À NATION

Dans sa lettre de mandat adressée à la ministre des Affaires autochtones et du Nord Canada, le premier ministre du Canada a déclaré : « Aucune relation n'est plus importante pour moi que celle que nous entretenons avec les peuples autochtones » et « Il est temps de renouveler la relation de nation à nation avec les peuples autochtones pour qu'elle soit fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat ». Il a déclaré que son engagement aboutira à « de réels progrès sur les enjeux les plus importants pour les Premières Nations, comme le logement, l'emploi, les soins de santé et de santé mentale, la sécurité des communautés et le maintien de l'ordre, l'aide sociale à l'enfance et l'éducation ».

La relation de nation à nation peut être envisagée de différentes manières. Cependant, une relation renouvelée avec les Premières Nations ne peut être fondée que sur la confiance et le respect mutuel. Le gouvernement du Canada doit travailler avec les dirigeants des Premières Nations élus sur leurs territoires définis afin d'instaurer la confiance et de convenir de la définition d'une relation de nation à nation. Aucun raccourci ne sera accepté. Les Premières Nations visées par les Traités n^{os} 6, 7 et 8, qui sont installées à l'intérieur du périmètre de la province connue sous le nom d'« Alberta », ont une idée très claire du sujet : pour établir cette relation, le premier ministre

et le Cabinet doivent travailler directement avec elles, et non avec l'Assemblée des Premières Nations. Les Premières Nations sont frustrées d'attendre « de réels progrès sur les enjeux qui sont les plus importants pour elles ».

Dans sa série de séances de dialogue sur la relation de nation à nation, l'Institut sur la gouvernance a cerné quatre thèmes centraux communs : l'édification des nations et la réédification des nations; la compétence; les nouvelles relations financières intergouvernementales; la création de richesses (partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources).

TRAITÉS

Droit à l'éducation issu des Traités

Les Premières Nations installées à l'intérieur du périmètre de la province connue sous le nom d'« Alberta » sont très fermes sur les traités, y compris le droit à l'éducation issu de traités, et croient fermement en l'apprentissage continu. Des modèles de financement basés sur les traités ont été élaborés. Il reste encore du travail à accomplir dans le cadre du protocole d'entente sur l'éducation réunissant les Chefs des territoires visés par les Traités n^{os} 6, 7 et 8, le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement du Canada.

Droit à la santé issu du Traité

Les Premières Nations signataires du Traité n^o 6 ont réaffirmé leur Déclaration sur le droit à la santé issu du Traité et le modèle de santé du Traité n^o 6.

Pétition E – Appeler le Canada à rétablir les cartes de traité

Je souhaite attirer l'attention de l'Assemblée sur une Pétition E qui appelle le Canada à reconnaître le droit à la citoyenneté issu de traités en rétablissant les cartes de traité pour les citoyens visés par les traités 1 à 11. La pétition E-1035 (Affaires autochtones) a été lancée par Jeanne Crowchild, nation des Tsuu T'ina, et elle est soutenue par Romeo Saganash, député d'Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou.



ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Sommet des Chefs de l'Alberta sur le changement climatique

Les Premières Nations visées par le Traité n° 7 ont organisé le Sommet des Chefs de l'Alberta sur le changement climatique à Edmonton (Alberta), les 26 et 27 octobre. Le premier jour du Sommet, les Chefs ont rencontré les intervenants de leurs régions respectives visées par un traité afin de discuter du changement climatique. Le Chef régional Makinaw a invité le président et les coprésidents du Comité consultatif de l'APN sur le changement climatique et l'environnement (CCCCCE). Le Chef régional Kevin Hart, coprésident du CCCCCE, a présenté ses observations durant le deuxième jour du Sommet. Danika Littlechild et Eriel Deranger se sont joints au Chef régional Makinaw pour présenter un compte rendu sur les travaux du Comité. Les Chefs présents ont reçu une copie des soumissions de l'APN sur *Adaptation et résilience face au climat, mécanismes d'instauration d'un prix sur le carbone, technologie et innovation propres et emplois et possibilités d'atténuation spécifiques*. Le deuxième jour, les Chefs ont écouté les conférenciers invités : Richard Feehan, ministre des Relations autochtones, et Shannon Phillips, ministre de l'Environnement et des Parcs et ministre responsable du Bureau sur le changement climatique. Les autres conférenciers étaient Cheryl Baraniecki, Changement climatique Canada, et Susan Tiege, Agence canadienne d'évaluation environnementale.

Symposium autochtone d'information sur l'environnement et le changement climatique

Les 12 et 13 décembre 2016, la Région de l'Alberta de l'APN, en partenariat avec l'Indigenous Climate Action (ICA), le North Peace Tribal Council (NPTC) et l'Athabasca Tribal Council (ATC), a tenu le Symposium autochtone d'information sur l'environnement et le changement climatique, réunissant des dirigeants des Premières Nations, des aînés, des jeunes et des membres des communautés. L'objectif était de sensibiliser et informer les participants sur le changement climatique et les priorités gouvernementales et de discuter des conséquences des changements climatiques sur les différentes régions visées par des traités. Des organisateurs communautaires et des chefs de file de l'environnement ont présenté des exposés décrivant les points de vue régionaux. Les conférenciers ont aussi renseigné les participants sur le Climate Leadership Plan de l'Alberta, les engagements internationaux du Canada et son approche pour atteindre les objectifs, la consultation, les conséquences environnementales des changements climatiques, les conséquences historiques et l'avenir de l'énergie, l'importance des droits de la personne et l'influence des traités sur les discussions sur le climat, la souveraineté alimentaire, les pratiques liées aux connaissances autochtones et les droits des peuples autochtones, les instruments internationaux et l'entente mondiale sur le changement climatique. Le Symposium comprenait également des présentations sur les solutions locales et les options en matière d'énergie

renouvelable. Pendant les discussions de groupe, les délégués ont pu exprimer leurs préoccupations, poser des questions et présenter des solutions.

Les conséquences et défis relatifs à l'environnement et aux changements climatiques mentionnés durant les deux journées sont : l'exploitation des sables bitumineux à ciel ouvert et on situ en Alberta; les bassins de décantation toxiques; les eaux contaminées; les pipelines; le charbon; l'agriculture; les incendies de forêts; le taux élevé d'émissions de gaz de serre (gaz carbonique et méthane); le manque de considération du gouvernement à l'égard des effets cumulés. Les défis des Premières Nations sont : l'absence de consultation et de consentement préalable donné librement en connaissance de cause; les conséquences de l'exploitation sur les droits ancestraux et issus de traités; l'absence d'infrastructures adéquates dans les réserves; l'eau potable; les transports; l'isolement; l'insécurité alimentaire; les économies des réserves.

Les solutions consistaient à souligner l'importance des points de vue des Autochtones, à affirmer les droits issus de traités pour protéger l'eau, la terre et l'environnement en utilisant les neuf conventions des Nations Unies relatives aux droits de l'homme et l'article 19 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, à s'assurer que les Premières Nations participent aux discussions sur l'élaboration des cadres, de la politique et de la loi, à travailler à la préservation de la biodiversité, au transfert des connaissances intergénérationnelles, à apprendre le « pourquoi » de la gestion de l'environnement, à établir des zones protégées autochtones et des systèmes de cartographie et de surveillance des Premières Nations, à élaborer des plans d'adaptation aux changements climatiques, à l'élaboration de solutions communautaires qui englobent la préservation, l'énergie solaire ou d'autres sources d'énergie renouvelable, à recycler, à protéger et à rétablir les semences originales et les bisons, les jardins communautaires et la production de chanvre.

Programme de formation sur l'énergie propre des Premières Nations

En janvier 2017, j'ai envoyé une lettre à l'honorable Shannon Phillips, ministre de l'Environnement et des Parcs et ministre responsable du Bureau sur le changement climatique, pour lui signaler mon appui à la mise en place du Programme de formation sur l'énergie propre des Premières Nations par le Clean Energy Technology Centre (CETC) à Drayton Valley (Alberta). Le CETC est une installation sans but lucratif innovatrice et unique en son genre qui fournit des services aux Premières Nations : formation, création d'entreprise, incubation d'entreprise et recherche appliquée. Le centre souhaite transmettre son expertise dans les programmes de formation sur la comptabilité des émissions de gaz à effet de serre (empreinte carbone) et la production de rapports pour des petites ou moyennes entreprises situées sur les terres des Premières Nations, tout en soulignant les avantages financiers et environnementaux connexes. Les possibilités et avantages présentés sont la réduction du coût en énergie par la durabilité, l'efficacité énergétique,



l'obtention d'investissements, une plus grande participation sur les marchés de crédits des Premières Nations et la présence sur le front de la lutte contre le changement climatique. Par nos efforts en partenariat avec le CETC, nous commencerons le processus d'information dans les communautés des Premières Nations qui nous permettront d'amorcer un changement positif localement et ailleurs.

SURVIVANTS DE LA RAFLE DES ANNÉES SOIXANTE

J'ai eu le plaisir de fournir une lettre d'appui à la *Sixties Scoop Indigenous Society of Alberta* afin de faciliter l'engagement des survivants de la Rafle des années soixante en Alberta. Le travail que la société souhaite entreprendre en Alberta est essentiel pour les survivants car il leur permettra de se faire entendre et d'obtenir la reconnaissance et la justice qu'ils méritent.

RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

Honorable Catherine McKenna, ministre de l'Environnement et du Changement climatique

Le 25 mai 2017, les Chefs et représentants des Traités n^{os} 6, 7 et 8 se sont entretenus avec la ministre McKenna à la suite de son invitation. La réunion avait pour but de discuter des possibilités d'améliorer la participation des Premières Nations au processus d'examen de l'évaluation environnementale et de recueillir les premiers commentaires sur le rapport du Comité d'experts indépendant, intitulé *Bâtir un terrain d'entente : une nouvelle vision pour l'évaluation des impacts au Canada*.

En réponse aux préoccupations des Chefs quant au rôle de l'Assemblée des Premières Nations et du Chef national, la ministre a indiqué qu'elle avait compris que le Chef était là pour aider et qu'il fallait se rendre dans les communautés. Le ministère fournira un financement aux communautés pour participer à l'examen, et d'autres moyens seront mis à disposition pour envoyer des soumissions. Elle a garanti aux participants que la réunion n'avait pas pour but de « cocher une case sur un formulaire » et que son ministère était « là » pour apprendre. Par la modification de l'actuelle *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), le ministère veut s'assurer que la Loi est profitable à chacun et que les conséquences sont réduites au minimum; si celles-ci sont trop importantes, le ministère ne poursuivra pas sur sa lancée. La ministre diffusera un document de travail sur la façon dont les recommandations pourraient vraiment fonctionner dans un projet. Elle a mentionné que le calendrier était serré car elle souhaite présenter la loi en décembre et que le processus de présentation d'une loi est long.

Honorable Patricia Hajdu, ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail

Le 19 avril 2017, le Chef régional Makinaw, le Grand Chef Rupert Meneen et le Chef Tony Alexis se sont entretenus avec la ministre Hajdu. Celle-ci commençait à peine à prendre connaissance du portefeuille et souhaitait en savoir davantage sur les défis relatifs à la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux autochtones (SFCEA). Elle voulait aussi en apprendre davantage sur la vision des Premières Nations concernant l'éducation et l'emploi et la formation des adultes, des jeunes et des femmes au chômage ou sous employés.

Les Chefs ont exprimé leur inquiétude concernant l'année de prolongation et la nécessité de renouveler. Ils ont aussi signalé à la ministre que les Premières Nations doivent participer à la table des politiques lorsque des modifications sont planifiées et que les signataires d'ententes de la SFCEA, la direction et le personnel s'étaient pliés à toutes les exigences pour satisfaire celle en matière de production de rapports. Ils ont travaillé selon les paramètres, mais chaque pilier, qui est considéré comme une priorité (priorité du gouvernement), est très sous-financé; jusqu'à 75 % dans certains cas. Les Chefs ont aussi indiqué à la ministre qu'il fallait une meilleure coordination entre le programme social et la SFCEA pour les citoyens de 18 à 24 ans et qu'ils étaient préoccupés par le fait que ceux de 25 à 30 ans étaient forcés de s'orienter vers le même type de programme car le Fonds pour l'emploi des Premières Nations affaiblissait encore plus les programmes déjà sous-financés.

La ministre Hajdu a signalé que les 50 millions de dollars affectés à la SFCEA pour le budget de l'exercice 2016-2017 servaient seulement à « nous » amener jusqu'au renouvellement de la Stratégie. Sa vision du renouvellement de la SFCEA était de transformer le programme et d'agir dans le cadre d'ententes de contribution pluriannuelles. Avant le renouvellement de la SFCEA, les Premières Nations doivent lui présenter leur avis sur la vision, les objectifs particuliers qu'elles ont retenus et les moyens nécessaires dont elles ont besoin pour atteindre ces objectifs. Le ministère souhaite donner aux Premières Nations les moyens d'atteindre leurs objectifs.

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires a aussi été abordé. Les villes situées près des Premières Nations embauchent souvent des travailleurs étrangers pour des emplois peu qualifiés. Cependant, les jeunes des Premières Nations sont sous-représentés dans les postes à combler dans ces villes. La ministre leur a demandé de fournir plus de détails sur l'engagement des entreprises.



PROCHAINES ACTIVITÉS

Jeux mondiaux des nations autochtones

Les Jeux auront lieu du 2 au 9 juillet 2017 dans la nation crie d'Enoch, à Edmonton et sur le territoire visé par le Traité n° 6. En plus des cérémonies d'ouverture et de clôture et des jeux traditionnels autochtones, l'évènement comprendra des forums de discussion internationaux, une conférence sur la technologie, une conférence des jeunes, une conférence d'auteurs, une conférence sur l'environnement, les RedX Talks et le Pow-wow d'Enoch. Plus de trente pays auraient déjà confirmé leur participation : la région de l'Asie, du Pacifique, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, la région circumpolaire de l'Arctique, l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et les États-Unis d'Amérique. Des invitations ont été envoyées au premier ministre Justin Trudeau et à des ministres, ainsi qu'à d'autres chefs d'État, tel le président de la Bolivie.

Les Jeux mondiaux des nations autochtones 2017 seront une célébration du sport, des jeux traditionnels autochtones et des cultures autochtones du monde entier. Ils permettront aux peuples autochtones de présenter leurs jeux, sports et cultures traditionnels séculaires au monde. Les Jeux autochtones insufflent la passion et la fierté du sport, des traditions, de la culture et de la durabilité aux peuples autochtones, tant au Canada que dans le reste du monde. Ils favorisent la solidarité, la coopération, la coordination et la promotion de la paix et de la réconciliation parmi tous les peuples.

Réunion nationale des aînés

La Réunion aura lieu à Edmonton (Alberta), sur le territoire visé par le Traité n° 6, du 11 au 14 septembre 2017. J'accorde beaucoup d'estime à nos aînés et j'éprouve un grand respect pour eux. Cependant ils commencent à nous quitter. Grâce à cette réunion, nous leur montrons que nous accordons beaucoup d'importance à leurs paroles et à leurs enseignements et nous rendons hommage à leur héritage et à leur résilience. Les aînés possèdent énormément de connaissances et ont vécu un grand nombre d'expériences. Ils sont des enseignants, des conseillers, des modèles, des guérisseurs traditionnels et des grands-parents. J'ai souvent sollicité les conseils des aînés. Ils sont notre boussole morale dans la façon dont nous échangeons entre nous, avec Mère nature et avec tous les êtres. Ils sont les gardiens de notre mémoire collective, de notre histoire, de nos traités, de nos modes de vie et d'apprentissage autochtones, de nos enseignements, de nos chants et de nos cérémonies, qui sont transmis de siècle en siècle. La Réunion est l'occasion de jeter des ponts et de favoriser une meilleure compréhension entre tous les aînés autochtones (Premières Nations, Métis, Innus et Inuits). Nous invitons aussi les jeunes à participer à cette réunion dans le but de briser les barrières générationnelles et d'insuffler de la fierté dans leur patrimoine.

CONCLUSION

Je me réjouis de retrouver une fois de plus les Chefs en assemblée et mes homologues au sein de l'Assemblée des Premières Nations.

Hai Hai, ekosi.





Chef régional **BOBBY CAMERON**

Saskatchewan

Au nom des 74 Chefs en assemblée, du personnel et du Comité exécutif de la Federation of Sovereign Indigenous Nations (FSIN), je suis honoré de contribuer aux travaux de l'Assemblée des Premières Nations. Depuis mon élection (octobre 2015) au poste de Chef de la FSIN et de Chef régional de la Saskatchewan pour l'APN, je gère les portefeuilles de l'éducation et de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux autochtones. Nous adressons nos vœux les plus sincères d'un avenir meilleur à tous les Chefs et Conseils, aînés, anciens combattants, jeunes et citoyens des Premières Nations.

Développement de la main-d'œuvre des Premières Nations / Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux autochtones (SFCEA)

L'an dernier, le Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines (CCDRH) a été occupé par sa revitalisation et l'accomplissement du mandat qu'il a reçu par une résolution, à savoir de se concentrer sur l'établissement d'un nouveau cadre stratégique distinct pour le marché du travail avec le Canada. Ce cadre a pour but d'incarner une relation de gouvernement à gouvernement, de combler l'écart en matière d'emploi et de compétences, de revoir les capacités dans la prestation de services, de prendre en compte les coûts des communautés nordiques et isolées et d'obtenir un financement à long terme.

Les Premières Nations ont soumis des documents aux fins d'examen à Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour la préparation de son mémoire au Cabinet. Nous nous attendons à une réponse favorable pour cette soumission, qui devrait ouvrir la voie à un nouveau cadre stratégique distinct. Ce cadre doit être suivi d'un nouveau modèle financier qui favorisera la réussite et qui permettra aux Premières Nations d'affirmer leur autorité et leur compétence dans l'acquisition de compétences et la formation de leurs citoyens. Ensemble, nous chercherons un processus plus inclusif qui favorise la mise en œuvre et la durabilité d'une nouvelle stratégie destinée à réduire les fardeaux de surproduction de rapports et à répondre aux besoins des clients afin qu'ils réussissent leur formation et leurs futures carrières.

Éducation

Le Comité des Chefs sur l'éducation (CCE) travaille activement en collaboration avec le Conseil national indien de l'éducation et la table consultative technique. Le Forum national des directeurs de l'éducation des Premières Nations s'est tenu au magnifique Grey Eagle Resort, à Calgary, en février 2017. Le personnel a travaillé d'arrache-pied pour organiser et tenir cet événement national. Le Forum a réuni des enseignants, des administrateurs et des dirigeants, qui sont venus renforcer la collaboration et échanger des pratiques exemplaires.

En novembre 2016, le CCE et le gouvernement du Canada ont élaboré un *Mandat pour une collaboration entre le Comité des Chefs sur l'éducation (CCE) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) et le Canada, représenté par les Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC), pour élaborer de nouveaux mécanismes de financement pour l'éducation des Premières Nations, qui favoriseront la mise en place d'une éducation holistique, d'une grande qualité et appropriée sur le plan culturel pour les élèves des Premières Nations (2016-2018)*. Depuis janvier 2017, des équipes de travail se réunissent pour discuter de l'éducation préscolaire, de l'éducation postsecondaire, de mécanismes de financement, d'un financement défini par la loi et du mesurage et de la responsabilité réciproque. Le CCE se réunit périodiquement pour discuter des progrès accomplis par les équipes de travail et examiner leurs recommandations. Les progrès des équipes de travail sont aussi examinés par le Comité de travail conjoint (CTC), qui est présidé par le directeur général d'AANC, Chris Rainer et moi-même. Le CCE a recommandé au CTC de mettre en place une équipe de travail pour s'occuper des besoins particuliers des communautés nordiques et éloignées.

Ces derniers mois, le CCE a concentré ses efforts sur la bureaucratie existant au sein du gouvernement fédéral, en particulier la façon dont celle-ci continue de freiner le travail accompli par les équipes de travail et l'établissement d'une relation renouvelée de nation à nation. Il a recommandé à la ministre Bennett de demander à tous les employés d'AANC de suivre une formation des Premières Nations, d'arrêter de promouvoir le Programme canadien de prêts



aux étudiants comme une option de financement permettant aux Premières Nations de suivre des études postsecondaires et de laisser les Premières Nations diriger l'examen autochtone conjoint et global 2017-2018. Le CCE a aussi demandé au président du Conseil du Trésor, Scott Brison, d'organiser une réunion sur l'élaboration conjointe d'une loi concernant les Premières Nations.

Activités régionales à souligner

Protocole d'entente avec les municipalités urbaines d'Elbow et de Regina – « Élimination du racisme sur nos terres ancestrales et dans notre province »

En février, nous avons participé à la convention de la Saskatchewan Urban Municipalities Association (SUMA). L'objectif était de proposer de mieux faire connaître les droits inhérents et issus des traités des Premières Nations en travaillant avec les municipalités. Il s'agit de faciliter la réconciliation et la participation des citoyens des Premières Nations à l'activité économique des zones urbaines et municipales en éradiquant la discrimination raciale. Les messages transmis aux délégués étaient centrés sur la discrimination et le racisme subis par les citoyens des Premières Nations, qui empêchent ces derniers de participer à l'économie.

La discrimination est un déterminant majeur dans la santé globale d'une collectivité. Les citoyens des Premières Nations ont toujours fait l'objet d'une discrimination agressive. Celle-ci prend sa source dans les politiques d'assimilation coloniales qui ont abouti aux pensionnats indiens et aux séquelles intergénérationnelles subies actuellement par les Autochtones sur leurs terres ancestrales. Cette discrimination met en danger la vie des citoyens autochtones.

Une relation continue constituée d'engagements et d'activités sérieuses permettra d'éradiquer progressivement la discrimination. L'objectif est de faire disparaître les attitudes qui sont ancrées dans le tissu profond de la discrimination et qui ont créé un environnement où le racisme met en danger la vie des citoyens autochtones. Le racisme menace la paix et la prospérité de ces territoires, de cette province et des villes et des centres urbains de cette province.

Le 25 avril 2017, la FSIN et le maire d'Elbow ont signé un accord sur l'élimination du racisme, qui consiste à lancer des initiatives d'information, par exemple des renseignements sur l'histoire des traités, les pensionnats indiens et le colonialisme et les droits inhérents et issus de traités des peuples autochtones, destinées au personnel et aux fonctionnaires élus de la municipalité. Le 13 juin 2017, je me suis joint aux Chefs de File Hills Qu'Appelle et au maire Fougere de Regina pour signer un protocole d'entente à l'Université des Premières Nations du Canada.

Nous comptons continuer de nous réunir pour partager nos préoccupations, examiner des questions et rendre notre travail encore plus efficace dans l'intérêt de nos nations, de nos communautés et de nos futures générations.

Hiy Hiy,

Bobby Cameron, Chef régional de l'APN
Federation of Sovereign Indigenous Nations Chief
Première Nation de Witcheken, territoire visé par le Traité n° 6





Chef régional **KEVIN HART**

Manitoba

J'adresse mes salutations aux aînés, aux jeunes, aux dirigeants et aux membres des communautés qui participent à l'Assemblée générale annuelle 2017 de l'Assemblée des Premières Nations.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

J'ai voyagé parmi les communautés des Premières Nations au Manitoba pour m'entretenir avec les Chefs et participer à des réunions en rapport avec mes portefeuilles. Je suis heureux de vous présenter les nombreux progrès accomplis durant l'année, bien qu'il reste encore beaucoup de travail à faire pour combler l'écart entre les Premières Nations et le Canada.

Forum national sur le logement et les infrastructures

En novembre 2016, Winnipeg a accueilli le Forum national sur le logement et les infrastructures de l'APN, qui a réuni plus de 500 participants, dont des Chefs et des techniciens de l'ensemble du pays. Les dirigeants des Premières Nations et leurs représentants ont pu présenter leur point de vue et leurs suggestions concernant la future réforme du domaine du logement et des infrastructures.

En tant que président du Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures, j'estime que le moment est venu de prendre le contrôle de notre avenir concernant les besoins en matière de logements et d'infrastructures. L'entretien et le contrôle des logements et des infrastructures par les Premières Nations est un principe directeur, dont l'objectif ultime est de permettre aux Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) et à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) de se retirer du domaine. Nous devons continuer de discuter avec le gouvernement fédéral afin que les Premières Nations dirigent l'élaboration de la Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures des Premières Nations.

Budget fédéral

Le gouvernement Trudeau a annoncé que les Premières Nations recevront 440 unités de logement, dont 220 au Manitoba. Les habitations seront distribuées parmi les Premières Nations au Manitoba. Le budget de 2017 prévoit de débloquer un montant supplémentaire de quatre milliards de dollars, étalé

sur dix ans et commençant en 2018-2019, pour construire et améliorer des habitations, des systèmes de traitement des eaux, des installations de santé et d'autres infrastructures communautaires.

Habitat pour l'humanité

L'an dernier, la Première Nation de Flying Dust (Saskatchewan) et Habitat pour l'humanité ont construit le premier bâtiment d'Habitat pour l'humanité dans une réserve. Un pavillon de dix unités pour des aînés a été inauguré, et les habitations précédentes des aînés ont été remises en état et réaménagées en vue d'accueillir dix jeunes familles. Ce projet devrait encourager d'autres Premières Nations à travailler avec Habitat pour l'humanité à la réalisation de projets semblables. Habitat pour l'humanité et les Premières Nations tiendront une réunion pour déterminer les objectifs et les priorités.

Amener YouthBuild International au Canada

Les programmes de YouthBuild consistent à faire découvrir les métiers spécialisés aux jeunes dès le secondaire. En tant que membre du Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines, j'estime qu'il est important d'aider les Autochtones à combler la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur des métiers spécialisés, d'autant plus que la génération actuelle de travailleurs est vieillissante.

Jeu

En avril 2016, j'ai participé à la Convention indienne sur le jeu et foire commerciale de la National Indian Gaming Association à San Diego. Plus grand rassemblement de chefs tribaux et de directeurs de casinos aux États-Unis, la Convention est l'occasion de s'informer, d'établir des relations et d'échanger des idées qui aident nos citoyens à acquérir une durabilité économique. C'est aussi une célébration culturelle de la réussite, du dynamisme et de l'autonomie.

Services à l'enfance et à la famille

Le Comité consultatif national sur les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations a été rétabli dans le but de soutenir la réforme des services à l'enfance et à la famille. Il est chargé de surveiller les recommandations d'aide à moyen et long terme liées à la décision du Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) et de donner des conseils généraux sur la



réforme du programme, y compris l'application du Principe de Jordan. Le Comité consultatif et les tables régionales forment un comité conjoint composé de spécialistes des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations nommés par les Chefs régionaux de l'APN, l'APN, la Société de soutien et AANC.

Les 17 et 18 mai 2017, le Comité consultatif a tenu sa troisième réunion à Ottawa (Ontario). Ses membres ont commencé à élaborer des plans de travail en fonction de leurs tables d'action respectives. Les tables d'action sont les suivantes :

- i. Pratique et besoins communautaires (enfants, jeunes et familles);
- ii. Organisme et administration;
- iii. Gouvernance et législation;
- iv. Principe de Jordan;
- v. Réforme interne d'AANC/GC, formation, éducation et communication.

La prochaine réunion du Comité consultatif est prévue les 18 et 19 juillet à Ottawa (Ontario).

Programme d'information sur le dossier des femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées (FJFADA)

Il a été établi que de nombreuses familles des Premières Nations touchées par la perte d'une femme ou jeune fille disparue ou assassinée ne reçoivent pas un soutien direct en santé et mieux-être pour atténuer le traumatisme subi à la suite d'un aussi terrible événement. Les séances d'information sur le dossier des FJFADA aident les familles en fournissant des services de traduction, un accès Internet et l'inscription à l'Enquête nationale sur les femmes et jeunes filles disparues ou assassinées. Au Manitoba, le principal objectif de ces séances est de fournir une information claire sur le processus aux familles et de s'assurer que des soutiens adéquats en santé et mieux-être sont offerts aux familles souhaitant s'engager dans un processus de guérison.

Le responsable du portefeuille des femmes et jeunes filles disparues ou assassinées de l'Assemblée des Premières Nations de la région du Manitoba a terminé la série de séances d'information communautaires dans le Nord, qui avait commencé le 15 mars et qui s'est terminée le 20 mars. Dans le Sud, la série de séances s'est déroulée du 25 au 31 mars. Une deuxième série de séances d'information sur le dossier des FJFADA est prévue en 2017.

L'objectif à long terme est d'administrer un programme d'information sur le dossier des FJFADA qui continuera d'offrir un soutien aux familles inscrites aux séances d'information dans les communautés à l'occasion des tournés dans le Nord et le Sud. Il a été établi que les familles du Nord du Manitoba sont celles qui bénéficient le moins de services et d'activités de communication concernant les soutiens liés au dossier des FJFADA et à l'Enquête nationale. L'objectif des séances d'information est de répondre aux familles qui demandent un soutien et de l'information.

Changement climatique

En novembre 2016, en tant que coprésident du Comité consultatif de l'APN sur le changement climatique et l'environnement (CCCCCE), j'ai participé à la COP22 à Marrakech, au Maroc, et dirigé la délégation de l'APN en compagnie de l'aîné François Palette, originaire des Territoires du Nord-Ouest. La COP22 a réuni des dirigeants du monde entier. Le Chef national a demandé à la délégation de faire entendre le point de vue des Premières Nations dans les discussions et de s'assurer qu'elles jouent un rôle dans l'élaboration du plan d'action sur le changement climatique de la COP22. La conférence a permis de montrer que l'Accord de Paris a été mis en œuvre et que les Premières Nations ont un rôle important à jouer dans toute mesure intergouvernementale concernant le climat.

En juillet dernier, les Chefs du Manitoba se sont entretenus avec Catherine McKenna, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, et James Carr, ministre des Ressources naturelles. Cette rencontre est le fruit de l'invitation lancée à la ministre McKenna, lors de l'Assemblée générale annuelle 2016 de l'APN, afin qu'elle rencontre les Chefs du Manitoba. Les sujets abordés ont été les routes hivernales, le changement climatique, des questions d'environnement et les lignes ferroviaires concernant nos Premières Nations. Le déversement d'un pipeline survenu récemment en Saskatchewan et les pipelines en général ont aussi fait l'objet d'une discussion. En tant que titulaire du portefeuille de l'eau à l'APN, j'ai clairement indiqué au ministre Carr que je ne soutenais pas l'exploitation des pipelines.

Mission commerciale en Chine

En juin, j'ai été désigné pour participer, au nom du Chef national, à la mission commerciale canadienne en Chine. Le programme prévoyait de se renseigner sur les « technologies propres » et durables sur le plan environnemental, qui pourraient être considérées comme une possibilité par les Premières Nations pour leurs industries des ressources au Canada.

Étant donné que la Chine est considérée comme un des chefs de file des technologies propres, il était intéressant de voyager dans le pays pour étudier leur fonds mondial des technologies propres (World Clean Technology Fund) et évaluer leur leadership lorsqu'il s'agit de concevoir des technologies vertes dans le monde.

Eau et infrastructures

AANC vient de s'engager dans l'examen de la Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations. Le ministère procède selon sa stratégie d'engagement et sans une participation importante des Premières Nations. Il n'a pas plus indiqué qu'il allait prendre en compte adéquatement les préoccupations inhérentes à la Loi. Je continuerai de fournir des conseils et une orientation concernant les prochaines étapes de ces engagements et je demanderai un appui continu pour examiner les questions et défis importants liés à cette loi.



Dans les communautés des Premières Nations, l'écart en matière d'infrastructures est grand. Des investissements importants sont nécessaires non seulement dans l'eau et les eaux usées mais aussi dans les routes, les ponts, la connectivité, les systèmes d'énergie et la protection contre les incendies. Nous travaillons avec AANC et Infrastructure Canada à la définition d'une voie à suivre pour fournir des solutions durables à long terme aux Premières Nations, dont la création d'une banque d'infrastructures des Premières Nations et une analyse détaillée des besoins en infrastructures des communautés des Premières Nations. Nous continuons de demander de meilleurs programmes de financement afin que les communautés des Premières Nations reçoivent plus rapidement un financement plus important.

Enfin, nous redoublons d'efforts pour travailler en collaboration avec le personnel du gouvernement du Canada, dont les Affaires autochtones et du Nord Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Santé Canada, afin de s'assurer que le financement des programmes, tel que prévu dans les budgets de 2016 et 2017, est versé équitablement et rapidement.





Chef régional **ISADORE DAY**

Ontario

Je salue chaleureusement les jeunes, les aînés, les dirigeants et les citoyens de la région de l'Ontario qui participent à l'Assemblée générale annuelle de l'APN, à Regina. Je tiens à remercier tout particulièrement nos hôtes, dont le Chef régional Bobby Cameron de la FSIN. Je félicite tardivement la FSIN pour son changement de nom en Federation of Sovereign Indigenous Nations.

Il s'agit d'un changement très important et très symbolique – de « Saskatchewan Indian » à « Sovereign Indigenous ». Nous formons tous des nations souveraines. Nous possédons des identités, des langues et des cultures distinctes sur cette terre appelée « Canada ». Nous avons tous signé des Traités – remontant au Traité du Niagara de 1764 – afin de partager les terres d'une manière égale avec les nouveaux arrivants. En réalité, nos peuples connaissent cette terre sous le nom d'« Île de la Tortue ». Il n'existe pas de frontières entre les provinces, entre les pays.

Cette année marque le 150^e anniversaire de la Confédération de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Un nombre croissant de Canadiens est conscient que les Premières Nations ne célèbrent pas 150 années de colonisation, 150 années de génocide. Dans son livre primé, *Clearing the Plains*, le professeur James Daschuk, de l'Université de Regina, a rappelé aux Canadiens que les provinces de l'Ouest ont été créées en partie après le vol des terres d'un grand nombre de nos citoyens, après avoir déplacé ces derniers de force, après les avoir affamés ou après leur avoir fourni de la nourriture contaminée.

Les séquelles de la création du Canada continuent d'hanter beaucoup de nos citoyens – le système des pensionnats indiens, la *Loi sur les Indiens*, les enfants pris en charge, disparus ou assassinés, le racisme et la discrimination. Un trop grand nombre de nos citoyens endurent ces injustices quotidiennement. Le mois dernier, Human Rights Watch a diffusé un rapport sur les exactions policières commises à l'encontre des femmes autochtones à Regina, à Saskatoon et à Prince Albert. On compte des incidents en permanence, de Thunder Bay à Val d'Or.

Pour cette raison, j'ai proposé une table quadripartite réunissant des dirigeants des Premières Nations, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales. Le Chef régional de

l'Assemblée des Premières Nations du Québec et Labrador (APNQL), Ghislain Picard, a accepté de coprésider la table, qui tiendra sa première réunion durant la semaine de l'Assemblée générale annuelle. Je tiens à présenter la déclaration sur l'élimination du racisme et de la violence qui a été adoptée lors de notre Conférence annuelle de tous les Chefs, le mois dernier.

« Le Conseil des jeunes des Chefs de l'Ontario a indiqué aux Chefs en assemblée qu'ils doivent d'abord se sentir en sécurité et bienvenus dans leurs communautés afin d'être en mesure d'exploiter pleinement leur potentiel et de s'assurer d'un avenir prospère et en bonne santé, tant pour eux-mêmes que pour les sept prochaines générations; »

En mars 2016, l'enquête Youth Voices Survey, commandée par le Conseil des jeunes de l'Ontario, a révélé que la prévalence du racisme en Ontario continue d'être négligée et que cette négligence nuit à leur bien-être physique et mental, ce qui confirme le lien entre le racisme et la violence;

En 2016, l'enquête du coroner sur le décès de sept jeunes des Premières Nations – des étudiants d'une école secondaire de Thunder Bay – a donné lieu à de nombreuses recommandations au Canada, et notamment de fournir des appuis financiers adéquats aux jeunes citoyens, c'est-à-dire une aide en santé mentale, des travailleurs sociaux et des appuis de transition pour répondre à leurs besoins particuliers;

En tant que dirigeants des Premières Nations, nous devons répondre aux besoins de nos jeunes et de nos citoyens et soutenir les appels à l'action de la part de tous les niveaux de gouvernement afin de prévenir d'autres préjudices à l'encontre de nos citoyens des Premières Nations;

En vertu de l'article 2 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : « Les autochtones, peuples et individus, sont libres et égaux à tous les autres et ont le droit de ne faire l'objet, dans l'exercice de leurs droits, d'aucune forme de discrimination fondée, en particulier, sur leur origine ou leur identité autochtones ».

Les cas de violence, les décès et les disparitions de citoyens des Premières Nations constituent une crise en matière de droits de la personne. Depuis



trop longtemps, l'hostilité et le profilage racial que subissent nos citoyens des Premières Nations empêchent ces derniers de vivre en santé et de mener une vie sans violence.

Nous, les Chefs en assemblée, condamnons par la présente tous les actes de racisme, la violence et l'inefficacité des services de police existant en Ontario dont victimes les citoyens des Premières Nations. Nous appelons les citoyens de l'Ontario et du Canada à se poser la question suivante : *quelles mesures exigeriez-vous si votre fils ou votre fille avait été blessé, s'il ou elle était porté disparu ou s'il ou elle était retrouvé mort?*

Nous demandons à chaque personne de réagir et de prendre des mesures pour mettre fin au racisme et à la violence, sauver des vies et contribuer à un monde meilleur. »

Maintenant, je vous présente mon compte rendu sur les travaux réalisés dans la région de l'Ontario qui nous permettront d'assurer un meilleur avenir à nos enfants, nos jeunes et nos aînés. Au cours de l'année écoulée, les personnels de la Confédération politique et des Chefs de l'Ontario ont travaillé avec les gouvernements fédéral et provincial dans divers dossiers importants, de la santé et l'environnement à l'éducation et au développement économique. Des progrès sont accomplis en collaboration avec l'Ontario grâce à l'Accord politique de 2015.

Les deux engagements importants pris dans le budget provincial (28 avril) sont la parité salariale pour les agents de police des Premières Nations (le Canada tarde à prendre la même décision) et l'élimination des frais de distribution de l'électricité des citoyens des réserves. Ces deux engagements sont le fruit des efforts de défense d'intérêts et de lobbying entrepris depuis plusieurs mois par les dirigeants communautaires de toute la province. L'Ontario investit aussi 22 millions de dollars, étalés sur trois ans, dans la santé, qui seront suivis d'un financement soutenu annuel de 104,5 millions de dollars.

Bien que ce financement essentiel soit destiné aux Premières Nations du Nord de la province, une région où les problèmes de santé sont souvent importants, l'engagement comprend aussi des investissements dans les soins de santé autochtones de l'ensemble de la province : soins à domicile et communautaires, soins primaires, prévention du diabète et gestion à l'intérieur et à l'extérieur des réserves.

Le 30 mai dernier a marqué le premier anniversaire de la déclaration de réconciliation de la première ministre Wynne et des engagements *Cheminer ensemble*. Au cours de l'année à venir, la mise en œuvre du partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources du gouvernement constituera une priorité de premier plan dans nos travaux prévus avec la province avant l'élection de juin 2018. En attendant, lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs (2 et 3 mai), nos Chefs ont approuvé à l'unanimité

le Fonds souverain, qui consistera en une prise de participation collective des Premières Nations au capital d'Hydro One. Si le projet est approuvé au niveau communautaire, il représentera un investissement important qui générera des dividendes pour les futures générations.

Le gouvernement fédéral libéral majoritaire actuel, qui est en mesure de proclamer des changements positifs, est en poste depuis plus de 20 mois. Malheureusement, malgré les mandats ministériels demandant, en tant que priorité de premier plan, d'améliorer les relations avec les Autochtones, il reste encore énormément de travail à accomplir. Peu d'améliorations, sinon aucune, ont été constatées dans la qualité de vie des Premières Nations, cela malgré les 8,4 milliards de dollars du budget fédéral de mars 2016 et le montant supplémentaire de 3,4 milliards de dollars du budget de mars 2017.

Comme vous le savez, deux jours après la Journée nationale des Autochtones, le gouvernement fédéral a de nouveau interjeté appel de la décision du Tribunal canadien des droits de la personne ordonnant au Canada d'accorder aux enfants des Premières Nations un financement des services de santé équivalent à celui que reçoivent tous les enfants de la population canadienne. L'argument selon lequel un délai supplémentaire doit être accordé pour une consultation médicale est tout simplement une autre tactique dilatoire et une claque au visage en cette période de vérité et de réconciliation.

L'imposition de la limite de 2 % pendant les deux dernières décennies a abouti à un manque cumulé de 30 milliards de dollars. À ce jour, nos Chefs et administrateurs de bande ne voient aucune augmentation importante du financement pour éradiquer la pauvreté abjecte actuelle. Il y a deux mois, j'ai rappelé aux députés et ministres fédéraux de l'Ontario que les bureaucrates doivent agir dès maintenant, conformément aux mandats du gouvernement, pour éradiquer la pauvreté parmi les Premières Nations.

Le statu quo, qui est en fait l'habitude de ne pas transférer des centaines de millions de dollars à nos communautés, n'est tout simplement pas acceptable. Le Caucus libéral de l'Ontario souhaite faire un suivi auprès de nos dirigeants, dans le cadre d'une réunion extraordinaire, pour s'assurer que nos priorités sont prises en compte.

Nous continuons d'insister auprès de la ministre Bennett (AANC) et de la ministre Philpott (Santé) – en coordination avec leurs homologues provinciaux, les ministres David Zimmer et Eric Hoskins – pour qu'elles fassent pression sur leurs bureaucrates afin qu'ils agissent efficacement dans les domaines de la santé, de la protection de l'enfance, de la qualité de l'eau et de l'éducation. Nous continuerons de demander plus de financement pour les infrastructures afin de circonscrire la crise du logement. Un financement doit aussi être accordé aux communautés qui sont prêtes à mettre fin aux avis sur la qualité de l'eau potable (AQEP). L'Ontario représente environ 60 % de tous les AEE en vigueur au Canada. Nous possédons l'expertise nécessaire pour mettre un terme à cette crise de la qualité de l'eau en plusieurs années.



La province a déclaré à plusieurs reprises qu'elle était prête à aider le gouvernement fédéral à éliminer les AEE en Ontario le plus tôt possible. Elle s'est aussi engagée à accomplir des progrès déterminants dans des dossiers importants que les Chefs de l'Ontario ont fait progresser depuis la dernière réunion (novembre) tenue avec la première ministre Wynne. D'après les lettres de mandat du Cabinet, nous nous attendons à voir des changements dans des domaines importants, tels la réduction de la pauvreté, la santé, les changements climatiques, l'éducation, le développement économique, les infrastructures et la justice ou la police.

Le travail commun de l'Assemblée des Premières Nations et du gouvernement fédéral va bientôt entrer dans une phase importante, qui commencera par trois réunions par an avec des membres du Cabinet. Chaque année, le premier ministre assistera à une de ces réunions. Comme vous le savez, le Chef national Bellegarde a signé un protocole d'entente avec le premier ministre Trudeau le 12 juin dernier. De nombreux membres du Comité exécutif de l'APN sont préoccupés par ce protocole d'entente. J'ai voté contre le protocole.

Lorsque le protocole d'entente a été examiné par le Comité exécutif, une nouvelle priorité a été ajoutée – sécurité publique et services de police. Je conviens qu'il s'agit d'une priorité très importante pour de nombreuses communautés et un grand nombre de nos citoyens qui subissent le racisme et la violence dans les villes. L'an dernier, nos Chefs n'ont pas été en mesure de s'entretenir avec des représentants fédéraux de Sécurité publique Canada. Cette semaine, nous sommes impatients d'entendre les explications du député de Regina et du ministre de Sécurité publique, Ralph Goodale, quant à la façon dont le Canada compte gérer cette situation.

En attendant, la première réunion destinée à faire progresser le protocole d'entente sur des priorités conjointes aura lieu en septembre 2017. Le processus confirmera les engagements conjoints pris précédemment avec l'APN. Les priorités comprennent la mise en œuvre des 94 Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, l'élaboration conjointe de la loi sur les langues autochtones, l'élaboration d'un cadre législatif et d'un plan d'action national pour mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la poursuite du travail continu en vertu du protocole d'entente APN-Canada sur les relations financières, l'examen conjoint des politiques et lois fédérales visant à décoloniser les lois fédérales et d'autres priorités à déterminer.

En tant que Chef régional, je me suis engagé à surveiller ce processus important et à diffuser le plus possible de renseignements. Chaque Chef peut donner son avis et s'impliquer directement par l'intermédiaire des Comités des Chefs. Les Chefs sont les bienvenus pour participer, donner des présentations ou observer.

En tant que président du Comité des Chefs sur la santé, j'ai présenté l'Ordre du jour de la transformation de la santé des Premières Nations à la ministre Philpott, qui préconise un montant supplémentaire de 1,58 milliard de dollars pour stabiliser immédiatement les programmes de santé qui ont été sous-financés au cours de la dernière décennie. Les 828 millions de dollars, étalés sur cinq ans, du budget de 2017 ne sont pas suffisants, mais ils serviront à examiner et à freiner les problèmes qui harcèlent quotidiennement nos citoyens. Ce financement comprend des investissements immédiats et à long terme dans la prévention du suicide et la promotion de la vie et s'ajoutent aux 222 millions de dollars engagés par l'Ontario. Un sommet national sur la santé des Autochtones est prévu cet automne.

En tant que coprésident du Comité des Chefs sur l'environnement et le changement climatique, je suis très engagé dans l'examen actuel des lois qui touchent directement toutes nos communautés, des Grands Lacs à la baie James. L'examen concerne la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) et comprend des examens environnementaux et réglementaires de l'Office national de l'énergie (ONE), de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi sur la protection des eaux navigables*. Nos Premières Nations doivent participer pleinement à la protection de nos terres et de nos eaux dans l'intérêt des futures générations.

Nous vivons une période très importante. Nous comptons sur notre leadership commun – nos Chefs, nos Grands Chefs, nos Chefs régionaux, notre Chef national – pour faire progresser nos plans d'avenir. Nous devons continuer d'insister pour obtenir un changement positif afin d'*Assurer notre place légitime en Ontario et au Canada*.

Miigwetch!





Chef régional

GHISLAIN PICARD

Québec et Labrador

Guidée par le groupe de travail de nos Femmes élues et par les cheffes Adrienne Jérôme et Karen Loran, porteuses du dossier à notre assemblée, et avec la collaboration de Femmes Autochtones du Québec, qui siège à notre assemblée depuis maintenant 25 ans, l'APNQL entreprend une vaste réflexion sur les notions de respect, de sécurité et de non-violence à l'égard de tous les membres de nos nations, et en particulier de nos femmes et de nos filles. Un groupe formé de deux cheffes femmes et de deux chefs hommes est chargé par notre assemblée de lui faire à court terme des recommandations visant la proposition de mesures concrètes allant dans le sens du respect, de la sécurité et de la non-violence.

Les dénonciations de nos femmes, à l'automne 2015, à l'égard de gestes répréhensibles posés par des policiers de la Sûreté du Québec dans la région de Val-d'Or, et le rejet de ces dénonciations par le système judiciaire du Québec ont provoqué à la fois l'indignation et une prise de conscience de nos populations, de notre assemblée, mais également dans la population en général.

Pressé par nos leaders de prendre enfin ses responsabilités, le gouvernement provincial a finalement décidé de la tenue d'une enquête sur les relations entre les nations autochtones et un ensemble de services publics relevant des autorités provinciales. Cette enquête formelle doit déposer son rapport à l'automne 2018. Elle s'ajoute à l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées, ainsi qu'à une autre enquête sur la violence faite aux femmes autochtones, menée par une commission de l'Assemblée nationale du Québec.

L'APNQL entend être très vigilante et s'assurer que la voix de nos femmes et de nos membres plus vulnérables sera entendue dans le cadre de ces trois enquêtes, et que des propositions concrètes pourront s'en dégager en vue de mettre fin à la discrimination et au racisme systémique, dont trop de membres de nos nations sont victimes.

Notre assemblée est également extrêmement préoccupée par la réaction du gouvernement Trudeau à l'arrêt Descheneaux de la Cour supérieure du Québec et à la législation proposée par le gouvernement à la suite de ce jugement. Notre assemblée est, et depuis longtemps, indignée par la

discrimination à l'égard de nos femmes et de leurs descendants par la Loi sur les Indiens. Notre assemblée est cependant tout aussi préoccupée par toutes les mesures adoptées par le gouvernement Trudeau et plusieurs des gouvernements qui l'ont précédé, soi-disant pour corriger la discrimination flagrante inscrite dans cette loi. Ces décisions successives ont eu et continuent d'avoir des impacts majeurs sur nos nations. Notre Assemblée a clairement indiqué au premier ministre Trudeau qu'il ne doit pas, par ses actions, se suppléer à la volonté de nos populations et de nos élus pour toute question relative à l'appartenance à nos nations : c'est à chacune d'entre elles qu'il appartient de façon exclusive de statuer sur ces enjeux fondamentaux. C'est là une opportunité majeure pour le gouvernement Trudeau de démontrer sa volonté réelle de développer avec nos nations une relation respectueuse.

Malgré leur exaspération à l'égard du gouvernement provincial, nos chefs ont indiqué leur intention de tenter la reprise d'un dialogue que l'on souhaite enfin productif avec le gouvernement provincial du premier ministre Philippe Couillard. Une rencontre avec lui est prévue à court terme. Nos chefs tenteront une autre fois d'engager le premier ministre dans la reconnaissance de nos titres et droits ancestraux et issus de traités. Nos chefs continuent d'exiger la cogestion et la conservation commune du territoire, des mécanismes significatifs de consultation et le partage de redevances. La négation de ces droits est inacceptable et contraire aux obligations de la province, en plus d'avoir des conséquences négatives majeures sur le développement de nos économies et l'avenir de nos jeunes.

Par ailleurs, le gouvernement provincial annoncera sous peu son « Plan gouvernemental de développement social des autochtones ». Développé sans consultation significative de nos élus, la mise en œuvre de ce plan sera suivie avec la plus grande vigilance par l'APNQL.

Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec

La Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) est un collectif composé de 29 communautés de Premières Nations au Québec ayant le mandat d'administrer les ententes de l'APNQL en matière d'emploi et de formation, de développer la main-d'œuvre et le marché du travail des Premières Nations au Québec, et



d'étendre son offre de service (programmes, services, soutien, financement) à l'ensemble de ses communautés membres, incluant leurs populations hors communautés, ainsi qu'à l'ensemble des citoyens autochtones vivant en milieu urbain au Québec.

Relations avec le fédéral

- En mai 2016, l'APNQL fit part de ses attentes auprès de la ministre fédérale de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, dans une lettre où étaient énoncés cinq critères pour une relation rehaussée, tous axés sur la bilatéralité et le respect mutuel, et ce, tant dans la conception de la nouvelle stratégie que dans sa reddition de comptes, en passant par une mise à niveau substantielle du financement fédéral.
- La CDRHPNQ produisit une étude détaillée sur les effets cumulés de l'inflation et de la croissance démographique depuis 1999 et sur la nécessité d'indexer le financement fédéral. Cette étude fut présentée lors des deux conférences sur le renouvellement de la stratégie, aux mois de juin et juillet, puis fut transmise directement au bureau de la ministre, pour enfin être intégrée dans l'étude de l'APN sur le financement d'une stratégie fédérale pour les Premières Nations.
- Le chef porteur du dossier de l'emploi et de la formation pour l'APNQL siège sur le *Comité des chefs de l'APN sur le développement des ressources humaines*, et la CDRHPNQ siège à la fois sur les *Comité et Sous-comité techniques de l'APN*.
- Les relations avec Service Canada, région du Québec, se sont détériorées au point de devoir organiser une rencontre avec la sous-ministre adjointe afin de la sensibiliser aux nombreuses formes d'ingérence de son personnel et pour lui rappeler l'importance d'entretenir de saines relations à tous les niveaux.
- La relation avec AANC demeure, quant à elle, plus constructive avec la participation du ministère au développement de la capacité organisationnelle en matière de planification stratégique de la main-d'œuvre et de partenariat avec les autres acteurs du marché du travail.

Relations avec la province

- Au-delà des ententes fédérales – qui fournissent la majorité du financement destiné au développement de la main-d'œuvre des Premières Nations – il est nécessaire d'impliquer directement la province, puisque l'emploi et la formation sont de compétence provinciale, et que seule une plus grande complémentarité permettra aux clients de cheminer vers l'emploi avec un maximum de soutien de la part de tous.
- En milieu urbain, la CDRHPNQ et Emploi-Québec ont une entente renouvelable aux trois ans qui finance une part notable des services directs et indirects à la clientèle, permettant ainsi de libérer des fonds pour les mesures actives d'emploi et de formation.
- Pour la clientèle sur communauté, il fut toujours plus ardu d'obtenir la participation d'Emploi-Québec. L'année 2016-17 servit cependant à

négocier les termes d'une *Stratégie ministérielle pour l'intégration professionnelle des Premières Nations et Inuit*, incluant un plan d'action destiné à rapprocher l'ensemble des parties prenantes et à faciliter l'accès de la clientèle aux ressources provinciales. Cette initiative d'une durée prévue de cinq ans sera mise en œuvre à partir de 2017-18.

Développement local et régional

- Exemple de réussite en fait de partenariat avec le secteur privé: formation *L'essentiel des mines* donnée à Matimekush avec la compagnie minière Tata Steel : 13 finissants dont 12 femmes; des travailleurs francophones qui travailleront dans un environnement anglophone au Labrador.

Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador

L'IDDPNQL a été mis sur pied en 2000 par l'APNQL afin de répondre aux besoins exprimés par les Premières Nations. L'IDDPNQL a comme mission d'offrir aux Premières Nations un carrefour dynamique de services, en soutien à leurs démarches pour la santé du territoire et de ses ressources, pour le développement de communautés durables et pour la reconnaissance des droits des Premières Nations. Ce soutien se matérialise notamment par la création de réseaux d'experts, la création d'outils, la diffusion d'information, l'organisation de formations, colloques et d'ateliers, ainsi que la surveillance des dossiers qui touchent directement les Premières Nations.

Pour l'IDDPNQL, les priorités de la dernière année ont été de perpétuer les projets existants sur la sauvegarde des espèces en péril, les changements climatiques et l'efficacité énergétique des habitations, en plus de consolider les partenariats en planification stratégique et territoriale établis avec différentes communautés. De nombreuses initiatives sont également venues s'ajouter aux mandats précédents de notre organisation.

Dans la dernière année, l'IDDPNQL a par exemple inauguré son Centre d'expertise sur les consultations du Québec et du Labrador qui, avec son réseau d'experts des Premières Nations, s'est penché sur maints dossiers majeurs tels que la modernisation de l'Office National de l'Énergie et l'examen des processus d'évaluation environnementale. Le Centre d'expertise a organisé deux événements d'envergure à Montréal et à Québec afin de favoriser la participation et une meilleure prise en compte des enjeux des Premières Nations aux processus de consultations et d'accommodement.

L'IDDPNQL a également fait l'inauguration en septembre 2016 de son Centre d'expertise sur les ententes, répercussions et avantages (ERA) ayant pour objectif de soutenir les Premières Nations aux différentes étapes du processus complexe qu'est la négociation d'une ERA, tout en leur permettant d'éviter le fardeau financier associé à de telles négociations. Le Centre d'expertise a également tenu deux journées de conférences et d'ateliers sur la négociation d'ERA à Wendake en février dernier.



De plus, l'IDDPNQL a amorcé en 2016 un projet pilote de 3 ans en planification communautaire globale (PCG). La PCG est un processus holistique qui permet à une communauté de se donner une marche à suivre pour atteindre la viabilité, l'autosuffisance et une meilleure gouvernance. Le premier objectif du projet pilote est d'accompagner des communautés dans leur démarche de PCG. Deux communautés seront accompagnées tout au long des 3 ans (Kebaowek First Nation et Première Nation Abitibiwinni), et deux communautés supplémentaires (Kahnawá:ke et Listuguj) seront accompagnées pour au moins une année.

Finalement, la pérennité des langues autochtones est aussi un aspect important des travaux de l'IDDPNQL. Ainsi, deux nouveaux titres portant sur l'efficacité énergétique et le développement durable sont venus compléter notre collection de livres multilingues en 2016-2017. Les travaux de l'IDDPNQL rayonnent de ce fait au sein des milieux scolaires et des foyers des communautés des Premières Nations.

En terminant, il est possible de mesurer l'ampleur des services offerts par l'IDDPNQL en français et en anglais aux communautés des Premières Nations ainsi que des divers colloques et ateliers qu'il organise en visitant le site Web suivant www.iddpnql.ca.

Institut Tshakapesh | tshakapesh.ca

Depuis bientôt 40 ans, L'INSTITUT TSHAKAPESH poursuit trois grands objectifs : sauvegarder et transmettre LA LANGUE innue ; préserver et promouvoir LA CULTURE innue ; soutenir et développer L'ÉDUCATION des jeunes Innus. L'offre très concrète de services et de programmes vise 7 communautés innues de la Côte-Nord : Essipit, Uashat mak Mani-utenam, Ekuanitshit, Nutashkuanit, Unaman-shipit, Pakut-shipit et Matimekush-Lac-John.

Sur la base d'un plan stratégique élaboré avec les membres des communautés, de très nombreuses actions et activités ont été réalisées visant des services personnalisés adaptés et actualisés aux besoins des principales clientèles, de même que la mise en œuvre de plusieurs projets de communication.

Mobilisation des ressources, partage de connaissances, et bris de l'isolement

Continuer des travaux de divers comités régionaux (comités des directions d'école, des orthopédagogues, des enseignants de la langue innue, des enseignants du préscolaire, du français, des mathématiques); Événements (Grand Rassemblement des diplômés innus du secondaire, Colloque Tshakapesh); Embauche d'agents culturels dans chaque communauté afin de favoriser la transmission de la culture.

Mise en commun de notre patrimoine

Collecte de la mémoire de nos aînés; Accès au centre de documentation pour la sauvegarde et la préservation de documents culturels et historiques.

Visites des communautés membres

Tournées régulières des écoles pour assurer un soutien adéquat et personnalisé; Tournées des communautés pour la gouvernance de même que pour la transformation de l'éducation; Première tournée de sensibilisation Innu-aitun.

Développement de matériels pédagogiques et programmes

Développement du programme Agir tôt et du matériel d'accompagnement parent-enfant (en innu et en français); Production et vente de livres par les *Éditions Tshakapesh*; Poursuite du développement du programme d'enseignement de la langue innue au primaire; Production de matériel pédagogique en lien avec l'enseignement de la langue innue (scénarios d'apprentissage, dictionnaires Innu-Français/Français-Innu, lexique, grammaire et matériel en ligne tels que guide de conjugaison, jeux interactifs, blogue, catalogue d'histoires orales); Dictée innue adultes; Productions d'épreuves régionales standardisées en langue innue, en français et en mathématiques. Signature de l'entente tripartite du Programme de partenariats en éducation (PPE); Développement des programmes de métiers traditionnels (FMSS).

Partage d'expertises

Sensibilisation à la culture par la tournée du programme *Sous le Shaputuan*; Participation à plusieurs comités de travail de nos différents partenaires et organismes autochtones; Développement de projets pilotes répondant à divers besoins spécifiques des membres de nos communautés.





Chef régional

ROGER J. AUGUSTINE

Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard

INTRODUCTION

Pjila'si. Je suis très honoré d'accueillir les aînés, les Chefs et les délégués de l'ensemble du Canada à l'Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations (APN). Je suis Roger Augustine, le Chef régional du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. J'ai l'honneur et le plaisir d'occuper ce poste depuis neuf ans, et je continue de soutenir les Premières Nations et de faire progresser leurs dossiers aux niveaux régional et national. Je suis aussi honoré d'être un Sante' Mawi'omi Keptin pour Natuaqanek – Sikniktewaq. En français, mon peuple constitue la Première Nation d'Eel Ground. Je suis très fier de mon peuple, qui a pris l'initiative d'affirmer ses droits sur ses terres et ses eaux. Les dirigeants de ma région m'ont demandé de les soutenir dans leurs nombreux efforts visant à exercer leurs droits et à préserver leur relation de nation à nation. Je voudrais vous présenter certaines des activités qui ont marqué l'année.

Au sein de la Confédération des Mi'kmaq de l'Î.-P.-É., qui représente les Premières Nations de Lennox Island et d'Abegweit, les Chefs s'emploient à établir une relation avec le gouvernement provincial afin de pouvoir pleinement exercer leurs droits. Certaines des Premières Nations au Nouveau-Brunswick ont formulé une importante revendication territoriale concernant un tiers de la province. Cela montre l'importance de l'affirmation des droits et des lois sur nos territoires. Pendant les inondations du printemps, la coordination des urgences a été nécessaire dans la région et, en tant que dirigeants, nous avons travaillé ensemble à l'obtention d'un appui fédéral de 1,7 million de dollars pour aider les communautés des Premières Nations au Nouveau-Brunswick.

Dans le cadre de mes efforts de réconciliation et d'établissement de nouvelles relations, j'ai accueilli diverses cultures au sixième Pow-Wow des pêcheurs – « Un esprit de paix et d'amitié ». Le Pow-Wow a été l'occasion de mieux découvrir les cultures des Premières Nations, d'Irlande, d'Écosse et d'Acadie par l'intermédiaire de chants, de danses et d'œuvres d'art. L'évènement a eu lieu au parc Waterford Green, à Miramichi (Nouveau-Brunswick), le 1^{er} et 2 juillet 2017. Des dignitaires, des dirigeants et des amis sont venus participer à ce travail important de réconciliation et d'établissement de nouvelles relations de nation à nation.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

En tant que membre du Comité exécutif de l'APN, je préside deux comités importants : le Comité national des pêches et le Comité de gestion et de restructuration. Cette année, ces deux entités ont été très actives en raison de l'ampleur du changement, notamment la nouvelle place centrale occupée par les questions autochtones au Canada.

Comité de gestion de l'APN

Le nombre de changements apportés tant à la structure qu'à la fonction de l'organisation a considérablement augmenté la charge de travail du Comité, en partie pour s'adapter à l'énorme changement d'orientation du gouvernement actuel à l'égard des peuples autochtones et aux attentes en matière de participation accrue dans de nombreux domaines. Ce changement de situation a fait augmenter la dotation et a entraîné une importante période de transition pour l'organisation. Je considère cela comme un développement positif et je me suis employé très précautionneusement à trouver un équilibre entre mon travail et mes responsabilités dans ces deux comités.

Comité national des pêches de l'APN

Les droits de pêche des Premières Nations s'entremêlent avec nos divers intérêts dans les perspectives économiques et la protection environnementale d'une ressource qui se trouve constamment menacée par les activités industrielles, les catastrophes environnementales, la pollution, les déversements, les changements climatiques et les événements naturels. C'est pour cette raison que le Comité national des pêches (CNP) se réunit deux fois par an avec des Chefs des régions des pêches pacifiques, atlantiques, nordiques et intérieures pour discuter des priorités communes. Les domaines de l'eau et des pêches relèvent de différentes autorités. Cette situation entraîne des discussions variées et complexes sur la gouvernance et la reconnaissance de nos droits inhérents pour doter nos futures générations de pêches durables.

Ces discussions importantes permettent de s'assurer que tout le travail accompli par l'APN fait progresser et soutient la reconnaissance et la mise en



œuvre des droits inhérents, du titre et de tous les droits reconnus en vertu du droit international des droits de la personne des Premières Nations. Nos démarches sont basées sur les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, diverses études et d'autres instruments et exploitent toute possibilité de rappeler au Canada ses responsabilités.

Priorités du Comité national des pêches

Examens législatifs – Loi sur les pêches et Loi sur la protection des eaux navigables

Le Comité national des pêches s'est engagé à faire progresser nos droits ancestraux et issus de traités et à s'assurer qu'ils sont respectés à toutes les étapes de l'élaboration des lois, des règlements et des politiques par des processus de consultation et d'engagement. La santé et l'abondance du poisson et de son habitat doivent être protégées pour les futures générations, et les Premières Nations doivent participer aux examens législatifs fédéraux.

Le Secteur des pêches de l'APN a centré ses efforts sur le partage de renseignements sur les modifications apportées à la *Loi sur les pêches* et à la *Loi sur la protection des eaux navigables* dans le contexte des changements législatifs et stratégiques, comprenant les répercussions des amendements des projets de loi C-38 et C-45. De nombreuses Premières Nations ont participé au processus du Comité permanent et ont présenté des propositions de modification pour la *Loi sur les pêches* et la *Loi sur la protection des eaux navigables*.

Le Comité national des pêches s'est entretenu avec le ministre LeBlanc lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs 2016. En tant que président de ce comité, j'ai envoyé une lettre de suivi au ministre afin de souligner l'orientation prise par les dirigeants, à savoir de demander une prolongation des soumissions des Premières Nations, de combler l'absence d'une consultation et d'un engagement en bonne et due forme et d'établir un processus pour l'élaboration d'un mécanisme de rédaction législatif conjoint.

Mise en œuvre des décisions de la Cour suprême

Certaines des victoires devant les tribunaux canadiens sont vieilles de plusieurs dizaines d'années — elles doivent être assorties d'actes. Il est possible, grâce à un examen des lois et des politiques conjoints, de contribuer au changement d'avenir des pêches autochtones et de continuer de demander d'inclure l'annulation des formules de financement limité en tant que directive limite du cabinet qui influe sur l'allocation du poisson. Cela exige l'engagement et le soutien des ministères, qui doivent financer des programmes de renforcement des capacités destinés à fournir des outils d'accès et un soutien en matière de capacités aux communautés côtières, nordiques et intérieures

Groupe de travail national sur l'aquaculture (GTNA)

L'industrie aquacole canadienne est axée sur les poissons à nageoires d'eau douce et d'eau salée, les crustacés et les algues marines. Chaque espèce et son environnement requièrent des considérations particulières en matière de règlement, de politique, de gestion, d'études scientifiques et d'analyses techniques et légales. Ajoutées aux divers niveaux de gouvernement et aux nombreux ministères participant au cadre réglementaire, ces considérations particulières engendrent un niveau de complexité élevé. Cette année, le GTNA a tenu sa première réunion et nommé quatre coprésidents pour orienter ses travaux.

Nouveaux dossiers

J'estime que le Protocole d'intervention et de gestion de l'information en cas d'urgence en mer est un outil important pour le travail que nous accomplissons dans nos pêches. La fréquence des déversements et des urgences maritimes a fait ressortir l'importance de répondre aux urgences marines, dont le sauvetage, les déversements pétroliers et les catastrophes susceptibles de toucher les Premières Nations. La résolution 93/2016 de l'APN, *Protocole de gestion de l'information en cas d'urgence en mer*, adoptée lors de la dernière Assemblée extraordinaire des Chefs (décembre 2016), demande d'ouvrir le Protocole d'intervention et de gestion de l'information en cas d'urgence en mer. Nous prévoyons une cérémonie de signature entre le Chef national et le ministre de MPO et d'autres concernant cette question.

Cette année, le Canada a poursuivi l'amélioration de son programme législatif en envisageant de réformer la *Loi sur les Océans* et d'autres textes de domaines connexes, dont les règlements de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*, une nouvelle loi sur l'aquaculture, les espèces aquatiques envahissantes (EAE), la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) et les zones marines protégées. Il est indispensable que nous puissions discuter de ces sujets importants et déterminer les domaines dans lesquels nous pouvons travailler à l'élaboration de meilleures approches d'avenir.

Nous continuerons de travailler avec vous à l'élaboration de solutions et d'approches qui produiront des résultats utiles et tangibles pour nos citoyens. Nous espérons trouver des possibilités pour affirmer notre gouvernance et nos lois concernant nos pêches, qui nous permettront de jouer notre rôle légitime, en tant que décideurs, dans tous les domaines de la gestion des pêches et dans le cadre d'une véritable relation de nation à nation.

J'ai hâte de travailler avec vous et j'espère que vous vous joindrez à nous au Forum national sur les pêches autochtones de l'APN, en février 2018. Je tiens à remercier tous les Chefs pour leur dévouement sans faille ainsi que leurs contributions, et je me réjouis à l'idée de nos prochaines discussions positives et productives.

Woliwon, Wela'lloq.





Chef régional **MORLEY GOOGOO**

Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve

Pour débiter, je tiens à souhaiter la bienvenue aux Chefs et aux délégués présents à l'Assemblée générale annuelle de l'APN 2017. Je suis heureux de vous présenter les activités marquantes auxquelles j'ai eu le privilège de participer.

Mes nouveaux portefeuilles, dont je suis honoré d'être le titulaire, m'ont tenu très occupé toute l'année :

- Commission de vérité et réconciliation (CVR);
- Sports et loisirs;
- Langue, culture, arts – Canada 150^e;
- Conseil des jeunes;
- Comité de gestion de l'APN.

COMPTES RENDUS SUR LES ACTIVITÉS RÉGIONALES

En tant que Chef régional de la Nouvelle-Écosse et de Terre-neuve, j'ai engagé mon bureau dans la direction – ou a y participer – des projets suivants destinés à faire progresser les dossiers des Mi'kmaq et des Premières Nations dans la région et à l'étranger.

Grand-Pré 2017

Grand-Pré 2017 attirera l'attention de l'ensemble du pays sur la relation historique entre les cultures mi'kmaq et acadienne. L'évènement est financé par les gouvernements fédéral et provincial, ainsi que par des organisations communautaires et des commandites d'entreprises. Attirant déjà l'attention des médias, il comprendra un village culturel, un marché, une scène principale accueillant des artistes régionaux et nationaux et un cercle de pow-wow. Grand-Pré 2017, dont l'entrée sera gratuite, fera connaître les communautés hôtes : Glooscap, Annapolis Valley, Acadia et Bear River. Des conférences de presse auront lieu au cours des prochaines semaines. L'évènement pourrait servir de modèle au bureau du Chef régional pour l'organisation d'autres activités culturelles.

La relation entre les Mi'kmaq et les Acadiens est unique et le fruit d'une histoire commune. Nous entretenons une relation avec la communauté

acadienne depuis 400 ans et nous comptons tenir une réunion exceptionnelle en août 2017 à Grand-Pré, un site du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Grande entrée et Centre de la Banque Scotia

Dans le cadre d'un partenariat entre l'Atlantic University Sport (AUS) et mon bureau, nous avons fait découvrir la culture des Mi'kmaq durant la retransmission en direct d'une partie de championnat sur le réseau de Bell Media. La Grande entrée a consisté en une vidéo présentant les joueurs de tambour d'Eskasoni, des danseurs traditionnels de la région, la plupart des Chefs de la Nouvelle-Écosse, le maire d'Halifax, Tony Ince, ministre de la Culture et du Patrimoine des collectivités, et le député Andy Filmore.

Projet Legacy Room

J'ai conçu le projet Legacy Room en partenariat avec la Gord Downie & Chanie Wenjack Initiative. Il donne aux écoles, aux entreprises et aux organisations la possibilité de répondre à l'appel à l'action pour la réconciliation de Gord Downie. « Faites quelque chose ». Les salles du projet Legacy Room constituent une réponse à l'Appel à l'action 92 de la Commission de vérité et réconciliation.

Lancé en novembre 2016, le projet encourage les organisations et les entreprises à aménager des lieux, des salles et, dans certains cas, des endroits publics pour discuter de la réconciliation au nom de Gord Downie et de Chanie Wenjack. Une équipe, composée de Mike Downie, de Media Fuse, de Media Style, d'Ulnooweg et de moi-même (président), s'apprête à lancer le projet Legacy Room à l'échelle nationale au cours du prochain mois.

Symposium sur la Commission de vérité et réconciliation

En tant que titulaire du portefeuille national de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) à l'APN, j'ai continué d'inciter le gouvernement fédéral à prendre des mesures concrètes pour assurer le suivi des Appels à l'action de la CVR. En plus de nos efforts à l'échelle nationale, je m'efforce d'organiser un symposium régional en 2017. Plus de renseignements seront communiqués au fur et à mesure.



Forum tripartite

En tant que président du Forum tripartite, mon objectif est de fournir une structure pour améliorer la communication et de définir un engagement pour rendre l'organisation plus efficace.

Conférence sur les langues des Mi'kmaq

En tant que titulaire du portefeuille des langues, j'ai travaillé intensivement avec le Mi'kmaq Kina'matnewey à l'organisation d'une conférence sur les langues des Mi'kmaq, qui a eu lieu à Dundee au cours de l'automne 2016. La Conférence, qui a réuni des aînés et des jeunes, a été une grande réussite. Le programme comprenait des conférenciers invités, des échanges et des discussions communautaires, un apprentissage culturel et des divertissements. Le rapport final et les recommandations ont été communiqués en mars 2017.

Établissement d'une gouvernance de nation à nation

En tant que Chef régional de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, j'ai organisé et présidé plusieurs réunions visant à concevoir un modèle de gouvernance de nation à nation et à structurer le gouvernement des Mi'kmaq, tout en établissant des relations avec le gouvernement fédéral. La plateforme du gouvernement des Mi'kmaq est déjà bien entamée et des discussions sont en cours avec la procureure générale du Canada, Jody Wilson-Raybould.

Deuxième Sommet des Chefs et des députés de la Nouvelle-Écosse

Compte tenu du grand succès du premier sommet, une activité de suivi sera organisée à Grand-Pré, en Nouvelle-Écosse, le 9 août, pendant l'événement culturel (10 au 13 août). Les participants au Sommet continueront de débattre des sujets abordés durant le premier sommet et devraient élaborer une stratégie d'avenir. Le programme comprendra des réunions, une visite du festival de Grand-Pré, une conférence de presse et une activité sociale.

Le Sommet constitue la toile de fond d'un échange de connaissances et de la création d'un ordre du jour concernant les questions les plus urgentes auxquelles sont confrontés les Autochtones en Nouvelle-Écosse. Je dirige cette initiative en collaboration avec les députés Andy Filmore et Darrell Samson.

Engagement avec Terre-Neuve

Je souhaite continuer de travailler avec Conn River et Qualipu et organiser un sommet des Chefs et des députés semblables à celui de la Nouvelle-Écosse.

De plus, ma priorité est de travailler avec les communautés de Terre-Neuve et d'aider Mi'sel Joe, Chef de la réserve de Conne River, qui est située au sud de la province, près de l'ancien site de fouilles des Beothuk. C'est le dernier

lieu connu de l'existence des Beothuk; ils ont été exterminés dans les années 1820 et leurs restes ont été exhumés et envoyés en Grande-Bretagne aux fins d'étude. Ils sont actuellement entreposés dans le Musée national d'Écosse, à Édinbourg. L'objectif est de rapatrier ces restes humains à Terre-Neuve.

Les restes humains de Demasduit (Mary March) et de son mari — un Chef nommé Nonosabusut — sont entreposés dans le Musée depuis des années. Les deux autres sont la tante et l'oncle de Shanawdithit, les derniers membres du peuple des Beothuk, qui sont morts à St. John's en 1829. Mon bureau appuie le Chef Joe dans son projet au nom du peuple Beothuk.

Athlétisme, sport et Jeux autochtones de l'Amérique du Nord

Les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord constituent le plus grand événement sportif et culturel autochtone du continent. Il réunit plus de 5 000 athlètes et 2 000 bénévoles, un grand nombre de spectateurs et des dignitaires d'Amérique du Nord. La ville de Toronto accueillera les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord 2017 du 16 au 23 juillet. J'assisterai à l'événement en tant que titulaire du portefeuille Sports à l'APN.

Régate des grands voiliers Rendez-Vous 2017 – Programme des jeunes dirigeants autochtones

Waterfront Development, en partenariat avec Sail Training International (STI), est heureuse de travailler avec mon bureau et l'Assemblée des Premières Nations au recrutement de 45 participants, mentors ou facilitateurs, et d'élaborer un programme destiné à permettre à des jeunes Autochtones de l'ensemble du pays de naviguer sur un grand voilier pendant le mois d'août 2017. Les jeunes développeront des compétences essentielles en formation d'équipe et en leadership et vivront des expériences personnelles et culturelles. Pendant les cinq semaines, chaque participant recevra un salaire de 650 dollars par semaine, cela en plus de la prise en charge de leurs frais.

La régates des grands voiliers Rendez-Vous 2017 (RDV 2017) est une course transatlantique de 7 000 milles marins concernant six pays. Les grands voiliers accosteront dans des ports au Canada, dont Québec, à l'occasion du 150^e anniversaire du Canada, et 11 ports en Nouvelle-Écosse. Encadrés par STI, des milliers de jeunes du monde entier auront la chance de suivre une formation en navigation sur de nombreux grands voiliers. Waterfront Development, au nom de la province de la Nouvelle-Écosse, travaille avec des partenaires à la promotion de la province et du pays à l'échelle internationale. Des volets importants du programme de la Nouvelle-Écosse englobent des programmes culturels autochtones.

En tant qu'événement important de Canada 150, RDV 2017 offre la possibilité unique de suivre un programme de formation en navigation. Halifax est le point de départ de la dernière étape de la course. Les navires quitteront Halifax le 1^{er} août en direction du Havre, en France, pour un mois de traversée.



Le bureau du Chef régional doit élaborer un programme de recrutement régional (30 % national / 70 % régional) et diriger l'élaboration du programme culturel.

Expédition Canada C3

En tant que titulaire du portefeuille de la Commission de vérité et réconciliation à l'APN, j'ai travaillé au sein du programme Canada C3, qui est destiné à faire participer des millions de Canadiens. La pièce maîtresse du programme est une incroyable expédition maritime de 150 jours, de Toronto jusqu'à Victoria, via le passage du Nord-Ouest, qui reliera les Canadiens d'une côte à l'autre. Il s'agit d'un voyage transformateur qui fait appel à notre cœur et à notre imagination et qui favorise une meilleure connaissance et appréciation du Canada, ainsi qu'une vision d'avenir pour le pays. En collaboration avec les ambassadeurs et les partenaires de Canada C3 et les nombreuses collectivités visitées, les participants étudieront les quatre thèmes principaux de Canada 150, qui représentent les défis et perspectives du pays : la diversité et l'inclusion, la réconciliation, l'engagement des jeunes et l'environnement. Le navire de Canada C3 comptera aussi une salle du projet Legacy Room à son bord.

Relations avec le milieu de l'entreprise

Au cours de l'année écoulée, mon bureau a établi plusieurs nouvelles relations avec le milieu de l'entreprise. Nous nous sommes entretenus avec Sobeys de l'amélioration des relations communautaires, de la sensibilité culturelle et du développement des ressources humaines pour les Mi'kmaq et de la nécessité d'un plus grand engagement de la part de l'entreprise.

Waterfront Development a communiqué avec moi au sujet de l'élaboration d'un programme autochtone des grands voiliers. WDCL espère travailler avec nous dans le cadre d'initiatives visant à promouvoir la culture des Mi'kmaq. Cette année, des activités culturelles organisées par les Mi'kmaq auront lieu sur le front de mer d'Halifax pendant le Rendez-vous des grands voiliers 2017 et la Journée nationale des Autochtones.

Bear Head LNG s'est engagée à parrainer Grand-Pré 2017 et est intéressée à travailler en plus étroite collaboration avec le bureau du Chef régional aux fins de conseils et de consultation.

Ces nouvelles relations de travail et ces nouveaux partenariats avec des banques aideront à développer nos projets et notre appui à l'échelon national. Des réunions ont eu lieu avec les banques TD, RBC et Scotia. Les banques TD et Scotia se sont engagées à parrainer Grand-Pré 2017 et souhaitent travailler avec le Chef national dans le cadre d'autres initiatives.

DAREarts Foundation

Dans le cadre de mon portefeuille Culture et arts, je suis membre du conseil d'administration de cette organisation nationale vouée à la jeunesse, aux arts et au mentorat. DAREarts est une organisation de bienfaisance canadienne qui met à profit son expérience pédagogique dans les arts pour aider les enfants et les jeunes connaissant des difficultés dans la vie quotidienne à acquérir des compétences en leadership, à avoir davantage confiance en eux et à fortifier leur courage. Ainsi, ils peuvent mieux exploiter leur potentiel et amorcer un changement dans leur vie et leur communauté. Je m'efforce actuellement, en collaboration avec le président du conseil d'administration, de mettre en œuvre le programme dans les communautés de la région de l'Atlantique.

Journée nationale des Autochtones en direct sur APTN

Parmi les huit villes qui seront présentées dans une émission télévisuelle spéciale de Canada 150 destinée à célébrer la Journée nationale des Autochtones, APTN a choisi Halifax. Mon bureau participe à la planification et à l'organisation de l'émission à Halifax. Les autres villes sont Ottawa, Montréal, Winnipeg, Edmonton, Vancouver, Toronto et Yellowknife. APTN a travaillé en partenariat avec le Centre d'amitié autochtone des Mi'kmaq afin de donner un plus grand écho à l'événement organisé par le centre. Ce dernier tiendra des activités culturelles toute la journée à Halifax Common, et APTN poursuivra les célébrations sur le front de mer d'Halifax. En plus d'un grand concert, les citoyens pourront participer à des activités culturelles sur le front de mer, dont les canoës en écorce de bouleau de Todd Labrador, un feu sacré des Mi'kmaq et une cérémonie du lever du soleil et le stand de cuisine autochtone du Chef Ray Bear. APTN s'attend à accueillir 15 000 personnes. La chaîne télévisuelle m'a demandé mon avis au sujet de cet événement. Elle fera aussi la promotion de Grand-Pré durant l'évènement. D'autres promotions croisées sont prévues avec APTN.

Army Museum – Centenaire de la bataille de Passchendaele

Compte tenu des prochaines célébrations du centenaire de la bataille de Passchendaele survenue durant la Première Guerre mondiale, l'Army Museum Halifax Citadel monte des nouvelles expositions pour rendre hommage aux guerriers mi'kmaq. Celles-ci seront un complément de l'exposition sur les deux militaires autochtones les plus décorés : Sam Gloade, membre du Corps du génie royal canadien, qui a reçu la Médaille de conduite distinguée, et Stephen Toney, membre du 85^e bataillon de la Force expéditionnaire du Canada, qui s'est vu décerner la Médaille militaire pour sa bravoure. Les nouvelles expositions seront inaugurées durant l'automne 2017 en partenariat avec la Confédération des Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse (en particulier le Dr. Don Julien). Elles coïncident avec le Mois de l'histoire des Mi'kmaq et précèdent le centenaire de la bataille de Passchendaele. Le gouvernement de



la Belgique m'a invité à participer aux commémorations et à les aider à tenir une cérémonie de purification sur le lieu de la bataille et à la porte de Menin le 10 novembre 2017. J'ai facilité la participation du Dr Julien au projet et nous avons l'intention d'aider à l'organisation d'un voyage souvenir dans la région en novembre.

Pendant le séjour en Belgique, la Confédération des Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse et moi-même tiendront un sommet avec l'Organisation des peuples et des nations non représentés (UNPO) – Organisation des Nations Unies. L'UNPO est une organisation pro-démocratique internationale qui a été fondée le 11 février 1991 à La Haye, aux Pays-Bas. Sa mission est de permettre aux nations et personnes sous-représentées et marginalisées dans le monde de faire entendre leur avis. Il ne s'agit pas d'un organisme non gouvernemental (ONG) car certains de ses membres sont des gouvernements ou des organismes gouvernementaux d'États non reconnus. Ses membres sont des peuples autochtones, des minorités et des territoires non reconnus ou occupés. L'UNPO travaille avec ces groupes pour défendre leurs causes et leurs citoyens efficacement. Certains anciens membres ont accédé à la pleine indépendance et se sont joints à l'Organisation des Nations Unies. Le bureau du Chef régional a l'intention de tenir un sommet des peuples autochtones, en particulier le peuple des Mi'kmaq, avec des représentants de l'UNPO afin de discuter de l'établissement d'une structure de nation à nation.

Conclusion

Alors qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir, je me réjouis des activités à venir, non seulement dans ma région mais aussi à l'échelle nationale. Je suis impatient de commencer la nouvelle année.

Wel'lalin

Dans l'esprit de paix et d'amitié

Chef régional Morley Googoo
Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve



CONSEIL DES AÎNÉS DE L'APN

Le Conseil des aînés de l'APN, qui comprend des représentants de chacune des 10 régions de l'APN, continue de jouer un rôle important dans tous les secteurs et toutes les activités de l'APN.

Le Conseil des aînés fait entendre les voix des aînés de chaque région, en empruntant avec eux une voie sacrée menant au mieux-être des Premières Nations. Conscient de ses responsabilités vis-à-vis de nos nations, le Conseil des aînés s'efforcera de promouvoir la vie sacrée de nos nations en s'inspirant des sept enseignements sacrés (l'amour, le respect, le courage, l'honnêteté, la sagesse, l'humilité et la vérité).

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Les membres du Conseil des aînés travaillent sans relâche afin de contribuer de manière pertinente aux initiatives de l'APN et d'informer les citoyens de leurs régions des efforts déployés à l'échelle nationale. Au cours de la dernière année, les aînés ont axé leurs efforts dans les quatre domaines suivants :

Environnement / Changement Climatique

Le Conseil des aînés est devenu une partie intégrale et inspirante de l'action en faveur du climat de l'APN. Sous l'égide du Comité consultatif sur l'action pour le climat et l'environnement (CCACE), un sous-comité d'aînés a été mis sur pied pour maximiser leur rôle en ce qui concerne l'action en faveur du climat.

Le Conseil a rédigé une Déclaration des aînés sur le changement climatique qui énumère les principes et valeurs clés à mettre de l'avant dans l'action pour le climat. Le Conseil des aînés utilisera cette déclaration en tant que document de base pour son travail lié à la protection de la terre ainsi qu'aux territoires et aux ressources.

Édification des nations

Le Conseil des aînés reconnaît l'importance d'encourager les citoyens des Premières Nations de tous les territoires ancestraux à collaborer en tant que nations afin d'établir et de consolider une relation de nation à nation et considère les progrès réalisés à cet égard comme la marque d'un nouveau départ. Dans le cadre de cette nouvelle relation de gouvernance, les aînés se sont réunis en vue de discuter du mieux-être des Premières Nations et des moyens de collaborer avec le gouvernement afin de s'attaquer aux problèmes qui touchent chaque région et territoire.

Communication

Les membres du Conseil des aînés s'efforcent de communiquer avec d'autres aînés de leurs régions afin de transmettre des informations et des messages d'intérêt national aux membres des communautés. Le Conseil des aînés s'assure de faire connaître et de préserver les traditions, les langues et les cérémonies des Premières Nations, qui sont fondamentales pour le renforcement des communautés et des nations.

Au fil de plusieurs réunions du Conseil, les aînés ont discuté de l'absence de lien entre les communautés des Premières Nations et le gouvernement. Le Conseil a recommandé d'accroître les efforts de communication afin de sensibiliser davantage nos communautés aux programmes et aux politiques qui concernent les citoyens des Premières Nations vivant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves.

Le Conseil des aînés prône la nécessité de favoriser la participation de tous les citoyens des Premières Nations et de faire entendre leurs voix pour influencer le travail des gouvernements.

Trois Conseils de l'APN

Les trois Conseils de l'APN (les conseils des aînés, des femmes et des jeunes) se sont réunis à Winnipeg, au Manitoba, les 17 et 18 février 2017. Cette réunion a mis l'accent sur la planification stratégique individuelle et collective des trois Conseils de l'APN et a donné lieu à l'élaboration d'un plan de travail stratégique commun.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Changement climatique et environnement : Transmettre les connaissances et aider à déterminer les moyens d'atténuer le changement climatique afin de protéger nos terres, nos cours d'eau et nos poissons. Favoriser la mobilisation régionale et encourager les recherches plus étendues en ce qui a trait à la santé de notre peuple et à la sécurité alimentaire.
- Édification de relations avec le gouvernement : Informer le gouvernement et assurer la mise en œuvre du principe de consentement libre, préalable et éclairé. Si nous affrontons les problèmes à notre façon, nous nous assurerons de le faire convenablement, dans le cadre de nos cérémonies. Une relation de nation à nation comprend un lien avec la terre.



- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : Travailler ensemble à la mise en œuvre la Déclaration des Nations Unies.
- Langues : Le Conseil prône la participation de tous les aînés à l'élaboration de la Loi sur les langues autochtones et appuie les efforts des Premières Nations afin que nos langues demeurent vivantes.



CONSEIL DES FEMMES DE L'APN

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Le Conseil des femmes collabore avec le Secrétariat de l'APN en vue de s'assurer que les préoccupations et les points de vue des femmes des Premières Nations soient pris en compte dans les travaux de l'APN. Ses membres s'acquittent de diverses responsabilités dans le cadre de portefeuilles et participent à une gamme variée de groupes d'experts, de présentations et de forums qui revêtent de l'importance pour les femmes des Premières Nations.

En février 2017, le Conseil national des femmes a participé à une séance des Trois Conseils (Conseil des femmes, Conseil des jeunes et Conseil des aînés) en vue de planifier les travaux de chacun pour la période 2017-2019 et élaborer un plan stratégique de collaboration. Le 18 février, le Conseil des femmes a tenu une rencontre de trois heures immédiatement après la conclusion de la séance des Trois Conseils. L'objet de cette rencontre était de discuter des priorités à court terme, ainsi qu'à long terme dans un contexte de développement durable jusqu'en 2022, et de s'assurer que les projets en matière de développement correspondent aux priorités de l'APN.

Le Conseil des femmes a aussi fait preuve de leadership en participant activement aux activités préalables à la tenue de l'Enquête nationale sur les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées (FJFADOA), et la Chef Denise Stonefish a participé à la réunion des 7 et 8 février 2017 avec les commissaires de l'Enquête. Le Conseil des femmes a également pris part au Sommet national des femmes autochtones en mars 2017.



CONSEIL NATIONAL DES JEUNES DE L'APN

Le Conseil national des jeunes de l'Assemblée des Premières Nations (CNJ-APN) comprend 20 membres représentant les jeunes des Premières Nations de chacune des 10 régions des Premières Nations (chaque région est représentée par un membre de chaque sexe).

Cet organe national, établi en vertu de la Charte de l'APN, représente les jeunes des Premières Nations de l'ensemble du pays sur des questions qui les touchent au quotidien. Le CNJ-APN fait part de ses points de vue sur diverses questions concernant les jeunes aux divers comités et groupes de travail, ainsi qu'au Secrétariat de l'APN.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

CNJ-APN : Appels à l'action pour la promotion de la vie dans les communautés des Premières Nations

Les Appels à l'action du CNJ-APN pour la promotion de la vie dans les communautés des Premières Nations ont été élaborés à la suite des discussions menées lors d'une table ronde à laquelle la ministre de la Santé, Jane Philpott, a participé. Le CNJ-APN a par la suite partagé les Appels à l'action avec les jeunes délégués présents au Sommet des jeunes de l'APN en vue de recueillir leurs opinions et poursuivre les discussions. Les Chefs en assemblée ont approuvé les Appels à l'action par la voie de la résolution de l'APN n° 1/2016. Les Appels à l'action ont été dévoilés officiellement le 10 septembre 2016, soit la Journée de prévention du suicide.

La ministre Jane Philpott a participé à une deuxième table ronde qui a eu lieu le 5 décembre 2016 à Gatineau (Québec). Cette rencontre a permis au CNJ-APN de présenter officiellement les Appels à l'action à la ministre, en plus de profiter de sa présence pour discuter des moyens de collaborer et travailler conjointement avec d'autres partenaires fédéraux dans le but de les mettre en œuvre. Suite à ces discussions, la ministre et le CNJ-APN ont résolu de poursuivre leur collaboration en mettant l'accent sur trois objectifs à court terme : 1) travailler ensemble en vue d'encourager, à l'échelle régionale, l'organisation de rassemblements de jeunes axés sur la diffusion d'informations et les activités reliées à la promotion de la vie; 2) assurer la formation d'équipes d'intervention parmi les jeunes et leurs pairs; 3) soutenir les initiatives du CNJ-APN axées sur la terre ainsi que sur la promotion de la vie, telles que la campagne « *We Matter* ».

Motivé par sa détermination sans faille de collaborer à la mise en œuvre des Appels à l'action, le CNJ-APN a rencontré des représentants de Santé Canada le 4 février 2017 à Ottawa. Cette réunion était axée sur la promotion et la

mise en œuvre des Appels à l'action reposant sur un partenariat continu et, plus précisément, sur les moyens à la disposition de Santé Canada pour appuyer les efforts de promotion du CNJ-APN. Principalement, ces discussions ont permis à Santé Canada de recommander à ses bureaux régionaux de collaborer avec les représentants du CNJ-APN de leur région respective afin d'organiser à l'échelle régionale des rassemblements de jeunes axés sur la promotion de la vie.

Les Trois Conseils de l'APN

Les trois Conseils de l'APN (les conseils des aînés, des femmes et des jeunes) se sont réunis à Winnipeg, au Manitoba, les 17 et 18 février 2017. Cette réunion a mis l'accent sur la planification stratégique individuelle et collective des trois Conseils de l'APN et a donné lieu à l'élaboration d'un plan de travail stratégique commun.

Mieux-être mental

Le CNJ continue d'appuyer les travaux de l'APN dans le domaine du mieux-être mental, en participant notamment au Comité de l'APN sur le mieux-être mental et à l'équipe de mise en œuvre du Continuum du mieux-être mental des Premières Nations.

Le CNJ-APN a témoigné devant le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord à propos de l'« Étude sur le suicide au sein des communautés et citoyens autochtones ». Will Landon (Ontario) a fait une présentation au comité le 19 octobre 2016 à Ottawa. Cette présentation était axée sur les Appels à l'action pour la promotion de la vie dans les communautés des Premières Nations élaborés par le CNJ-APN, ainsi que sur le besoin de partenariat avec le gouvernement, et a mis l'accent sur des intérêts communs, notamment en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des citoyens des Premières Nations.

CNJ-APN – Secrétariat de l'APN

Le CNJ-APN continue de participer aux comités et aux groupes de travail coordonnés par le Secrétariat de l'APN, notamment au Comité consultatif national des services à l'enfance et à la famille de l'APN et au Comité consultatif de l'APN sur l'action pour le climat et l'environnement. Le CNJ-APN a également participé au Forum national des directeurs de l'éducation de l'APN, au Forum de l'énergie de l'APN, au Forum sur la gestion des urgences de l'APN ainsi qu'à des tables rondes et des ateliers pour faire part de leurs opinions et de leurs commentaires.





Jeunes leaders autochtones au Sénat

La coprésidente du CNJ-APN, Jennifer O'Bomsawin, a participé au programme « Jeunes leaders autochtones au Sénat » qui s'est déroulé le 8 juin 2017 à Ottawa. Une des activités de la journée consistait à donner aux neuf jeunes leaders la possibilité de témoigner devant le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. Leurs témoignages ont porté sur l'étude menée actuellement par le Comité à propos d'une nouvelle relation entre le Canada et les Premières Nations, les Métis et les Inuits.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Le CNJ-APN continuera de collaborer avec la ministre Jane Philpott et d'autres représentants clés du gouvernement fédéral à la mise en œuvre des Appels à l'action. Une autre table ronde à laquelle participera la ministre est prévue pour l'été 2017.
- Les Conseils des jeunes, des aînés et des femmes de l'APN (les Trois Conseils) continueront de collaborer ensemble en mettant l'accent sur la mise au point et l'exécution de leur plan de travail stratégique.
- Le CNJ-APN s'efforcera de participer activement aux activités, aux réunions et aux conférences organisées par le Secrétariat de l'APN et ses divers sous-comités et groupes de travail.
- Planifier et coordonner le Sommet national des jeunes de l'APN qui devrait avoir lieu au mois de décembre 2017 à Ottawa (Ontario).





DIRECTRICE GÉNÉRALE

Bienvenue à la 38^e Assemblée générale annuelle (AGA) à Regina (Saskatchewan) sur la terre aux cieux vivants. L'année écoulée a encore été productive, alors que l'Assemblée des Premières Nations (APN) continue de s'appuyer sur les succès passés pour faire en sorte que les engagements sans précédent de l'an dernier se traduisent par des résultats concrets pour les Premières Nations.

Je suis honorée d'avoir été choisie pour diriger le Secrétariat de l'APN en tant que directrice générale par intérim, et il me fait plaisir de vous soumettre ce bref compte rendu sur les activités du Secrétariat en 2016-2017. Plusieurs initiatives ont été entreprises en vue de rétablir la capacité de l'APN de progresser quant aux résolutions adoptées par les Chefs-en-assemblée et de satisfaire une demande accrue de la part de divers partenaires sur le plan de la mobilisation et de la collaboration.

L'APN continue activement de veiller à ce que les droits et les intérêts des Premières Nations soient pleinement respectés et à ce que les enfants des Premières Nations constituent notre priorité numéro un. Les travaux se poursuivent pour faire en sorte que la décision historique rendue l'année dernière par le Tribunal canadien des droits de la personne soit mise en œuvre dans son intégralité.

L'APN poursuit son engagement au sein du Conseil de la fédération dans le but de veiller à ce que nos partenaires des gouvernements provinciaux et territoriaux reconnaissent les gouvernements des Premières Nations et mettent l'accent sur des priorités telles que la réforme de la protection de l'enfance et la revitalisation des langues. À l'échelle internationale, l'APN continue de militer en faveur de la reconnaissance des droits de la personne des Premières Nations au sein de l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones, du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones et du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, ainsi que lors des réunions de l'ONU sur le changement climatique. L'APN continue aussi de presser tous les ordres de gouvernement de jouer leur rôle dans la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, en tant que feuille de route pour la réconciliation.

Le travail du Secrétariat de l'APN en matière de politique demeure fermement guidé par les résolutions adoptées par les Chefs-en-assemblée. En mettant en œuvre les directives de ces derniers, l'APN progresse sur la voie d'une nouvelle relation financière entre le Canada et les Premières Nations. Des discussions continues ont été amorcées entre les Premières Nations et le gouvernement du Canada sur les questions suivantes : réformer les systèmes d'éducation de la maternelle à la 12^e année, pallier les lacunes de l'éducation postsecondaire, encadrer l'élaboration d'une Stratégie nationale du logement des Premières Nations, faire en sorte que les droits et compétences des Premières Nations soient enracinés dans les régimes d'évaluation d'impact du Canada, et soutenir d'autres priorités de premier plan.

Au moment de faire le bilan de l'année écoulée, et tout en mesurant le travail qui nous attend, j'aimerais féliciter le personnel de l'APN, qui est constitué de professionnels d'une détermination inébranlable sur lesquels notre organisation peut toujours compter, peu importe les pressions auxquelles nous sommes confrontés. C'est un privilège d'avoir la chance de travailler avec une telle équipe.

En dernier lieu, j'aimerais remercier le Chef national Bellegarde et tous les membres du Comité exécutif de l'APN pour leur soutien inlassable et leur leadership visionnaire.

Je vous souhaite une AGA des plus fructueuses. Nia:wen!

D^{re} Paulette Tremblay, Ph.D., ICD.D, CAPA
Directrice générale par intérim



COMMUNICATIONS

Le mandat du Secteur des communications de l'APN est de veiller à ce que toutes les Premières Nations reçoivent en temps opportun toutes les informations pertinentes sur des questions, des priorités, des politiques et des décisions, tant à l'échelle internationale que nationale, provinciale, régionale et locale, qui ont une incidence sur les Premières Nations. Le Secteur s'acquitte de plusieurs tâches au sein de l'APN en matière de communications, notamment la planification stratégique des communautés, les relations avec les médias et le public, la sensibilisation du public, ainsi que la coordination et la production de publications, de vidéos et de traductions. Il offre soutien et assistance à tous les secteurs de politique au sein de l'APN sur le plan des communications, ainsi qu'au bureau du Chef national.

Le Secteur des communications distribue des informations par la voie d'une grande variété de format et de services de diffusion, que ce soit sous forme imprimée, vidéo ou audio, par envois multiples de télécopies et de courriels, par Internet (y compris le site Web de l'APN), et par l'entremise des médias autochtones et non autochtones ainsi que des médias sociaux.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Médias et relations publiques

Le Secteur des communications recommande, prépare et met en œuvre des politiques stratégiques de communication et de planification pour l'ensemble de l'APN, en fonction des directives émises et des mandats conférés par les Premières Nations, ainsi que des stratégies pour promouvoir des initiatives, des questions, des rassemblements et (ou) des activités particulières. Il travaille à la production de documents et à la diffusion d'information auprès des Premières Nations, des gouvernements, des médias et du public en général au sujet des activités et des positions de l'APN, ainsi que du programme et des priorités du Chef national.

Le Secteur des communications prépare des communiqués de presse, des avis aux médias et des déclarations qui sont diffusés à l'échelle nationale (en anglais et en français) aux médias autochtones et non autochtones et, le cas échéant, à l'échelle régionale ainsi qu'internationale dans certains cas précis. Au cours de l'exercice financier 2016-2017, le Secteur des communications a préparé et distribué plus de 115 communiqués de presse, déclarations et avis aux médias. Il prépare également des infocapsules, des allocutions, des documents d'information, des lettres ouvertes, des lettres aux éditeurs et des éditoriaux sur des questions d'actualité et prioritaires.

Le Secteur des communications contribue à la préparation des notes d'allocution du Chef national et des porte-paroles de l'APN à l'occasion de différentes activités et à l'intention de diverses audiences, dont les gouvernements, groupes et organisations des Premières Nations, des associations professionnelles, des organismes nationaux et internationaux et les gouvernements fédéral et provinciaux.

Par l'entremise de divers médias, imprimés, audiovisuels et axés sur Internet, le Secteur des communications favorise une sensibilisation accrue aux enjeux des citoyens des Premières Nations. Parmi ses nombreuses activités d'information et de relations avec les médias, il a tenu des séances d'information et participé à des entrevues et des comités de rédaction pour mieux expliquer et faire comprendre les activités de l'APN ainsi que les préoccupations des Premières Nations.

Le Secteur des communications surveille quotidiennement les médias pour déceler, analyser et évaluer la couverture dont font l'objet les Premières Nations et les questions autochtones. Au cours de l'année écoulée, plusieurs événements ont donné lieu à une couverture médiatique nationale et internationale pour l'APN, notamment l'établissement de nouvelles relations avec les gouvernements, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la santé et le mieux-être des enfants des Premières Nations (y compris la décision du Tribunal canadien des droits de la personne et les questions qui en ont découlé), l'éducation, la santé, l'exploitation des ressources, les langues autochtones et les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées, entre autres.

Sensibilisation et éducation du public

Le Secteur des communications s'efforce de sensibiliser la population canadienne et de susciter une meilleure compréhension des enjeux des Premières Nations et du rôle, des responsabilités et des activités de l'APN. L'APN est consciente de ce que les Premières Nations ont des besoins variés en matière de communication et utilisent des moyens divers pour accéder aux informations souhaitées. Pour cette raison, l'APN a recours à divers médias, tant traditionnels et que nouveaux, en vue de diffuser ces informations le plus largement possible, notamment au moyen de télécopies, d'envois ciblés ou multiples de courriels, de son site Web et des médias sociaux.

L'APN publie régulièrement des comptes rendus de ses activités et de celles du Chef national, ainsi que sur le travail en cours au bureau national. Les



communiqués sont distribués par télécopieur et par courriel à toutes les Premières Nations, aux organisations provinciales et territoriales (OPT) et aux conseils tribaux, en plus d'être diffusés par l'entremise des médias sociaux et affichés en ligne.

Le site Web de l'APN (www.afn.ca) est régulièrement actualisé afin de fournir les renseignements les plus récents sur les activités et priorités de l'APN. Depuis son dernier rapport annuel, l'APN a engagé une directrice des technologies de l'information (TI) qui, entre autres tâches, supervise le site Web de l'APN ainsi que sa refonte et son actualisation.

L'APN diffuse en direct sur le Web toutes les Assemblées et les principaux rassemblements, étant maintenant dotée de la capacité de produire à l'interne ses propres retransmissions d'activités, de réunions et de webinaires, dans certains cas de façon interactive avec le public en ligne. Les activités suivantes ont fait l'objet d'une diffusion en direct sur le Web au cours de l'année écoulée : la séance de dialogue de l'APN sur les revendications particulières (19 et 20 juin 2017), la réponse du Chef national au budget fédéral (23 mars 2017), la conférence de presse sur le 10e anniversaire de la plainte pour discrimination à l'endroit des enfants des Premières Nations auprès du Tribunal canadien des droits de la personne (23 février 2017), une conférence de presse de la Première Nation Wapekeka sur la crise du suicide (19 janvier 2017), l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN (décembre 2016), Promouvoir les droits autochtones, maintenant! – Comment utiliser la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones et les processus internationaux (5 décembre 2016), le compte rendu sur les décisions du Tribunal canadien des droits de la personne concernant le mieux-être des enfants des Premières Nations et le Principe de Jordan (16 novembre 2016), et l'Assemblée générale annuelle de l'APN (juillet 2016).

Le Secteur a de plus en plus recours aux médias sociaux : Twitter ([AFN_updates](#)), comptant plus de 35 000 abonnés et la page Facebook de l'APN ([Assembly of First Nations/Assemblée des Premières Nations](#)) qui rassemble plus de 46 000 abonnés à la fin de juin 2017. Des vidéos sont aussi affichées sur les médias sociaux, dont la chaîne [YouTube](#) de l'Assemblée des Premières Nations qui compte plus de 540 abonnés. Le Chef national dispose de sa propre page sur Facebook et de son propre compte Twitter, qui sont distincts des comptes de l'APN et administrés par le bureau du Chef national.

Des renseignements d'intérêt public sont aussi distribués à plus de 1700 utilisateurs au moyen du service de souscription par courriel ([listserv](#)). L'inscription à ce service est offerte sur le site Web de l'APN.

Le Secteur des communications propose aussi la coordination de services de rédaction, d'édition électronique et de production au Secrétariat de l'APN, et produit des messages vidéo en vue de leur diffusion sur le site Web de l'APN, sur YouTube et à l'occasion d'activités externes.

Stratégies de communication

Le Secteur des communications développe et met en œuvre l'ensemble des stratégies de communication de l'APN, ainsi que des stratégies et des plans de communication ciblés concernant des événements, des enjeux et des initiatives spécifiques. Il offre des conseils, des recommandations et un soutien en matière de communication à tous les secteurs de politique au sein du Secrétariat de l'APN, ainsi qu'au bureau du Chef national. Des conseils et des recommandations en matière de communication sont aussi offerts, dans la mesure du possible, aux communautés ou aux nations qui en font la demande.

Traduction

Le Secteur des communications coordonne toutes les demandes de traduction vers l'anglais ou le français, afin que tous les documents publiés par l'APN soient lus et compris par l'ensemble du public en général et des Premières Nations. Conformément à la politique de l'APN, tous les documents de nature publique (y compris ceux affichés sur son site Web) doivent pouvoir être consultés en anglais et en français. La traduction en d'autres langues est coordonnée selon les besoins. Les projets de traduction complétés pendant l'exercice financier 2015-2016 ont porté sur plus de 692 000 mots.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Surveillance accrue des médias imprimés, audiovisuels et sociaux à l'aide de nouveaux outils analytiques.
- Initiatives de sondage de l'opinion publique pour définir les activités stratégiques de communication.
- Poursuite des efforts et des initiatives en matière de relations publiques et avec les médias.
- Publication de bulletins et autres documents d'information publique.
- Traduction vers le français de documents d'intérêt public.
- Révision et mise en page des publications de l'APN.
- Mises à jour régulières du site Web de l'APN.
- Recours accru et encore plus efficace aux nouveaux médias tels que Facebook, Twitter, YouTube ainsi qu'aux applications mobiles.
- Recours accru à la capacité interne de diffusion en direct et de production vidéo.
- Maintien des relations avec les médias et le public, notamment au moyen d'avis aux médias, de communiqués de presse, de discours et d'entrevues.



DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le Secteur du développement social cherche à créer un environnement sain, sécuritaire et durable pour les collectivités des Premières Nations par le biais d'un système de développement social fondé sur une approche inclusive, holistique et culturelle destinée à promouvoir le contrôle et la compétence des Premières Nations. Les principaux domaines de travail comprennent l'apprentissage précoce et la garde des jeunes enfants, les services à l'enfance et à la famille, les enjeux en milieu urbain, la réduction de la pauvreté et la prévention de la violence familiale. Les travaux du Secteur du développement social sont motivés par la vision d'un partenariat continu entre les Premières Nations et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui assurerait la pérennité de services de haute qualité et culturellement pertinents. Nous préconisons une approche exhaustive et intégrée en matière de développement social qui favoriserait, entre autres, le développement des capacités communautaires en vue d'accroître le contrôle et la compétence des Premières Nations à l'échelle locale en ce qui concerne les principaux services qui leur sont offerts.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Services à l'enfance et à la famille

Au mois de janvier 2016, le Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) (2016 TCDP 2) a sommé le gouvernement fédéral, jugé coupable d'avoir sous-financé les services à l'enfance et à la famille offerts dans les réserves, de réviser entièrement le programme lié à ces services. Depuis la décision initiale, trois ordonnances d'exécution supplémentaires ont été émises, le 26 avril 2016, le 14 septembre 2016 et le 26 mai 2017. La décision du 26 mai 2017 (2017 TCDP 14) stipule que le gouvernement du Canada n'a pas respecté la décision 2016 TCDP 2, plus particulièrement en ce qui a trait aux ordonnances visant l'application du Principe de Jordan. Dans ses conclusions, le Tribunal a imposé plusieurs mesures immédiates dans le but de remédier à la discrimination continue à l'encontre des enfants et des familles des Premières Nations. Le Secteur du développement social de l'APN continue de défendre les intérêts des enfants autochtones et de collaborer avec la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada, ainsi qu'avec des partenaires régionaux et communautaires afin d'instaurer des changements significatifs dans ce domaine.

Conformément à la Résolution 62/2016, le Secteur du développement social a remis sur pied le Comité consultatif national sur les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (CCN) afin de superviser des recommandations palliatives à long et moyen terme découlant de la décision du TCDP et de prodiguer des conseils d'ordre général pour la réforme des programmes du

gouvernement fédéral et, notamment, l'application du principe de Jordan. Présidé par le Grand Chef Edward John, le CCN est composé de représentants d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC), de Santé Canada, de l'APN ainsi que de représentants régionaux, et ses travaux sont observés par la Commission canadienne des droits de la personne ainsi que par tous les autres intervenants concernés. Le CCN comprend cinq tables d'action qui couvrent les domaines d'intérêt suivants : les pratiques et les besoins de la collectivité (les enfants, les jeunes et les familles), les agences et l'administration, la gouvernance et les lois, le Principe de Jordan ainsi que les réformes, la formation, l'éducation et la communication internes d'AANC et du gouvernement du Canada. Les plans de travail de chacune des tables d'action sont élaborés en vue d'orienter les travaux du CCN au cours de la prochaine année. La présentation d'un rapport final sur les recommandations est prévue d'ici le 31 janvier 2018.

Le CCN s'est réuni les 24 et 25 janvier, les 20 et 21 mars et les 17 et 18 mai 2017 et se réunira à nouveau au début du mois de juillet 2017. Les 13 et 14 février 2017, l'APN et AANC, en partenariat avec le Conseil national des jeunes de l'APN, ont organisé un forum sur la mobilisation des jeunes autochtones durant lequel un petit groupe de jeunes provenant de partout au Canada a pu se réunir afin de discuter de la tenue éventuelle d'un rassemblement de jeunes de plus grande envergure, une proposition appuyée par tous les jeunes présents. La planification de cet événement est toujours en cours et l'APN a participé à plusieurs conférences téléphoniques concernant son organisation.

Au moyen des fonds d'AANC pour financer le travail du CCN, le docteur John Loxley a procédé au mois d'avril 2017 à une mise à jour des rapports Wen:de de 2005 afin d'ajuster les recommandations des rapports initiaux en fonction de l'inflation. Le résultat de ces ajustements démontre que les niveaux de financement actuels, même en tenant compte des nouveaux investissements et des mesures d'aide immédiate pour 2016, sont nettement inférieurs aux niveaux d'investissement suggérés dans les rapports Wen:de, et ce par une marge de 21,5 millions de dollars pour l'exercice financier 2016. Le budget de 2016 a prévu 634,8 millions de dollars sur cinq ans pour la protection de l'enfance des Premières Nations. Au mois de juillet 2016, AANC a aussi annoncé 382 millions de dollars sur trois ans pour l'application du Principe de Jordan. Le budget de 2017 n'a pas fait mention de mises à jour précises ou de nouvelles annonces de financement concernant la protection des enfants autochtones.

Des représentants de Santé Canada ont approché l'APN dans le but de mettre sur pied un groupe de travail sur le principe de Jordan (GTPJ), qui serait constitué de personnel opérationnel et présidé conjointement par l'APN et



un directeur ou un cadre du ministère. Le GTPJ travaillerait à l'élaboration d'approches de mobilisation à court et à long terme, un élément important du principe de Jordan sur lequel sont fondées toutes les démarches de mise en œuvre immédiate de soins à long terme et de l'approche qui priorise les intérêts des enfants.

Le groupe de travail et la table d'action sur le principe de Jordan n'en sont qu'à leurs travaux préliminaires. Leur travail peut être profitable s'il est mené à terme et s'il dispose dès le début d'une représentation adéquate d'intervenants régionaux et d'experts. Le groupe de travail est composé de représentants du Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations (RNTSPN), du Conseil national indien de l'éducation (CNIE) ainsi que du Comité consultatif national sur les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (CCN). Il pourra aussi comprendre des hauts fonctionnaires fédéraux régionaux issus des mêmes régions que les représentants des Premières Nations. La première réunion de planification est prévue les 22 et 23 juin 2017.

Apprentissage précoce et garde des jeunes enfants

Le groupe national d'experts de l'APN sur l'apprentissage précoce et la garde des jeunes enfants (APGJE) a été mis sur pied, en partie pour répondre à la résolution 39/2016 de l'APN. Ce groupe de travail supervise les processus de mobilisation à l'échelle régionale et communautaire afin de déterminer et confirmer les principes, les priorités et les mesures clés d'un cadre d'APGJE des Premières Nations.

Le groupe de travail s'est réuni aux mois de mars, d'avril et de juin 2017 et prévoit se réunir à nouveau au début du mois de juillet. Depuis le mois de mars 2017, des séances de mobilisation régionales, organisées en vue de recueillir des points de vue sur le cadre d'APGJE des Premières Nations, ont été tenues en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, au Québec, au Labrador ainsi que dans les territoires du Nord-Ouest et de l'Atlantique, et d'autres se tiendront en Ontario et en Alberta dans les semaines à venir. En raison des très courts délais pour la mobilisation et la production de rapports concernant le cadre d'APGJE, il a été difficile de tenir des séances de mobilisation à l'échelle régionale. Il a été établi lors des séances de mobilisation initiales que les objectifs du cadre communs à toutes les régions ciblaient une approche axée sur l'enfance, la culture et les langues, l'équité, la qualité et le financement des services, et la reddition de comptes.

Enjeux en milieu urbain

Au cours de l'été 2016, AANC a organisé plusieurs séances de mobilisation dans les centres urbains à travers le Canada dans le but de recueillir les opinions des principaux intervenants quant aux moyens d'améliorer les programmes en milieu urbain et les services offerts aux autochtones vivant dans des centres urbains. L'APN a reçu les subventions nécessaires à la tenue

de deux séances nationales de mobilisation supplémentaires qui se sont déroulées à Edmonton et à Montréal afin de recueillir les propres points de vue des Premières Nations. La participation à ces séances a cependant été limitée et les personnes présentes, ainsi que celles qui n'ont pas pu l'être, ont conclu que de plus amples discussions étaient nécessaires sur cette question.

La Stratégie pour les autochtones vivant en milieu urbain est venue à échéance le 31 mars 2017. Pour la remplacer, le budget de 2017 a prévu un investissement de 118,5 millions de dollars sur cinq ans afin de soutenir les autochtones vivant en milieu urbain. En dépit de cet engagement, la résolution 109/2016 de l'APN appelle de plus amples discussions et une mobilisation accrue afin de répondre aux besoins et aux priorités des citoyens des Premières Nations en milieu urbain.

Réduction de la pauvreté

Au mois de novembre 2016, Emploi et Développement social Canada (EDSC) a communiqué avec le Secteur du développement social à propos de la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) et a proposé à l'APN de diriger l'élaboration d'une stratégie de mobilisation propre aux Premières Nations en matière de réduction de la pauvreté. Au cours de cette période, l'APN s'est officiellement retirée de la Stratégie de réduction de la pauvreté en raison d'un financement limité, de contraintes de temps dues à d'autres activités de mobilisation et, dans l'ensemble, par crainte de ne pas être en mesure, compte tenu de ces restrictions, d'élaborer efficacement un plan de mobilisation qui reflète les réalités propres aux collectivités qu'elle représente.

À la suite d'une rencontre avec des cadres d'EDSC au mois de mars 2017, l'APN a soumis en avril 2017 une proposition révisée en vue d'un examen des documents relatifs à la mobilisation. À ce jour, les fonds sollicités n'ont pas été obtenus.

Prévention de la violence familiale

Au mois de décembre 2016, les Chefs-en-assemblée ont adopté la Résolution 70/2016 de l'APN portant sur le financement inéquitable des refuges pour femmes dans les réserves. L'APN doit appeler le gouvernement fédéral à collaborer avec les directeurs des refuges pour femmes afin de développer une nouvelle formule de financement, qui serait aussi équitable pour les refuges hors réserves, et de mettre en œuvre les recommandations formulées dans les rapports de *Johnston Research Inc* (2006 et 2011).

À ce sujet, le Chef régional Kevin Hart a adressé une lettre à la ministre Bennett au mois d'avril 2017 à propos de la possibilité de discuter d'une nouvelle formule de financement du programme de prévention de la violence familiale offert dans les réserves. Le budget de 2016 a prévu 89,9 millions de dollars sur deux ans pour les refuges accueillant les victimes de violence familiale, dont 10,4 millions de dollars sur trois ans pour la rénovation et la



construction de nouveaux refuges dans les réserves et 33,6 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans pour le soutien des refuges de victimes de violence familiale dans les collectivités des Premières Nations.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Le Secteur du développement social poursuivra sa collaboration avec le CCN, qui lui-même continuera de travailler à l'élaboration de recommandations pour réformer le programme des services à l'enfance et à la famille offert dans les réserves. L'APN continuera également de travailler avec les jeunes dans le but d'organiser un rassemblement de plus grande envergure pour la mobilisation des jeunes, qui devrait avoir lieu plus tard en 2017. Un rapport complet sur les recommandations est prévu d'ici le 31 janvier 2018.
- Le Secteur du développement social poursuivra sa collaboration avec le groupe national d'experts sur l'APGJE, qui tiendra une séance de stratégie et de mobilisation lors de l'Assemblée générale annuelle 2017 de l'APN afin de recueillir davantage d'opinions de la part des Chefs et des communautés et de finaliser l'orientation du cadre des Premières Nations en matière d'apprentissage précoce et de garde des jeunes enfants.
- Du mois de juillet au mois d'octobre 2017, le gouvernement fédéral et les organisations autochtones nationales élaboreront conjointement un cadre en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones qui sera présenté aux dirigeants des Premières Nations lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs du mois de décembre 2017 pour approbation finale.
- Conformément à la résolution 109/2016 de l'APN (et en réponse à la résolution 18/2010 de l'APN), le Secteur du développement social continuera d'inciter AANC à appuyer la mise sur pied du Comité consultatif sur la stratégie en milieu urbain des Premières Nations. Éventuellement, le Comité consultatif procédera à l'évaluation du programme et encadrera les discussions avec les Premières Nations en ce qui concerne l'élaboration d'une stratégie en milieu urbain et rural des Premières Nations.
- En attente de l'obtention du financement d'EDSC, le Secteur du développement social travaillera, en collaboration avec les dirigeants et les principaux intervenants, à la préparation d'un examen des documents relatifs à la mobilisation afin de déterminer les priorités pour actualiser la stratégie de réduction de la pauvreté.
- Le Secteur du développement social continuera d'inciter AINC à envisager une nouvelle formule de financement du programme de prévention de la violence familiale dans les réserves et collaborera avec les dirigeants et le gouvernement fédéral afin d'en déterminer les priorités et les objectifs.



EAU ET INFRASTRUCTURES

Le secteur du logement et des infrastructures de l'APN a la responsabilité de veiller à ce que le travail de représentation et de facilitation en matière d'eau, d'eaux usées et d'infrastructures se fasse conformément à la consigne émise par le Comité des chefs sur logement et les infrastructures; de s'assurer que les Premières Nations sont représentées adéquatement lorsque des initiatives sont lancées puisque ces initiatives touchent le logement et les infrastructures des Premières Nations; de tenir à jour l'information sur le logement et les infrastructures des Premières Nations et de donner de l'information sur demande; de s'assurer que les enjeux et les préoccupations concernant le logement et les infrastructures sont soulevés par les chefs politiques et d'autres intervenants dans divers forums et processus; lorsque c'est nécessaire, de faire des représentations au nom des Premières Nations, les appuyer et les aider dans l'élaboration et la tenue à jour de stratégies régionales sur le logement et les infrastructures; et d'assurer un suivi des recommandations formulées par le Comité des chefs sur logement et les infrastructures pour en assurer la bonne mise en œuvre.

Certaines des résolutions récentes sont : la Résolution 74/2015 qui propose la mise sur pied d'une commission de l'eau, des infrastructures et du logement des Premières Nations pour donner aux Premières Nations le contrôle total sur le logement, l'eau et les infrastructures; la Résolution 76/2015 qui demande l'abrogation de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*; et la Résolution 98/2016 qui propose l'élaboration d'une stratégie nationale sur le logement et les infrastructures des Premières Nations fondée sur les résultats d'un processus régional d'engagement qui informe pleinement le Forum national sur le logement et les infrastructures des Premières Nations afin de faciliter le contrôle par les Premières Nations.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Forum national sur le logement et les infrastructures

En novembre 2016, l'APN a tenu un Forum national sur le logement et les infrastructures, conformément à l'engagement d'améliorer et de réformer la prestation de logement et d'infrastructure dans les communautés des Premières Nations. Le Comité des chefs sur logement et les infrastructures ainsi que les techniciens régionaux en logement de l'APN ont offert un soutien fort apprécié, des conseils et une orientation pour aider à définir les objectifs du Forum.

Le Forum a regroupé plus de 500 participants parmi lesquels on comptait des dirigeants des Premières Nations, des gestionnaires de capitaux et des spécialistes en la matière ainsi que des représentants du ministère des

Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC), de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), de Santé Canada et d'autres ministères du gouvernement. Les dirigeants des Premières Nations et leurs représentants ont profité de l'occasion et apporté une importante contribution à la future réforme du logement et des infrastructures telles qu'ils l'envisagent de leur point de vue. Les principaux sujets sur lesquels le Forum s'est penché sont : une vision pour le logement et les infrastructures, le financement et les finances, les compétences et la capacité, ainsi que la gouvernance et la fourniture.

L'APN entend continuer à travailler avec AANC et d'autres partenaires fédéraux pour faciliter l'engagement des Premières Nations concernant l'élaboration d'une stratégie nationale sur le logement et les infrastructures pour s'assurer que la stratégie s'inscrit dans la lignée des résultats du Forum national sur le logement et les infrastructures. Un rapport sur le forum a été préparé et transmis à tous les participants et à toutes les communautés des Premières Nations; il est aussi disponible sur le site Web de l'APN.

Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations

La *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2013 autorise le gouvernement à adopter des règlements exécutoires pour assurer l'accès à de l'eau potable sécuritaire, propre et fiable, le traitement efficace des eaux usées et la protection des sources d'eau potable sur les terres des Premières Nations.

Au cours de l'assemblée générale annuelle de 2015, le premier ministre, alors chef du Parti libéral, a indiqué que la loi était un exemple de « l'ingérence du gouvernement qui dicte ses propres conditions au lieu de collaborer pour soutenir la gouvernance des Premières Nations ». La Résolution 76/2015 enjoint l'APN de plaider pour l'abrogation de la loi. Le gouvernement a pris l'engagement de procéder à un examen exhaustif des mesures législatives imposées unilatéralement aux peuples autochtones par un précédent gouvernement.

AANC a appliqué sa stratégie d'engagement de manière unilatérale et n'a donné aucune indication qu'il répondra adéquatement aux préoccupations qui subsistent quant à la loi. Au nombre des préoccupations, mentionnons l'absence d'engagement concret relativement à la loi tant pour ce qui est du projet de loi S-11 que du projet de loi S-8, l'intégration de règlements provinciaux, le manque de financement associé à la loi et la responsabilité accrue imposée aux communautés concernant l'observation des règlements. Les engagements vont de la mi-juin 2017 à septembre 2017.



Le Comité des chefs sur le logement et les infrastructures continue à offrir des conseils et de l'orientation à l'APN sur les prochaines mesures qu'il y aura lieu de prendre relativement à ces engagements, ainsi que le soutien continu nécessaire pour répondre aux grandes questions et aux contestations de la présente loi.

Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada

Infrastructure Canada et Statistique Canada entreprennent une enquête pour recueillir de l'information statistique sur l'état et le rendement des infrastructures publiques et sur les stratégies de gestion des infrastructures publiques essentielles appartenant aux divers ordres de gouvernement ou louées par eux. L'enquête portera sur ce qui suit : logement social abordable, ponts et tunnels, culture, activités récréatives et installations sportives, eau potable, transport collectif, routes, déchets solides, eaux pluviales et eaux usées.

Infrastructure Canada a exprimé son intérêt d'élargir l'enquête pour y inclure les communautés des Premières Nations à compter de septembre 2017. Le Comité des chefs sur le logement et les infrastructures continuera à travailler avec Infrastructure Canada pour s'assurer que l'enquête est pertinente et donne des résultats concrets qui amèneront un flux amélioré de financement pour les infrastructures essentielles dans les communautés des Premières Nations.

Fonds d'infrastructure pour les Premières Nations (FIPN)

Le budget de 2016 prévoyait une somme de 255 millions de dollars pour corriger le niveau de financement historiquement faible des infrastructures et pour répondre aux besoins communautaires qui existent depuis longtemps. Un financement de 155 millions de dollars pour les infrastructures des Premières Nations était déjà prévu au budget de 2013. De plus, un financement de 76,9 millions de dollars pour des installations culturelles et récréatives sera intégré au FIPN. Les catégories de projets ont été modifiées au fil du temps pour refléter les besoins changeants. Les projets financés actuellement sont : la planification et le perfectionnement des compétences, les routes et les ponts, les systèmes d'énergie (y compris les réservoirs de carburant), la gestion des déchets solides, la connectivité, l'atténuation structurelle, la protection contre les incendies ainsi que les installations culturelles et récréatives.

Cadres d'établissement des priorités

AANC utilise des cadres d'établissement des priorités dans les régions et à l'administration centrale pour évaluer les projets financés dans diverses catégories comme l'eau et les eaux usées ou les établissements d'enseignement. Les facteurs utilisés pour déterminer le caractère désirable d'un projet ont été déterminés conformément à un processus interne d'AANC.

Cette année, le Comité des chefs sur le logement et les infrastructures aura la possibilité d'examiner les cadres existants d'établissement des priorités et ceux qui sont en cours d'élaboration et de formuler des commentaires. Un groupe de travail composé de membres du comité des techniciens sera mis sur pied pour collaborer à cet examen avec AANC.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer à suivre les développements concernant l'abrogation de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* et les préparatifs que les Premières Nations pourraient devoir faire en vue de l'engagement;
- Continuer à appuyer le Comité des chefs sur le logement et les infrastructures et le groupe consultatif technique sur l'eau des Premières Nations;
- Renouveler les efforts pour travailler de concert avec les représentants du gouvernement du Canada, notamment mais sans s'y limiter, le personnel d'AANC, de la SCHL et de Santé Canada, pour que le financement des programmes prévu dans les budgets de 2016 et de 2017 soit versé de manière équitable et rapidement;
- Continuer à appuyer les activités d'engagement régionales et nationales en matière d'eau et d'infrastructures pour transmettre des renseignements aux organismes centraux afin de dresser et d'appuyer un plan à long terme durable;
- Planifier et préparer des forums nationaux visant à examiner les incidences de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* et à amorcer une plus ample discussion sur les infrastructures dans les communautés des Premières Nations.



Le secteur de l'éducation de l'APN, le Comité des Chefs sur l'éducation (CCEd) et le Conseil national indien de l'éducation (CNIE) s'efforcent de veiller à ce que le gouvernement du Canada s'acquitte de son obligation de reconnaître et affirmer les droits à l'éducation inhérents et issus de traités des Premières Nations. Le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations reflète notre vision d'une éducation de qualité pour tous les étudiants des Premières Nations, y compris :

- un financement équitable, prévisible et durable pour l'éducation des Premières Nations dans un contexte d'apprentissage tout au long de la vie;
- une éducation de qualité reposant sur des systèmes dirigés par les Premières Nations;
- un changement transformateur tenant compte des diversités et priorités régionales;
- la reconnaissance et la revitalisation des langues des Premières Nations.

Un investissement de 2,6 milliards de dollars sur cinq ans a été inclus dans le budget de 2016 pour soutenir l'éducation des Premières Nations. Une partie de ce financement devait être consacrée à la transformation de l'éducation élémentaire et secondaire des Premières Nations dans le cadre d'un processus de dialogue honorable et respectueux avec les Premières Nations. Les Premières Nations et le gouvernement du Canada se sont engagés à travailler en collaboration pour tracer une voie à suivre quant à l'éducation des Premières Nations, tout en respectant le principe du contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations.

En 2016, les Chefs-en-assemblée ont adopté la résolution 16/2016 appelant un processus honorable d'élaboration de recommandations en collaboration avec Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) pour appuyer une réforme de l'éducation des Premières Nations. Cette résolution a favorisé la mise en place d'un processus conjoint de collaboration, sous la forme de groupes de travail mixtes entre les Premières Nations et AANC portant sur les domaines suivants :

- Éducation de la petite enfance
- Éducation postsecondaire
- Mécanismes de financement
- Financement garanti par la loi
- Mesure et reddition de comptes mutuelle

Le présent rapport propose un compte rendu des récents développements relatifs à ce processus de collaboration, ainsi que des moyens mis en œuvre par le secteur de l'éducation pour que les résolutions se concrétisent par des actes.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Éducation de la petite enfance

Le groupe de travail sur l'éducation de la petite enfance (EPE) a choisi les programmes de la maternelle à la 4^e ou 5^e année comme point de départ. L'un des principaux objectifs du groupe de travail sur l'EPE est d'accroître la qualité des programmes de la maternelle à la 4^e ou 5^e année dans les réserves, en envisageant qu'ils se déroulent à plein temps et en déterminant à quoi correspondent des programmes de qualité. Le groupe de travail sur l'EPE a discuté de la façon dont nous pourrions collaborer avec le groupe de travail sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones et contribuer à ses travaux. L'éventail des programmes fédéraux concernant la petite enfance a été fourni par Santé Canada et AANC afin de mieux cerner ce qui est offert aux enfants et aux familles dans les réserves. En outre, un examen des documents déterminants portant sur l'éducation de la petite enfance au sein des Premières Nations a été demandé.

Éducation postsecondaire

Le groupe de travail sur l'éducation postsecondaire (EPS) recommandent que des changements au Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) entrent en vigueur en 2018-2019. Le CNIE et le CCEd collaborent avec AANC ainsi qu'avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) en vue d'élaborer une réponse à l'annonce comprise dans le budget de 2017 concernant un examen de l'éducation postsecondaire.

« Le gouvernement mènera aussi un examen complet, en collaboration avec des partenaires autochtones, de l'ensemble des programmes fédéraux actuels qui soutiennent les étudiants autochtones souhaitant poursuivre des études postsecondaires. Cet examen aura pour but de faire en sorte que ces programmes répondent aux besoins des étudiants, tout en appuyant la fréquentation d'établissements postsecondaires menant à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification. »

L'examen complet est commandé par le Conseil du Trésor à AANC et à EDSC et l'expression « autochtone » comprend : les Indiens inscrits, les Indiens non-inscrits, les Inuits et les Métis. Le CCEd est d'avis que le volet de l'examen complet concernant les Premières Nations fera l'objet d'une démarche distincte et qu'il le dirigera avec le CNIE en vertu du mandat convenu régissant les groupes de travail. Afin de garantir l'obligation de rendre compte et le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations, l'examen doit être dirigé par les Premières Nations.





Mécanismes de financement

Le groupe de travail sur les mécanismes de financement a achevé d'analyser le régime actuel de gestion du financement du gouvernement fédéral pour 2017 et a communiqué les résultats de ses recherches à l'échelle régionale et de son analyse du financement de l'éducation en vue d'une meilleure compréhension des options relatives à des cadres et(ou) des mécanismes de financement régionaux.

Le groupe de travail a élaboré des recommandations en vue de moderniser le financement actuel de l'éducation par AANC, qui est inadéquat et obsolète. Ces recommandations seront soumises au CCEd et au CNIE, avant de contribuer à la rédaction d'un mémoire au Cabinet à l'automne 2017. Les recommandations préconisent des approches régionales et des modèles régionaux en ce qui concerne l'éducation des Premières Nations et comprennent ce qui suit :

- Transférer la plus grande part du financement fondé sur des propositions directement au financement de base pour les services de deuxième et troisième niveau qui soutiennent tous les étudiants des Premières Nations.
- Éliminer les lignes directrices du programme national d'AANC et l'immense fardeau de production de rapports liés aux programmes fondés sur des propositions.
- Remplacer les approches existantes en matière de financement par des modèles régionaux d'allocation de financement adaptés, souples et transparents pour garantir un financement adéquat, prévisible et durable pour les communautés et les organisations éducatives des Premières Nations.
- Élaborer des modèles régionaux d'allocation de financement distincts en fonction des régions comprenant une allocation de base pour garantir, en matière d'éducation, l'accès à des opportunités semblables à celles offertes par les systèmes éducatifs des provinces et des territoires.
- Accroître les allocations de base afin que chaque modèle régional d'allocation de financement comprenne un financement adapté aux besoins propres et uniques des écoles et des étudiants des Premières Nations, y compris un financement de base additionnel et direct pour

des programmes tels que : les langues et les cultures, la mise en valeur des terres, l'éducation des adultes, l'éducation professionnelle, la technologie et les placements à domicile.

Financement garanti par la loi

Les lois fédérales ont été reconnues par les gouvernements, les universitaires, les professionnels de l'éducation et les dirigeants des Premières Nations comme des instruments nécessaires pour appuyer le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations. En particulier, des lois sont requises pour encadrer le comportement du gouvernement fédéral et assurer une garantie législative en ce qui concerne le financement de l'éducation des Premières Nations par le gouvernement fédéral. Un financement garanti par la loi fera en sorte que des fonds prévisibles et non discrétionnaires seront alloués à l'éducation.

Le groupe de travail a communiqué les résultats de ses recherches et de son analyse du financement de l'éducation pour une meilleure compréhension des options concernant la mise en place d'un financement garanti par la loi pour l'éducation des Premières Nations, y compris :

- des transferts fédéraux de financement pour les étudiants francophones;
- des transferts fédéraux de financement aux gouvernements provinciaux et d'autres organisations;
- des lois fédérales et provinciales comprenant des éléments qui appuient la vision des Premières Nations favorisant un financement prévisible, durable et stable.

Le groupe de travail sur le financement garanti par la loi, l'APN et le CCEd ont déterminé plusieurs points à prendre en compte pour justifier une garantie législative de financement et ils solliciteront des directives en vue de poursuivre leurs travaux. Ces points à prendre en compte viendront s'ajouter à la modernisation non législative du financement de l'éducation entreprise dans chaque région, et appuyée par le groupe de travail sur les mécanismes



de financement, dans le but d'assurer une protection supplémentaire au financement de l'éducation des Premières Nations.

Mesure et reddition de comptes mutuelle

Afin de réaliser la transformation du financement pour l'exercice financier 2017-2018, AANC doit fournir au Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) un cadre de résultats à être élaboré conjointement avec les Premières Nations d'ici l'automne 2017 et remis au groupe de travail sur la mesure et la reddition de comptes mutuelle pour définir les points de vue régionaux en matière de production de rapports. Le groupe de travail a rencontré des représentants du SCT pour tenter de mieux comprendre comment ces exigences peuvent être satisfaites sur la base des points de vue régionaux existants compte tenu de ce que les exigences à l'échelle nationale en matière de production de rapports sont irréalistes. Les indicateurs qui ont été proposés reposent sur les éléments faisant actuellement l'objet de rapports par les Premières Nations pour illustrer la situation actuelle (en 2017) de l'éducation des Premières Nations. Plusieurs facteurs contributifs rendent les objectifs non fiables et non représentatifs. Afin de promouvoir une reddition de comptes mutuelle, les Premières Nations réclament des indicateurs de rendement qu'AANC doit soumettre aux Premières Nations concernant le versement plus rapide et plus prévisible des fonds.

Forum sur l'Éducation

Le Forum national des directeurs de l'éducation des Premières Nations s'est tenu les 1^{er} et 2 mars 2017 à Calgary (Alberta) et a réuni plus de 800 participants de partout au Canada, sous le thème *Façonner le changement de l'éducation : Rétablir l'équilibre*. Le forum s'est inspiré des enseignements de la roue de la médecine ayant trait à un apprentissage holistique tout au long de la vie.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

Éducation de la petite enfance

- Définir ce que des programmes de qualité de la maternelle à la 4^e ou 5^e année signifient pour les Premières Nations (approche régionale),
- Passer en revue le cadre en place dans les régions.
- Évaluer les aptitudes dont les enfants doivent faire preuve au moment d'accéder à la 1^{ère} année (approche axée sur les forces).

Éducation postsecondaire

- Achever les recommandations concernant les lignes directrices du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire.
- Définir la portée de la participation des Premières Nations au processus d'examen des lignes directrices du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire et de l'ensemble des programmes fédéraux d'éducation postsecondaire.

Mécanismes de financement

- Déterminer les inducteurs de coût, tels que ceux associés aux programmes éducatifs en matière de langues, de culture et de mise en valeur des terres.
- Continuer de promouvoir des mécanismes et des modèles de financement régionaux pour remplacer les méthodes de financement actuelles d'AANC.
- Continuer de communiquer des résultats de recherches pour contribuer à un nouveau mémoire au Cabinet à l'automne 2017.

Financement garanti par la loi

- Exposer selon les besoins au CCEd et aux Chefs-en-assemblée les points à prendre en compte en vue d'un financement garanti par la loi.
- Solliciter des directives pour la poursuite des travaux du groupe de travail mixte sur le financement garanti par la loi, en fonction des éléments proposés jusqu'à présent.

Mesure et reddition de comptes mutuelle

- Finaliser le cadre des points de vue régionaux à l'intention du Conseil du Trésor (août).

Forum sur l'éducation

- Le secteur de l'éducation de l'APN a entamé la planification du prochain Forum sur l'éducation, qui aura lieu du 20 au 22 février 2018.

Groupe de travail additionnel

- Le secteur de l'éducation de l'APN s'est engagé à mettre sur pied un groupe de travail additionnel pour examiner les besoins particuliers des communautés éloignées et du Nord.



ENVIRONNEMENT

Le Secteur de l'environnement axe ses efforts sur toutes les questions liées à l'environnement qui concernent les Premières Nations, dont les pêches. Il a été remanié récemment en tant que secteur autonome. Son personnel travaille directement avec deux Comités de Chefs : le Comité national des pêches (CNP) et le nouveau Comité consultatif sur le changement climatique et l'environnement (CCCCC). Recevant des mandats par l'intermédiaire de diverses résolutions, le Secteur de l'environnement est actif dans un large éventail de domaines (ci-dessous), tout en gardant une attention sur d'autres questions susceptibles de prendre de l'ampleur au cours de l'année, par exemple les produits chimiques et les contaminants, les ressources naturelles et l'eau et un plus grand engagement auprès d'institutions universitaires et à l'échelon international.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Pêches

L'Assemblée des Premières Nations (APN) soutient les Premières Nations dans l'exercice de leurs droits inhérents et issus de traités sur les ressources marines et aquatiques en facilitant et en coordonnant l'adoption de points de vue nationaux sur l'élaboration de politiques, de programmes et de lois des Premières Nations. S'appuyant sur des stratégies communes basées sur le consensus, le Comité national des pêches (CNP) de l'APN s'emploie à soutenir l'autodétermination et l'exercice de la compétence des Premières Nations sur toutes les ressources halieutiques. Conformément aux mandats issus des résolutions, la Stratégie nationale des pêches vise à prendre en compte, soutenir et promouvoir un large éventail de questions prioritaires en assurant un équilibre entre les économies durables, la protection de l'environnement et l'affirmation des droits ancestraux.

Le CNP donne une orientation au Secrétariat de l'APN concernant l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie nationale des pêches qui englobe les points de vue des Premières Nations de l'ensemble du Canada, y compris les régions côtières, nordiques et intérieures. La Stratégie nationale est basée sur quatre principes sous-jacents sur les droits, l'accès, les capacités et la responsabilisation. Le point central de ce travail consiste à soutenir les droits de pêche des Premières Nations afin de s'assurer que le Canada reconnaît et respecte les droits ancestraux et issus de traités inhérents protégés par l'article 35 de la *Constitution*. Il vise aussi à s'assurer que la Couronne honore les obligations légales conformément au droit jurisprudentiel et à ce que tous les niveaux de gouvernement au Canada respectent les principes énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Groupe de travail national sur l'aquaculture

L'APN a remis sur pied le Groupe de travail national sur l'aquaculture (GTNA), en tant que sous-groupe de travail technique du Comité national des pêches, pour examiner les nouvelles politiques du ministère des Pêches et Océans (MPO) et discuter avec les experts techniques régionaux. L'industrie aquacole canadienne est axée sur les poissons à nageoires d'eau douce et d'eau salée, les crustacés et les algues marines. Chaque espèce et son environnement requièrent des considérations particulières en matière de règlement, de politique, de gestion, d'études scientifiques et d'analyses techniques et légales. Ajoutées aux divers niveaux de gouvernement et aux nombreux ministères participant au cadre réglementaire, ces considérations particulières engendrent un niveau de complexité élevé. Cette année, le GTNA a tenu sa première réunion et nommé quatre coprésidents pour orienter ses travaux. Il présentera des rapports sur les progrès accomplis au CNP et aux Chefs en assemblée. Les Premières Nations devraient déjà prendre des mesures en vue de la décision du MPO d'entreprendre une nouvelle loi sur l'aquaculture.

Protocole d'intervention d'urgence marine

La fréquence des déversements et des urgences maritimes a fait ressortir l'importance de rétablir le Protocole d'intervention d'urgence marine, élaboré en 2006, pour répondre aux urgences marines, dont les différends maritimes, le sauvetage, les déversements pétroliers et les catastrophes susceptibles de toucher les Premières Nations. La résolution 93/2016 de l'APN, *Protocole de gestion de l'information en cas d'urgence en mer*, adoptée lors de la dernière Assemblée extraordinaire des Chefs (décembre 2016), demande d'ouvrir le Protocole d'intervention et de gestion de l'information en cas d'urgence en mer. Nous prévoyons une cérémonie de signature entre le Chef national et le ministre de MPO et d'autres concernant cette question.

Examens réglementaires et environnementaux

En juin 2016, le gouvernement du Canada a annoncé l'examen de lois et de cadres réglementaires sur l'environnement, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), la *Loi sur les pêches* et la *Loi sur la protection des eaux navigables* (LEN), y compris la modernisation de l'Office national de l'énergie (ONE). Les mois suivant l'annonce, chaque examen a utilisé une méthode différente pour « engager les Canadiens » : un groupe d'experts pour les examens de la LCEE et de l'ONE et un comité permanent pour la *Loi sur les pêches* et la *Loi sur la protection des eaux navigables*. Après ces périodes de travaux, chaque entité a diffusé un rapport aux fins d'examen par



le gouvernement fédéral, qui – après une période de commentaires publics – conduira à la rédaction d'un document de travail fédéral décrivant les mesures d'une réforme législative, aboutissant à un mémoire au Cabinet.

Selon la résolution 86/2016, *Consultations et engagement significatif avec les Premières Nations concernant l'examen environnemental et réglementaire* – l'APN participe à cet examen, souhaitant « s'engager dans un dialogue avec les Premières Nations en vue de déterminer et de définir avec précision les protocoles, éléments et processus propres à une élaboration conjointe des lois ». L'APN a facilité diverses séances d'information et réunions techniques dans l'ensemble du pays pour les quatre examens afin de s'assurer de l'existence de processus d'engagement en bonne et due forme en vue des prochaines consultations fédérales, qui commenceront durant l'été 2017.

Espèces en péril

Élaborée conjointement avec les Premières Nations dans les années 1990, la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) est entrée en vigueur en 2002. Elle a pour but d'éviter l'extinction d'espèces sauvages et de déterminer les mesures de rétablissement de celles-ci en cas de menace. La Loi garantit la protection des espèces sauvages et la conservation de la diversité biologique, conformément aux engagements pris par le Canada en vertu de la Convention sur la diversité biologique. La LEP est aussi le seul texte législatif fédéral qui reconnaît explicitement le rôle important des peuples autochtones dans l'administration et la mise en œuvre de la Loi par la mise en place du Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP), un comité consultatif relevant de la ministre de l'Environnement en vertu de l'article 8(1) de la Loi.

En plus du CANEP, la LEP autorise la ministre de l'Environnement à mettre sur pied d'autres comités consultatifs au besoin, en vertu des articles 9(1) et 9(2). Selon la résolution 120/2016, l'APN travaille maintenant avec des fonctionnaires d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) afin de prendre en compte les intérêts des Premières Nations dans la protection et la conservation des espèces. En mars 2017, l'APN a obtenu la confirmation de la ministre d'ECCC concernant sa recommandation de mettre sur pied un comité consultatif des Premières Nations, conformément à l'article 9(1) de la LEP. À ce jour, les efforts ont été concentrés sur des discussions préliminaires entre le personnel de l'APN, le Comité consultatif sur le changement climatique et l'environnement (CCCCE) et des représentants d'ECCC concernant les mesures à prendre pour mettre sur pied un tel comité. La première réunion du Comité consultatif des Premières Nations devrait se tenir durant l'automne 2017.

Changement climatique

Avec l'appui du CCCCE, l'APN a participé au processus du Cadre pancanadien sur la croissance propre et le changement climatique, annoncé en mars 2016, qui a conduit à une réunion des premiers ministres en décembre 2016. Ces travaux comprenaient la présentation du document *Priorités de l'APN sur les changements climatiques*, qui comprend une déclaration des aînés, rédigée

lors d'un rassemblement des aînés organisé à Fort St. John, en C.-B., en octobre 2016, et qui décrit cinq domaines d'activités des Premières Nations dans le domaine du changement climatique.

En décembre, des dirigeants de l'APN, dont le Chef national Perry Bellegarde, le Chef régional Bill Erasmus, le Chef régional Isadore Day et le Chef régional Kevin Hart, ont participé à la Réunion des premiers ministres. À cette occasion, l'APN et le gouvernement du Canada ont conjointement diffusé le « Document de la démarche d'engagement continu sur le Cadre pancanadien sur la croissance propre et le changement climatique », qui prévoit d'établir une table bilatérale Premières Nations-Canada sur le changement climatique.

Après la diffusion du Document de la démarche d'engagement, l'APN a obtenu la confirmation de la mise sur pied du Comité conjoint sur l'action en faveur du climat, qui soutiendra un engagement permanent dans le processus du cadre pancanadien et d'autres priorités des Premières Nations concernant le climat. Ce comité devrait tenir sa première réunion à l'automne 2017.

En route vers l'objectif 1

Le Canada a lancé l'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada, qui est basée sur un engagement international en vertu de la Convention sur la diversité biologique. Cet objectif appelle à conserver au moins 17 % des zones terrestres et 10 % des zones côtières et marines d'ici 2020 par l'entremise de réseaux d'aires protégées et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies, dont des « zones de conservation autochtones ». Parcs Canada, qui dirige cette initiative, s'est employé à engager les Premières Nations, par l'intermédiaire de divers mécanismes et avec la participation directe de représentants des Premières Nations et de l'APN, dans tous les volets de l'initiative.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Le Secteur de l'environnement continuera de renforcer les capacités et de favoriser l'engagement par l'intermédiaire de son nouveau comité, le Comité consultatif sur le changement climatique et l'environnement (CCCCE), et du Comité national des pêches (CNP), tout en rehaussant le rôle des aînés et du Conseil des aînés de l'APN dans ce travail.
- Continuer la rédaction législative conjointe liée aux quatre examens environnementaux et réglementaires en cours.
- Un comité directeur doit être mis en place pour entreprendre la planification du Forum national sur les pêches autochtones, qui se tiendra en février 2018.
- Déterminer les principaux domaines prioritaires concernant les espèces en péril du Comité consultatif des Premières Nations, qui tiendra une réunion à l'automne 2017.
- Mettre en place le Comité conjoint sur l'action en faveur du climat en vue de sa première réunion à l'automne 2017.



GESTION DES URGENCES

Le Secteur de la gestion des urgences demande plus de considération et une implication plus importante dans la gestion des situations d'urgence des Premières Nations avant, pendant et après les événements subis par les communautés. Pour cela, il est nécessaire d'analyser les politiques et procédures en vigueur afin de s'assurer que le point de vue des Premières Nations est pris en compte et que tous les niveaux d'intervention possèdent des renseignements à jour. De plus, il faut recommander et demander la mise en œuvre des changements nécessaires. L'APN s'emploie à obtenir plus de considération à l'égard de la gestion des situations d'urgence des Premières Nations : en demandant des services d'intervention d'urgence et de gestion des situations d'urgence équitables et adéquats; en facilitant la discussion sur l'intervention d'urgence et la gestion des situations d'urgence; en analysant les politiques et en demandant un changement, une amélioration et la participation des Premières Nations dans les dossiers qui les concernent directement; en lançant une discussion sur les questions actuelles en matière d'intervention d'urgence et de gestion des situations d'urgence des Premières Nations; en communiquant les résultats d'analyses et les connaissances concernant l'intervention d'urgence et la gestion des situations d'urgence aux divers groupes et organisations des Premières Nations.

La résolution 03/2015 appelait le gouvernement du Canada à inclure les Premières Nations dans l'élaboration d'ententes trilatérales ou bilatérales entre les Premières Nations et le Canada, afin que chaque Première Nation autonome puisse déterminer la planification de l'atténuation, de la préparation, de l'intervention et du rétablissement, et à s'assurer qu'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) et les partenaires provinciaux travaillent en collaboration avec les dirigeants des Premières Nations.

Une autre question récurrente est celle du temps exagérément long qui est nécessaire pour rapatrier les sinistrés des Premières Nations dans leur communauté ou établir un nouveau lieu de résidence. Le 19 juin 2017, 3265 membres des Premières Nations n'étaient toujours pas retournés dans leur communauté depuis les inondations de 2010. Au Manitoba, 2041 (initialement 1939) membres n'ont toujours pas été rapatriés depuis les inondations de 2011 et, en Alberta, 528 autres sont dans la même situation à la suite des inondations de 2013. On compte aussi 146 membres qui ont été évacués à la suite des inondations du printemps 2017. Bien que des efforts soient déployés pour rapatrier ces personnes chez elles et leur fournir un nouveau logement, la durée de leur éloignement est inacceptable.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Proposition de financement pour la gestion des urgences

Depuis 2011, l'APN gère le dossier des urgences avec le financement de la Direction de la gestion des urgences et des enjeux d'AANC, appelé maintenant la Direction de la gestion des urgences (DGU). Ce financement n'a plus été renouvelé après deux ans, mais l'APN gère le dossier sans appui financier pour le personnel ou pour des activités de défense d'intérêts. En 2017, une nouvelle demande de financement a été soumise à la DGU d'AANC afin d'obtenir un plein appui pour l'APN dans ce dossier. Un acompte est envisagé pour permettre à l'APN d'élaborer un plan de travail justifiant le financement restant pour 2017-2018.

Forum sur la gestion des situations d'urgence

L'APN a tenu le Forum sur la gestion des situations d'urgence du 28 au 30 mars 2017, à Calgary (Alberta). Ce dernier a été un succès : il a accueilli 166 participants. Il a permis d'informer les délégués sur les programmes et activités de gestion des urgences et de donner une idée de la taille de l'entité fédérale chargée de la gestion des urgences des Premières Nations. Les participants ont manifesté un énorme intérêt pour la tenue d'un forum annuel. L'APN recherchera des fonds pour tenir un deuxième Forum sur la gestion des situations d'urgence en 2017-2018.

Comité des Chefs sur la gestion des urgences (CCGU)

L'APN a mis sur pied le CCGU dans le cadre du Forum sur la gestion des situations d'urgence. Le Comité a tenu sa première téléconférence le 18 mai 2017. L'APN a demandé un financement pour permettre au CCGU de tenir des réunions en personne et des conférences téléphoniques.

Table ronde nationale sur la réduction des risques de catastrophe

Le Chef régional de l'Alberta pour l'APN, Craig Makinaw, a participé à la septième Table ronde nationale annuelle sur la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue les 21 et 22 novembre 2016 à Montréal (Québec). De plus, il a représenté l'APN à la cinquième séance de la Plate-forme du Canada pour la réduction des risques de catastrophe à Montréal, du 7 au 9 mars. L'APN continuera de participer à ces discussions.

Sécurité publique Canada

Sécurité publique Canada souhaite travailler avec l'APN à l'élaboration d'une stratégie d'engagement sur la Stratégie nationale de gestion des urgences afin d'inclure Recherche et sauvetage (RS), le Réseau à large bande de sécurité publique (RLBSP) et le Système national d'alertes au public (SNAP).



Sécurité publique Canada et les ministres F/P/T responsables de la gestion des urgences

Le 5 mai 2016, le ministre Goodale, Sécurité publique Canada (SPC), a invité le Chef national Perry Bellegarde à participer à une réunion des ministres F/P/T responsables de la gestion des urgences. Le Chef national a présenté son point de vue sur la gestion des urgences des Premières Nations. L'énumération des préoccupations des Premières Nations concernant l'intervention d'urgence et le rétablissement fait partie des résultats de cette réunion. SPC et la DGU d'AANC ont examiné certaines préoccupations exprimées durant la réunion.

Le 25 mai, le Chef régional Makinaw a participé à une réunion consacrée à la gestion des urgences des Autochtones avec les ministres F/P/T responsables de la gestion des urgences à St. John's (Terre-Neuve). La réunion, qui était coorganisée par le ministre Goodale et la sous-ministre Jamie Chippett, ministère des Affaires municipales, Terre-Neuve et Labrador, a abouti à une entente pour entreprendre l'inventaire des plans de gestion des urgences des Premières Nations, en tant que première étape pour déterminer l'état de préparation des Premières Nations. L'APN préparera une proposition pour réaliser cet inventaire.

Stratégie canadienne en matière de feux de forêt – Évaluation décennale et renouvellement de l'appel à l'action

L'APN a été invitée à participer à une discussion sur le rapport préparé par le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF). Le ministère responsable est Ressources naturelles Canada (RNC). La Stratégie canadienne en matière de feux de forêt (SCFF) a été élaborée sous les auspices du Conseil canadien des ministres des forêts en 2005. Compte tenu des contraintes accrues en matière de ressources de lutte contre les incendies, il faut s'attendre à ce que les organismes de gestion des feux s'appuient sur la stratégie actualisée pour demander des ressources additionnelles en vue d'augmenter les investissements dans la prévention et l'atténuation des incendies ainsi que dans les ressources actuelles de lutte contre les incendies. Les Premières Nations peuvent tirer parti de la stratégie dans au moins deux domaines. Le premier est la nécessité de réduire les risques de feu de forêt autour des communautés dans les régions forestières. Le deuxième est la possibilité de former et de mobiliser des citoyens autochtones dans l'extinction des incendies.

Notifications d'urgence d'Affaires autochtones et du Nord Canada

Dans le cadre d'une collaboration avec la Direction de la gestion des urgences (DGU) d'AANC, l'APN diffuse, en temps opportun, des notifications sur des situations d'urgence susceptibles de concerner les Premières Nations sur le plan tant régional que national dans les régions concernées.

Croix-Rouge canadienne

L'APN maintient sa relation et son engagement avec la Croix-Rouge canadienne. En collaboration avec le Secrétariat à la santé et au développement social de l'APN, elle révisé l'actuel protocole d'entente liant les deux organisations afin de le transformer en un « protocole de relations » comprenant un volet plus opérationnel. Tel qu'indiqué dans la version préliminaire du protocole, la Croix-Rouge souhaite travailler avec les Premières Nations dans le cadre d'une relation respectueuse et cordiale à l'étude de moyens culturellement appropriés et durables pour mettre en œuvre les trois principaux volets de son programme : Urgences et catastrophes; Santé communautaire; Prévention et sécurité. Des travaux sont en cours.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- L'APN travaillera avec Sécurité publique Canada au rétablissement des Premières Nations au sein du groupe des Cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences (CSRGU). Les ministres F/P/T responsables de la gestion des urgences examinent encore cette demande.
- L'APN préparera une proposition pour effectuer l'inventaire des plans de gestion des urgences des Premières Nations, en tant que première étape pour déterminer l'état de préparation des Premières Nations.
- L'APN élaborera un plan de travail pour le programme de gestion des urgences afin d'inclure le travail nécessaire pour les activités du Comité des Chefs sur la gestion des urgences et pour fournir un appui en matière de partage de l'information et d'engagement pour les autres ministères et entités chargés de la gestion des urgences, tels que la Stratégie canadienne en matière de feux de forêt, Transports Canada, la Croix-Rouge canadienne, la Garde côtière canadienne, la DGU d'AANC, Santé Canada et Sécurité publique Canada.
- L'APN continuera d'établir des relations et poursuivra ses activités de défense d'intérêts et de réseautage afin de coordonner les efforts de gestion des situations d'urgence entre les régions, les organisations et les communautés concernées ainsi qu'avec les organismes fédéraux et provinciaux. Elle travaille auprès des Premières Nations afin de continuer les activités de perfectionnement des connaissances, de renforcement des capacités et, s'il y a lieu, de formation.



JUSTICE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Le Secteur de la justice et des affaires juridiques est essentiellement chargé de fournir un appui et des conseils juridiques à tous les secteurs de l'Assemblée des Premières Nations (APN) afin que les activités de celle-ci restent conformes à la Charte de l'APN, aux politiques directrices et à la jurisprudence pertinente. Le Secteur de la justice et des affaires juridiques apporte un appui sur des dossiers concernant les opérations financières de l'organisation, les vérifications et d'autres questions administratives. Il veille également à ce que tous les accords et contrats dont l'APN est signataire soient rédigés selon la formule juridique prescrite. À ce titre, le Secteur de la justice et des affaires juridiques joue un rôle important dans le cadre de la négociation, de la rédaction et de l'attestation des contrats et d'autres instruments juridiques, et il lui incombe de suivre, d'analyser et d'interpréter les lois et les règlements fédéraux. Par ailleurs, le Secteur aide le Comité exécutif à fournir aux comités permanents du Parlement des données concernant tout projet de loi à l'étude, et il dirige enfin tout contentieux impliquant l'APN.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées

Le gouvernement du Canada a lancé une Commission d'enquête nationale indépendante sur les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées (« Commission d'enquête ») en septembre 2016. La Résolution 37/2014 de l'APN donne aux membres du Comité exécutif de l'APN le mandat d'adopter une démarche axée sur les familles afin de veiller à ce que les voix et les points de vue des familles soient prises en compte de façon respectueuse dans les discussions et l'élaboration de plans d'action sur la question des femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées.

Le 8 février 2017, les commissaires ont rencontré des dirigeants de l'APN, des représentants de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), du Congrès des peuples autochtones (CPA) et des Femmes de la nation métisse, ainsi qu'un observateur de Pauktuutit. L'APN a encouragé les commissaires à adopter une démarche axée sur les familles.

Le 13 juin 2017, l'APN a obtenu les pleins droits, le statut (Volet national partie II) et le financement pour participer à la Commission d'enquête. Pour préparer les efforts à déployer, un représentant de l'APN a assisté, à titre d'observateur, à la première audience des familles, qui a eu lieu à Whitehorse, du 29 mai au 1^{er} juin 2017. Le 15 juin 2017, le Chef régional Kevin Hart a pris part à une rencontre avec les commissaires de la Commission d'enquête.

Passage de la frontière

Le 16 décembre 2016, la ministre des Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC), Carolyn Bennett, a nommé M. Fred Caron au poste de représentant spécial de la ministre (RSM), dont le mandat consiste à établir un dialogue avec les Premières Nations des régions frontalières et avec des organismes nationaux des Premières Nations en vue d'examiner leurs points de vue sur les difficultés liées au passage de la frontière entre le Canada et les États-Unis ainsi que sur des solutions éventuelles. Le RSM Caron organise actuellement des séances de discussion avec des Premières Nations établies le long de la frontière entre le Canada et les États-Unis afin de se pencher sur les problèmes auxquels elles se heurtent en ce qui concerne le passage de la frontière ainsi que leurs suggestions de solutions possibles. Le RSM Caron doit présenter un rapport sur ses séances de discussion à la ministre des Affaires autochtones en août 2017.

En réponse au rapport du Sénat et à la décision du gouvernement fédéral de nommer un représentant spécial, le Chef national et le Comité exécutif de l'APN ont mis sur pied un Comité des Chefs sur le passage de la frontière. Le Comité exécutif de l'APN a également nommé Mike Mitchell au poste de représentant spécial de l'APN à la sécurité frontalière. M. Mitchell a pour mandat de rencontrer des représentants canadiens et américains afin de discuter de la mise au point de cartes d'identité sécurisée d'accès à la frontière pour les Autochtones.

Les 9 et 10 novembre 2016, M. Mitchell a animé une réunion du Groupe de travail de l'APN sur la sécurité frontalière et le passage de la frontière à Niagara Falls, à laquelle ont assisté des représentants canadiens de Sécurité publique Canada, de l'Agence des services frontaliers du Canada, d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et d'AANC, ainsi que des représentants du département de la Sécurité intérieure des États-Unis et des représentants de Premières Nations du Canada et de tribus des États-Unis. Au cours de la réunion, les parties ont examiné certains des obstacles ainsi que des solutions possibles pour la mise au point de cartes d'identité sécurisée d'accès à la frontière pour les Autochtones.

Jeu

Les Premières Nations sont en grande partie exclues de l'industrie du jeu dans le cadre de l'application du *Code criminel du Canada* et de la réglementation des provinces. Par conséquent, la majorité des Premières Nations ne peut



tirer profit des occasions de revenu qu'offre cette industrie. L'APN a lancé des discussions avec la ministre de la Justice et procureur général du Canada en vue d'envisager des possibilités de modifier les sections du *Code criminel* qui empêchent les Premières Nations de revendiquer leurs compétences en ce qui concerne le jeu.

L'APN a également engagé un consultant, M. John Hill, qui rédigera un rapport de recherche sur les divers moyens qu'ont les Premières Nations de revendiquer leurs compétences en ce qui concerne le jeu. Le Comité exécutif de l'APN a approuvé la mise sur pied d'un Comité des Chefs sur le jeu.

Services de police et sécurité publique

Le 12 juin 2016, l'APN et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ont signé un Protocole d'établissement de relations. La première des nombreuses rencontres a eu lieu au Quartier général de la GRC à Ottawa, le 22 septembre 2016. Cette rencontre a permis de convenir des objectifs du partenariat, de cerner les problèmes possibles et d'établir les processus à mener en vue de mettre en œuvre le Protocole. L'APN et la GRC travaillent afin de déterminer conjointement les problèmes et les incidents possibles en matière de discrimination au sein de la GRC ainsi que d'établir une intervention stratégique à long terme.

L'APN a également entamé des discussions avec Sécurité publique et Protection civile Canada pour veiller à la protection des intérêts des Premières Nations tout en protégeant les droits des citoyens des Premières Nations. Les activités de promotion des intérêts de l'APN ont porté en particulier sur : le rejet des éléments problématiques du projet de loi C-51; l'élimination des armes de poing et d'assaut des centres urbains; les interventions en cas de catastrophes naturelles et d'urgences liées aux conditions météorologiques; la correction des lacunes dans la prestation de services aux peuples autochtones et à ceux souffrant d'une maladie mentale dans tout le système de justice pénale.

Renouvellement de la Charte de l'APN

Au cours des 20 dernières années, de nombreux efforts ont été déployés pour apporter un renouvellement au sein de l'Assemblée des Premières Nations. La Résolution 77/2016, adoptée lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de décembre 2016, réoriente le mandat du Comité des Chefs sur le renouvellement de la Charte de l'APN. Il est reconnu que l'APN a besoin de processus et de structures de gouvernance responsables, plus solides et plus inclusifs.

Le Comité des Chefs sur le renouvellement de la Charte de l'APN s'est réuni le 22 septembre 2016, le 16 février 2017 et le 25 mai 2017 pour poursuivre ses travaux sur l'apport de modifications possibles à la Charte. Les efforts du Comité des Chefs sur le renouvellement de la Charte de

l'APN ont essentiellement porté sur : a) une gouvernance appropriée qui respecte l'édification de la nation; b) le rôle des dirigeants des systèmes de gouvernance traditionnels, des clans et des accords de gouvernance modernes; c) une APN plus représentative des Premières Nations et de tous les citoyens, peu importe leur lieu de résidence ou leur statut en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

Contentieux

Le Secteur de la justice et des affaires juridiques est partie à un certain nombre d'actions en justice qui revêtent un intérêt national pour les communautés des Premières Nations. Le contentieux constitue un outil efficace par lequel l'APN cherche à défendre les droits, les avantages et l'exercice des droits ancestraux et issus des traités des Premières Nations. Par ailleurs, l'APN participe à des contentieux dont les enjeux juridiques sont d'intérêt public.

L'APN s'est servi de la loi de façon stratégique en vue de pouvoir apporter des changements sociaux. Des résultats positifs ont récemment été atteints dans le cadre de la plainte sur l'aide à l'enfance qui se trouve maintenant devant le Tribunal canadien des droits de la personne. En effet, le Canada a augmenté le financement octroyé aux agences de services à l'enfance et à la famille (SEF) des Premières Nations, a réformé l'application du Principe de Jordan et est en train de remanier le programme des SEF dans les réserves. Par ailleurs, l'APN a joué un rôle très important dans les questions juridiques découlant de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. L'APN reconnaît que les anciens élèves ne bénéficient pas tous du même accès aux tribunaux. Ainsi, elle a pris part à une action en justice pour que les anciens élèves aient accès à tous les avantages offerts dans le cadre de la Convention de règlement. Enfin, l'APN est intervenue dans l'affaire des revendications particulières de Williams Lake qui se trouve devant la Cour suprême du Canada. En tant que corédacteur de la *Loi sur le Tribunal des revendications particulières*, l'APN a apporté son appui à la Bande de Williams Lake et a cherché à restreindre la capacité du Canada de faire appel de toutes les décisions du Tribunal avec lesquelles le Canada n'est pas d'accord.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Le Secteur de la justice et des affaires juridiques continuera de chercher à apporter des changements positifs aux principes législatifs, politiques et de common law en vue de refléter la réconciliation et l'intégration de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.



LANGUES AUTOCHTONES

L'Initiative des langues autochtones de l'Assemblée des Premières Nations (APN) incarne la vision de l'autodétermination mise en lumière dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et dans les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) lorsqu'il est question des langues autochtones. La réappropriation, la revitalisation et la préservation de nos langues sacrées sont primordiales. Toutes nos langues sacrées comptent et des mesures ainsi que des actions pertinentes pour leur rétablissement et leur revitalisation sont indispensables car toutes sont dans une situation précaire.

Résolutions de l'APN

Résolution 01/2015 – *Soutien sans réserve à la mise en œuvre des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.*

- L'Appel à l'action n° 14 recommande l'élaboration d'une Loi sur les langues autochtones.
- L'Appel à l'action n° 15 recommande la nomination d'un commissaire des langues autochtones.

Résolution 06/2015 – *Revitalisation des langues autochtones : Actions concrètes en vue de soutenir les professeurs de langues autochtones et les centres culturels.*

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Annnonce du premier ministre Justin Trudeau, le 6 décembre 2016, concernant l'élaboration d'une Loi sur les langues autochtones élaborée conjointement par les peuples autochtones et le gouvernement du Canada

Le **Premier ministre a annoncé** que le gouvernement du Canada élaborera conjointement une loi visant à assurer le rétablissement et la revitalisation des langues autochtones. Voici un court extrait du discours du premier ministre Justin Trudeau adressé aux Chefs-en-assemblée, le 6 décembre 2016 [italiques ajoutés] :

« Nous savons tous trop bien comment les pensionnats et d'autres décisions des gouvernements ont été utilisés pour éliminer les langues et les cultures autochtones. Pour vraiment faire avancer le processus de réconciliation, nous devons renverser les dommages à long terme qu'ils ont causés.

Aujourd'hui, je prends donc l'engagement envers vous que notre gouvernement promulguera une Loi sur les langues autochtones, conçue de façon conjointe avec les peuples autochtones, dans le but de préserver, de protéger et de revitaliser les langues des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans ce pays. »

Annnonce du budget fédéral de 2017

Dans son document de 2015 intitulé « Éliminer l'écart », l'Assemblée des Premières Nations réclamait des investissements importants pour la revitalisation des langues autochtones. Au cours des dernières années, environ 5 millions de dollars ont été alloués annuellement aux citoyens des Premières Nations pour les langues autochtones. Dans le **budget fédéral** présenté le 22 mars 2017, une augmentation significative du financement pour les langues et les cultures autochtones a été annoncée, soit 89,9 millions de dollars sur les trois prochaines années, répartis comme suit :

- 69 millions de dollars pour améliorer considérablement l'Initiative des langues autochtones (ILA);
- 14,9 millions de dollars à Bibliothèque et Archives Canada pour la numérisation des langues autochtones;
- 6,9 millions de dollars au Conseil national de recherches du Canada pour élaborer, avec la collaboration d'intervenants autochtones, une technologie de conversion des récits en texte écrit afin de préserver les histoires orales;

Depuis le mois de décembre 2014, les efforts délibérés d'assurer le financement nécessaire au rétablissement, à la revitalisation et à la préservation des langues autochtones ont mené à des résultats concrets, comme l'annonce de l'élaboration d'une Loi sur les langues autochtones en collaboration avec les citoyens des Premières Nations et le budget fédéral de 2017.

Annnonce du 15 juin 2017 concernant la table conjointe d'élaboration

Le 15 juin, le Chef national de l'Assemblée des Premières Nations Perry Bellegarde, Clément Chartier, président de la nation des Métis et Natan Obed, président de l'Inuit Tapiriit Kanatami, en présence de l'honorable Mélanie Joly, ministre du Patrimoine canadien, ont fait part de leur intention de participer à l'élaboration conjointe d'une loi visant à assurer la préservation, la protection et la revitalisation des langues des Premières Nations, des Métis et des Inuits. L'honorable Carolyn Bennett, ministre d'Affaires indiennes et du Nord Canada,



était également présente à cette réunion. Voici l'ensemble des principes qui ont été établis en vue d'orienter le processus de développement conjoint :

- Adopter une approche de travail fondée sur la collaboration, la transparence et les distinctions dans le but d'élaborer conjointement une Loi nationale sur les langues des Premières Nations, des Métis et des Inuits en tenant compte des divers contextes géographiques, politiques, législatifs et culturels et susceptibles d'affecter la revitalisation, la réappropriation, la préservation, la protection, la stabilité et la promotion des langues.
- Élaborer conjointement une loi visant à défendre la revitalisation, la réappropriation, la préservation, la protection, la stabilité et la promotion des langues des Premières Nations, des Métis et des Inuits par l'entremise de deux mécanismes : un groupe de travail conjoint sur le développement pour discuter des préoccupations communes ainsi que des groupes de travail bilatéraux, en collaboration avec l'Inuit Tapiriit Kanatami, l'Assemblée des Premières Nations et le Ralliement national des Métis, pour traiter des questions propres à chacun des groupes culturels.
- Élaborer conjointement une loi de manière à soutenir pleinement la mise en œuvre des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, ainsi que de l'engagement du gouvernement fédéral d'entretenir une relation de nation à nation et de gouvernement à gouvernement avec les Premières Nations.
- Élaborer conjointement une loi visant à défendre les droits et les compétences des Premières Nations, des Métis et des Inuits en ce qui concerne leurs langues ainsi qu'à reconnaître l'importance fondamentale des langues autochtones pour l'autodétermination des Autochtones. Une telle loi permettrait, entre autres, de mieux affirmer et promouvoir le droit des citoyens autochtones de revitaliser, d'enrichir et de parler leurs langues, ainsi que de les transmettre aux futures générations en assumant le contrôle de leurs systèmes d'éducation et de leurs institutions d'enseignement.
- Instaurer un processus de collaboration comprenant un financement pour les Premières Nations, les Métis et les Inuits afin d'entreprendre un dialogue significatif, organiser des réunions des groupes de travail bilatéraux sur l'élaboration conjointe, et déterminer rapidement les rôles et les responsabilités de chacun, y compris les modalités du processus d'élaboration conjointe.

- Chacune des organisations autochtones mènera des discussions avec ses citoyens au moyen d'un financement alloué par Patrimoine canadien qui assumera la responsabilité de recueillir les opinions de divers ministères et agences fédérales. Lorsque nécessaire, Patrimoine canadien et chacune des organisations autochtones solliciteront la participation d'autres gouvernements, organisations et simples citoyens.
- Travailler à la présentation de la Loi sur les langues autochtones au Parlement en 2018.

Séances de mobilisation de l'Assemblée des Premières Nations portant sur l'Initiative des langues autochtones

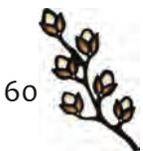
Le processus d'élaboration conjointe d'une loi fédérale n'est pas nouveau pour l'Assemblée des Premières Nations. Les actions et les démarches entreprises dans le passé en vue d'élaborer conjointement avec le gouvernement du Canada des lois et des politiques serviront de guide à l'élaboration de la Loi sur les langues autochtones.

Conformément aux motions adoptées par le Comité exécutif de l'Assemblée des Premières Nations et le Comité des Chefs sur les langues, une série de séances de mobilisation a été organisée :

- Pour les Premières Nations de la Colombie-Britannique et du Yukon : les 22 et 23 juin 2017, à Vancouver, C.-B.;
- Pour l'ensemble des Premières Nations : le 24 juillet 2017, à Regina, SK.;
- Pour toutes les autres régions du Canada : septembre 2017;
- Séance nationale récapitulative sur la mobilisation des Premières Nations : octobre 2017.

PROCHAINES ÉTAPES – ALLER DE L'AVANT

- Offrir aux citoyens et aux organismes des Premières Nations des possibilités concrètes de faire part de leurs points de vue concernant l'élaboration de la Loi sur les langues autochtones.
- Mettre en place et amorcer le processus d'élaboration conjointe de la Loi sur les langues Autochtones.



LOGEMENT

Le Secteur du logement de l'APN facilite et demande des modifications dans les politiques pour résoudre les problèmes de logement et d'infrastructures, cela en collaboration avec les communautés des Premières Nations, qui sont les chefs de file du changement dans ce domaine. Le Secteur demande à ce que tous les membres des Premières Nations, qui habitent à l'intérieur ou à l'extérieur de leur communauté, aient droit à un abri et qu'ils puissent avoir accès à un logement sécuritaire, adéquat et abordable.

L'entretien et le contrôle des logements et des infrastructures par les Premières Nations est un principe directeur, dont l'objectif ultime est de permettre aux Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) et à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) de se retirer du domaine.

Le Secteur du logement de l'APN, en collaboration avec les Premières Nations, le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures (CCLI) et les techniciens régionaux du logement de l'APN, travaille à la préparation du transfert de la responsabilité intégrale et des ressources du logement et des infrastructures aux Premières Nations.

La résolution 96/2016 enjoint l'APN de collaborer avec le gouvernement fédéral en vue d'établir un protocole de relation qui orientera les relations entre le Canada et les Premières Nations et qui veillera à l'élaboration et à la prestation efficaces de programmes et de services viables en matière de logement et d'infrastructures au sein des communautés des Premières Nations. La résolution 98/2016 appelle à l'élaboration d'une Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures des Premières Nations fondée sur les résultats d'un processus régional d'engagement, dans la foulée du Forum national sur le logement et les infrastructures des Premières Nations, afin de faciliter le contrôle par les Premières Nations des logements.

Le budget fédéral de 2016 a lancé un processus d'engagement concernant une nouvelle approche axée sur le logement dans les réserves. Au niveau fédéral, AANC est chargé de diriger l'élaboration de la Stratégie nationale sur le logement des Premières Nations en collaboration avec la SCHL. Le Secteur du logement de l'APN a demandé à ce que la stratégie ne soit pas élaborée unilatéralement par le Canada et qu'un dialogue et un engagement sérieux avec les Premières Nations précèdent la présentation de recommandations au Cabinet. Les Premières Nations continueront de revendiquer leur rôle et leur responsabilité dans la définition d'une vision du logement et des infrastructures dans le cadre d'une relation de nation à nation avec le Canada.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

L'APN travaille avec AANC, la SCHL et Santé Canada (SC) à l'élaboration d'une nouvelle approche centrée sur les programmes de logement et d'infrastructures dans les réserves, comprenant des investissements à long terme. Le CCLI et les techniciens régionaux du logement de l'APN continuent de donner des conseils techniques et politiques concernant l'engagement de l'APN avec AANC, la SCHL et SC dans les questions liées au logement et aux infrastructures. L'APN continuera de solliciter l'appui du CCLI pour la conception et l'élaboration de stratégies visant à obtenir des résultats dans le domaine du logement et des infrastructures. En plus d'organiser des réunions avec le CCLI et les techniciens régionaux du logement, l'APN anime des séances d'engagement avec les Premières Nations dans le cadre d'une approche continue coordonnée.

Forum national sur le logement et les infrastructures

En novembre 2016, l'APN a tenu le Forum national sur le logement et les infrastructures pour faire avancer l'amélioration et la réforme de la prestation de logements et d'infrastructures dans les communautés des Premières Nations. Par leur appui, leur orientation et leurs conseils judicieux, le CCLI et les techniciens régionaux du logement de l'APN ont aidé à déterminer les objectifs du Forum.

Le Forum a accueilli plus de 500 participants, dont des dirigeants des Premières Nations, des gestionnaires des immobilisations (logements et infrastructures), des spécialistes et des fonctionnaires d'AANC, de la SCHL, de SC et d'autres ministères fédéraux. Les dirigeants des Premières Nations et leurs représentants ont pu donner leur avis et faire des suggestions concernant la future réforme dans le domaine du logement et des infrastructures. Les thèmes du Forum étaient les suivants : vision pour le logement et les infrastructures; financement et finances; compétences et capacités; gouvernance et prestation.

La vision actuelle pour le logement et les infrastructures est la suivante : « Tous les membres des Premières Nations vivant à l'intérieur ou à l'extérieur de leur communauté ont droit à un abri et doivent avoir accès à un logement sécuritaire, adéquat et abordable ». L'APN continuera de travailler avec AANC et la SCHL afin de faciliter l'engagement des Premières Nations dans l'élaboration de la Stratégie nationale du logement des Premières Nations





et de s'assurer que cette dernière prend en compte les résultats du Forum national sur le logement et les infrastructures. Le rapport sur le Forum a été distribué à tous les participants et aux communautés des Premières Nations; il est aussi présenté sur le site Web de l'APN.

Adjudication d'un contrat national de la SCHL à OZHI First Nations Professional Services

La résolution 43/2016, adoptée par les Chefs en assemblée, appelait à l'annulation de la demande de propositions de la SCHL concernant l'offre de services techniques dans les réserves. Malgré l'inquiétude sérieuse manifestée par les Premières Nations, la SCHL a pris la décision unilatérale d'adjuger un contrat national à un seul fournisseur de services pour examiner les progrès accomplis dans le cadre de ses programmes (Programme de logement sans but lucratif dans les réserves et Programme d'aide à la remise en état des logements) et l'état des habitations.

Cette décision a d'importantes conséquences sur les Premières Nations, les conseils tribaux et les fournisseurs de services techniques des Premières Nations, qui fournissent habituellement ce type de services à leurs communautés. Garder des capacités et services techniques des Premières Nations au niveau communautaire est la priorité de toutes les Premières Nations. Le CCLI continue de fournir des conseils et une orientation à l'APN quant à la façon de gérer cette question. Le Chef national a demandé à s'entretenir avec le ministre Duclos, Famille, Enfants et Développement social, au sujet de la voie à suivre pour répondre aux préoccupations des Premières Nations.

Élaboration et mise à l'essai des modules des Normes de développement durable des Premières Nations (NDDPN)

L'APN joue un rôle prépondérant, en collaboration avec Lapointe Architects, à l'élaboration de modules d'apprentissage pour les Normes de développement durable des Premières Nations (NDDPN), un ensemble de lignes directrices destinées à aider les Premières Nations à élaborer des programmes et des normes de logement.

Les modules proposés expliquent comment accéder au développement communautaire durable, tout en décrivant les avantages et désavantages des stratégies de conception et des matériaux de construction et en soulignant les retombées positives dans les communautés. Les modules aideront les Premières Nations à construire des logements abordables, solides, sains, durables et culturellement appropriés dans leurs communautés. En 2016-2017, deux modules ont été terminés grâce à l'appui financier de la SCHL – Module 1 : Déterminer les besoins de la communauté; Module 6 : Concevoir en harmonie avec la nature. L'APN propose de terminer les modules restants en 2017-2018.

Projet d'outil électronique d'autoévaluation communautaire (e-CSAT) – Moisissure

Le rapport de la vérificatrice générale de 2011 a révélé que, malgré l'élaboration de la « Stratégie nationale de lutte contre les moisissures au sein des collectivités des Premières Nations », les Affaires autochtones et du Nord Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Santé Canada n'ont pas consacré des fonds supplémentaires à la lutte contre la moisissure, n'ont pas déterminé l'ampleur du problème, n'ont pas évalué ce qu'il en coûterait pour éliminer la moisissure des logements déjà contaminés, n'ont pas mis en œuvre la plupart des mesures prévues dans la stratégie et n'en ont pas respecté les échéances.

Le Comité des Premières nations sur la qualité de l'air intérieur (CPNQAI), qui est composé de représentants de l'APN, de la SCHL, d'AANC et de SC, a pour mandat d'agir en tant que tribune pour l'élaboration d'un plan d'action visant à régler le problème de la moisissure dans les communautés des Premières Nations.

En tant que chef de file dans le dossier, l'APN s'efforce, grâce à un appui financier de la SCHL, de mieux évaluer l'ampleur et les causes véritables de la moisissure dans les habitations des Premières Nations dans l'ensemble du Canada. En collaboration avec le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN), elle travaille à l'élaboration d'un outil électronique d'autoévaluation communautaire (e-CSAT), une application destinée aux tablettes qui aidera les Premières Nations à recueillir de l'information sur la



prévalence de la moisissure dans les habitations de leur communauté. Cet outil les aidera aussi à saisir, à stocker et à analyser des caractéristiques physiques et opérationnelles et il facilitera la production de rapports et l'établissement des priorités en matière de mesures, tout en documentant les conclusions maison par maison.

En 2016-2017, la Phase 2 du projet pilote a consisté à perfectionner l'e-CSAT en compilant des données provenant d'un échantillon d'habitations dans le but d'évaluer l'ampleur du problème de la moisissure dans les communautés des Premières Nations. L'APN et le CGIPN proposent de lancer la Phase 3 cette année pour améliorer encore plus l'e-CSAT et planifier un déploiement national.

Stratégie de lutte contre les incendies

Le Canada accorde un montant de fonds insuffisant aux Premières Nations dans le cadre du Programme d'infrastructures communautaires pour les aider à relever les défis liés à la prévention et à la lutte contre les incendies. Le manque d'équipement d'extinction des incendies adéquat entraîne des pertes inutiles et prévisibles en matière de vies et d'infrastructures.

AANC et l'Association des pompiers autochtones du Canada ont élaboré la Stratégie commune de protection des Premières Nations contre l'incendie (2016-2021) pour promouvoir la protection contre l'incendie dans les réserves. L'APN n'a pas participé à l'élaboration de cette stratégie, mais elle est préoccupée par la mise en place de « normes sur le niveau de service », car les Premières Nations ne possèdent pas les ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre une structure réglementaire pour assurer le respect du code.

La résolution 100/2016 enjoint l'Assemblée des Premières Nations de presser le Canada de créer un fonds réservé à l'achat d'équipement d'extinction des incendies pour les communautés des Premières Nations dans le cadre de son Programme d'infrastructures communautaires. L'APN continuera de demander une augmentation du financement tout spécialement pour les services de lutte contre les incendies des Premières Nations, y compris un appui pour des activités de sensibilisation communautaire et de formation du personnel et un financement adéquat pour construire des habitations sécuritaires et abordables.

Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations

Le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations (300 millions de dollars) a été créé en 2008 pour soutenir le renforcement des capacités dans le domaine des logements du marché et pour construire 25 000 nouvelles habitations en dix ans. Il facilite l'acquisition d'habitations axées sur le marché par les Premières Nations par le processus d'« Amélioration des termes de crédit »; il s'agit d'une garantie financière qui aide les Premières Nations admissibles à garantir les prêts immobiliers de leurs membres auprès des institutions financières. Par exemple, si une Première Nation, en tant que

garante, n'est pas en mesure d'honorer ses obligations, au nom des membres de la communauté, l'institution financière ou le prêteur peut s'adresser au Fonds pour obtenir une compensation en vertu des clauses de l'Amélioration des termes de crédit. Le Fonds comprend aussi le volet « Développement du potentiel », qui aide les Premières Nations à renforcer leurs capacités en vue de remplir les critères du Fonds et de devenir admissibles.

Le Fonds a été établi en vertu d'un acte de fiducie qui en fixe la structure, les pouvoirs, les limites et les responsabilités de base. Il est dirigé par neuf fiduciaires, dont trois représentent les Premières Nations.

La résolution 16/2013 enjoignait l'APN de pousser le gouvernement fédéral à respecter son engagement de transférer le contrôle du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations aux Premières Nations. Celles-ci doivent s'engager à élaborer un plan de transition pour le transfert du contrôle du Fonds aux Premières Nations et à présenter des propositions et des recommandations au Canada aux fins d'examen. L'APN prépare l'ébauche d'un protocole d'entente APN-Canada destiné à confirmer un travail en commun et l'engagement des Premières Nations quant à l'élaboration d'un plan de transition pour transférer le contrôle du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations aux Premières Nations.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- L'APN s'emploie à mettre sur pied un groupe de travail réunissant le CCLI, les techniciens régionaux du logement de l'APN, AANC, la SCHL et Santé Canada, qui s'emploiera à faciliter l'engagement des Premières Nations dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique, comprenant des objectifs à court, moyen et long terme, qui contribuera à l'élaboration de la Stratégie nationale sur le logement des Premières Nations et ensuite au transfert du contrôle de la Stratégie aux Premières Nations. Les bureaux régionaux d'AANC tiendront des séances régionales d'engagement. L'APN continuera de demander à ce que les Premières Nations dirigent les séances d'engagement.
- L'APN a présenté une proposition de financement à AANC pour tenir un Forum national sur le logement et les infrastructures des Premières Nations et des séances de réflexion visant à recueillir l'avis général des dirigeants, des techniciens, des organisations régionales et d'autres intervenants des Premières Nations concernant la réforme du domaine du logement et des infrastructures.
- L'APN a présenté deux propositions de financement à la SCHL pour continuer les travaux dans les projets des NDDPN et d'e-CSAT en 2017-2018.
- L'APN continuera de demander l'avis du CCLI et des techniciens régionaux du logement concernant la préparation d'une ébauche de protocole d'entente APN-Canada destinée à faciliter l'engagement des Premières Nations dans l'élaboration d'un plan de transition pour transférer le contrôle du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations aux Premières Nations.



PARTENARIATS ÉCONOMIQUES

Le portefeuille des Partenariats économiques est axé sur le développement économique, le commerce, les options en matière de revenu, le développement de la main-d'œuvre et des ressources humaines, l'agriculture et la connectivité. Il aide aussi l'APN à trouver des possibilités de revenu organisationnel. Au cours des dernières années, les Chefs en assemblée ont adopté des résolutions nationales soulignant l'importance du partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources, des nouveaux investissements, de la cybercommunauté, de l'approvisionnement, du commerce inter-nations, de l'agriculture, de la création de richesses et de la durabilité.

PRINCIPALES QUESTIONS ET RÉALISATIONS

Premières Nations et exploitation de l'énergie

Les possibilités et la réglementation accompagnant l'exploitation et la distribution des ressources énergétiques revêtent un grand intérêt pour les Premières Nations. L'exploitation des ressources naturelles et la transition vers une économie de l'énergie propre constituent des facteurs importants de la prospérité économique du Canada. Un grand nombre de Premières Nations sont intéressées et tirent actuellement parti de l'exploitation des ressources et de l'énergie verte (ou plus verte).

Conformément à la résolution 04/2015, l'APN a tenu un forum autochtone sur l'exploitation des ressources énergétiques, intitulé *Forum des Premières Nations sur l'énergie : établir les priorités*, à Vancouver (C.-B.). Il était consacré aux approches des Premières Nations à l'égard du développement économique et de l'exploitation de l'énergie et au rôle, aux droits et à la compétence (y compris les exigences en matière de consentement) des Premières Nations dans l'élaboration d'un règlement pour assurer la protection de l'environnement et une exploitation durable et responsable. Le Forum a aussi été l'occasion de poursuivre le dialogue sur la participation des Premières Nations dans ce secteur.

Dans le but d'assurer le suivi de ce travail, le secrétariat a aussi organisé une discussion de groupe sur l'énergie pendant le Forum de l'APN sur l'énergie 2017. L'APN a obtenu des conseils techniques et l'avis de dirigeants pour orienter la discussion sur le type de cadre qui est nécessaire au lancement d'une stratégie sur l'énergie des Premières Nations. Dans le cadre de ce processus, l'APN a préparé des documents de travail sur les questions importantes inhérentes à l'élaboration d'une stratégie sur l'énergie

des Premières Nations aux fins d'examen par le Comité des Chefs sur le développement économique (CCDE) de l'APN. Les recommandations et thèmes communs du travail du secrétariat relatif au secteur de l'énergie sont dans l'attente de l'approbation et de l'appui du CCDE.

Relations commerciales

Le droit inhérent au commerce et aux relations commerciales continue d'être une priorité pour les Premières Nations. Les considérations stratégiques concernant les relations commerciales des Premières Nations doivent être basées sur le droit inhérent au commerce intra-nation et inter-nations. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones affirme que « Les peuples autochtones ont le droit de conserver et de développer leurs systèmes ou institutions politiques, économiques et sociaux, de disposer en toute sécurité de leurs propres moyens de subsistance et de développement et de se livrer librement à toutes leurs activités économiques, traditionnelles et autres », tel que le garantit l'article 35 (1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

Un grand nombre de résolutions des Chefs en assemblée incitent l'APN, par l'intermédiaire du CCDE, à affirmer le droit inhérent au commerce des Premières Nations et à entreprendre des efforts visant à défendre la croissance économique des Premières Nations et l'élaboration d'options pour accéder à une plus grande indépendance économique.

L'APN a mené une recherche et a préconisé la création de réseaux commerciaux des peuples autochtones plus efficaces en Amérique du Nord et dans le monde entier. À ce jour, le travail accompli dans l'expansion des échanges commerciaux coopératifs a consisté en une discussion avec le National Congress of American Indians (NCAI) en vue d'établir une relation de travail sur le commerce, un protocole d'entente sur la coopération commerciale avec le National Center for American Indian Enterprise Development (NCAIED) et le Sommet économique et commercial inter-nations de l'APN (2009), qui a lancé des discussions sur les options commerciales parmi les Premières Nations et d'autres peuples autochtones. Le 29 mars 2017, l'APN a organisé une table ronde pour lancer un dialogue sur les volets d'une stratégie commerciale des Premières Nations. Elle propose de poursuivre le dialogue sur l'élaboration d'une stratégie commerciale des Premières Nations avec les dirigeants des Premières Nations et des experts du commerce des Premières Nations.



Stratégie agricole des Premières Nations

En juillet 2016, les Chefs en assemblée ont adopté la résolution 47/2016, *Accès des Premières Nations aux opportunités économiques par l'entremise d'une stratégie agricole des Premières Nations*. Celle-ci enjoignait l'APN de demander au gouvernement fédéral, plus particulièrement à Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), d'aider au développement agricole des Premières Nations.

En décembre 2016, l'APN a tenu une réunion avec des fonctionnaires d'AAC afin d'établir une relation de travail basée sur des priorités communes et de définir les paramètres et la base des travaux. À la suite de cette discussion, AAC a organisé deux premières séances d'information, dont l'objectif était de sensibiliser les dirigeants et les professionnels du milieu agricole des Premières Nations au mandat d'AAC et aux programmes actuels. Ces séances d'une journée ont aussi permis aux fonctionnaires d'AAC et aux Premières Nations de faire connaissance et de discuter.

L'APN travaille avec AAC à la définition d'une voie à suivre pour accomplir son mandat et pour discuter avec les Premières Nations au sujet de l'élaboration d'une stratégie agricole des Premières Nations. Tel qu'exigé dans la résolution, l'APN examine des méthodes pour encourager les dirigeants des Premières Nations et l'AAC à collaborer à l'avancement de cette stratégie.

Développement des ressources humaines

L'actuelle Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux autochtones (SFCEA) se termine le 31 mars 2018. Le 1^{er} avril 2017, Emploi et Développement social Canada (EDSC) et Service Canada ont conclu une entente provisoire avec les organisations de la SFCEA.

Le Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines (CCDRH) a été formé en juin 2016. Les Chefs en assemblée lui ont donné pour mandat de travailler conjointement avec EDSC à l'élaboration d'un document de politique, un mémoire au Cabinet. Les résolutions ont confié les mandats suivants :

- Le CCDRH doit élaborer une stratégie à long terme des Premières Nations qui est basée sur les besoins;
- Le CCDRH doit définir un modèle qui favorise la réussite, qui soit inclusif, qui examine la situation des défavorisés et qui prend en compte les défis géographiques et les frais relatifs à la situation géographique des communautés nordiques, éloignées et isolées;
- Des travaux ont été lancés pour établir un processus législatif qui renforcera la création et le financement de la stratégie;
- Les travaux doivent être orientés par une relation de nation à nation ou de gouvernement à gouvernement et doivent être basés sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat;

- Les travaux aboutiront à une recommandation concernant une nouvelle autorité du marché du travail des Premières Nations.

Le 30 mars 2017, le CCDRH s'est réuni à Vancouver pour recevoir un compte rendu sur les travaux en cours et pour examiner : un document de politique des Premières Nations sur une nouvelle stratégie du marché du travail; l'analyse de la formule de financement et les options de financement aux fins de considération; une analyse juridique; des recommandations sur les besoins législatifs destinées au ministère. Le compte rendu préconisait une meilleure organisation pour défendre et soutenir les besoins des Premières Nations en matière de marché du travail aux niveaux national et régional. Les discussions ont aussi porté sur un compte rendu sur la situation d'un processus conjoint d'élaboration de politique. Les dirigeants et Les techniciens des Premières Nations ont continué de demander un processus conjoint d'élaboration de politique. Cependant, les fonctionnaires d'EDSC ont indiqué qu'un mémoire au Cabinet préparé avec les Premières Nations ne serait pas possible. L'APN a aussi demandé à participer à l'élaboration d'une stratégie des communications et de mise en œuvre pour une stratégie du marché du travail distincte des Premières Nations d'après 2018, le cas échéant.

L'APN a élaboré sa propre version d'un document semblable à un mémoire au Cabinet destiné à EDSC. Le CCDRH a demandé à ce que l'information soit utilisée en tant que renseignements de base pour informer EDSC et qu'elle soit incorporée dans le document de politique aux fins d'approbation par le Cabinet et en vue de faire avancer l'initiative d'une nouvelle stratégie du marché du travail distincte des Premières Nations et d'un cadre stratégique pour 2018 et au-delà.

L'APN a reçu des commentaires positifs de la part des fonctionnaires d'EDSC sur l'usage et l'incorporation des questions et sur l'orientation stratégique qui leur a été fournie en préparation de leur soumission.

Exploitation des ressources naturelles

Le Chef régional Hart a participé à la Réunion des ministres de l'Énergie et des Mines de 2016 au nom de l'APN. Une séance entre les ministres et des dirigeants autochtones a été organisée dans le cadre de cette réunion, qui a permis de discuter de l'inclusion des Premières Nations, de la nécessité d'établir des systèmes réglementaires justes et efficaces qui respectent les droits des Premières Nations et la conception de solutions avec les Premières Nations. De plus, cette séance a permis d'aborder la question de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Le Groupe de travail sur l'exploitation des ressources naturelles (Groupe de travail), qui avait été mis sur pied en décembre 2013, a terminé ses travaux en mars 2015. Il a rédigé un rapport, intitulé *Les Premières Nations et l'exploitation des ressources naturelles : Instaurer un changement positif et important* (mars 2015), en précisant que ce dernier ne mettait pas un point



final à chacun des sujets abordés car il devait constituer la base d'un dialogue plus général. Les thèmes du rapport sont la gouvernance, l'environnement, la prospérité et les finances. Les mesures suivantes ont été recommandées :

- engager un dialogue plus approfondi entre les Premières Nations, le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres entités dans le but de faire avancer les discussions sur les quatre thèmes principaux du rapport (la gouvernance, l'environnement, la prospérité et les finances), de prendre des mesures et d'établir une feuille de route pour faciliter une participation sérieuse des Premières Nations à l'exploitation des ressources naturelles au Canada;
- tenir une discussion nationale sur le partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources en tant qu'outil par excellence pour éliminer les disparités socioéconomiques;
- mettre en place une ressource centrale de connaissances et d'information afin d'aider les Premières Nations qui cherchent des renseignements généraux et techniques;
- tenir un forum international sur le commerce et les partenaires internationaux afin d'encourager la participation des Premières Nations à l'exploitation des ressources, aux activités commerciales, aux partenariats commerciaux et aux marchés.

Cybercommunauté des Premières Nations

Le Comité des Chefs sur le développement économique de l'APN étudie la question de la connectivité des Premières Nations et continue de demander un meilleur accès et appui pour les technologies de l'information et des communications (TIC) des Premières Nations. Les résolutions n^{os} 11/2006, 16/2008 et 53/2011 ont donné une orientation pour exiger des programmes, des services et des investissements adéquats pour les TIC des Premières Nations. La stratégie sur la cybercommunauté des Premières Nations constitue la base de la planification visant à promouvoir l'infrastructure de la connectivité, le renforcement des capacités et une gestion à grande échelle parmi les communautés de Premières Nations. Étant donné que le portefeuille de l'APN demeure sous-financé, toute activité en matière de discussions et d'initiatives stratégiques nationales est limitée.

Secteur du jeu des Premières Nations

L'APN travaille à l'élaboration d'un document de travail à être soumis pour examen à un Comité des Chefs sur le jeu pour lequel des ressources vont être sollicitées. Ce document de discussion sera aussi soumis au Comité des Chefs sur le développement économique.

Projet de recherche sur la lutte contre la pauvreté

Par l'intermédiaire du Comité des Chefs sur le développement économique, l'APN a mis sur pied le Comité d'experts des Premières Nations *Abolir la pauvreté*. Dans le cadre de ses activités, le Comité est parvenu à obtenir une subvention de recherche de cinq ans de la part des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et de l'Institut de la santé des Autochtones (ISA). Les travaux du projet de recherche sont toujours menés d'une manière indépendante avec les communautés et les comités consultatifs locaux et régionaux des Premières Nations chargés du projet. Ils consistent à élaborer et à mettre en œuvre un plan stratégique destiné à aider à la création d'une assise économique et à améliorer la santé et le bien-être des citoyens des communautés. La dernière réunion nationale des communautés participantes et des chercheurs a eu lieu à White Point, en Nouvelle-Écosse, du 29 au 31 mai 2017.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Assurer le suivi des recommandations du *Forum des Premières Nations sur l'énergie : établir les priorités*, y compris poursuivre le dialogue sur les propositions de stratégie sur l'énergie des Premières Nations.
- Continuer de travailler avec les dirigeants et techniciens des Premières Nations et ESDC à l'élaboration d'une stratégie des communications et de mise en œuvre pour une nouvelle entente sur le marché du travail des Premières Nations.
- Continuer de demander la mise en œuvre des priorités des Premières Nations en matière de connectivité et trouver des possibilités de fournir un point de vue et une contribution stratégique des Premières Nations dans les domaines et discussions liés à la connectivité fédérale.
- Coordonner et planifier – en attendant la confirmation d'un financement – une réunion sur le commerce des Premières Nations, qui permettra d'obtenir l'avis général des dirigeants des Premières Nations et celui d'experts du commerce des Premières Nations quant à l'élaboration d'une stratégie commerciale générale.
- Travailler, dans la mesure possible, en collaboration avec le National Congress of American Indians à la recherche de possibilités de commerce et de revenu.
- Définir les principes d'engagement et de coordination – en attendant la confirmation d'un financement – de l'élaboration d'une politique économique des Premières Nations en collaboration avec des agents de développement économique des Premières Nations, des organisations techniques nationales, des organisations régionales et des représentants du milieu des affaires des Premières Nations.



- Travailler avec les dirigeants et les professionnels du milieu agricole des Premières Nations et le gouvernement du Canada à la mise en place d'une stratégie agricole des Premières Nations.
- Fournir un appui continu au Projet de recherche sur la lutte contre la pauvreté et présenter un rapport sur la mise sur pied de cette initiative à l'APN.
- Continuer de combler les lacunes en matière de gestion de données et de renseignements dans le portefeuille de la politique des partenariats économiques. Continuer de chercher un financement pour exécuter des travaux de recherche et d'analyse économiques sur l'activité commerciale et les investissements, les méthodes d'approvisionnement et leur amélioration, les outils d'investissement, les mesures de motivation économique et d'autres domaines des Premières Nations qui ont été touchés.
- Proposer aux Comités des Chefs des activités correspondant à l'orientation du portefeuille de l'APN.



PROMOTION DES INTÉRÊTS À L'ÉCHELLE NATIONALE – PARLEMENT DU CANADA, PROVINCES ET TERRITOIRES

L'APN a poursuivi ses efforts pour établir des relations étroites avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. La création et l'entretien de liens entre les dirigeants des Premières Nations, les parlementaires et les hauts fonctionnaires se trouvent au cœur de nos activités de promotion des intérêts. L'APN assure un suivi des lois et des règlements, fournit des renseignements et des analyses aux Premières Nations et informe le Parlement des répercussions de ses mesures sur les titres et les droits de la personne et ancestraux des Premières Nations.

L'APN continue de promouvoir les priorités des Premières Nations dans le cadre de tribunes fédérales, provinciales et territoriales. Les priorités qui ont été cernées comprennent la promotion de la participation concrète des peuples des Premières Nations aux travaux intergouvernementaux, à la réforme des services d'aide à l'enfance, à la sécurité des femmes et des filles autochtones, à la revitalisation des langues autochtones, à la lutte contre les changements climatiques, à l'amélioration du logement et de la qualité de l'eau ainsi qu'à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Promotion des intérêts auprès des parlementaires, sensibilisation et participation aux processus parlementaires

L'APN a continué de défendre les priorités déterminées dans les résolutions, revendiquant nos droits inhérents et affirmant nos responsabilités et nos compétences sur les questions se déroulant sur nos terres et concernant nos citoyens. Le premier ministre Trudeau s'est adressé aux Chefs en assemblée à deux reprises depuis 2015. Il s'agit de la première fois qu'un premier ministre en exercice s'adresse à nos dirigeants de toute l'Île de la Tortue. Par ailleurs, des hauts représentants et des ministres du Cabinet participent régulièrement aux assemblées de l'APN et aux réunions de son Comité exécutif.

En signant le Protocole d'entente sur les priorités conjointes entre le Canada et l'Assemblée des Premières Nations, le 12 juin 2017, le premier ministre s'est engagé à entretenir un dialogue régulier avec les dirigeants des Premières Nations. Ce protocole d'entente prévoit un minimum de trois rencontres par an, dont une sera présidée par le premier ministre. L'objectif de ces rencontres est de veiller à ce que les priorités du gouvernement fédéral soient conformes à celles des Premières Nations. Ces dernières détermineront les lignes directrices des rencontres, et l'APN assurera le suivi et rendra compte des progrès réalisés à l'égard des priorités. Ces rencontres ne constituent pas un cadre de processus décisionnel. Elles serviront à faire état des progrès ainsi

qu'à déterminer les principaux enjeux et les solutions aux obstacles auxquels se heurtent les Premières Nations pour promouvoir leurs droits et leurs objectifs. Les priorités qui feront l'objet d'une discussion dans le cadre du protocole d'entente seront examinées tous les ans.

Ces rencontres seront l'occasion d'indiquer comment le Canada doit respecter les droits inhérents ancestraux et issus des traités dans son propre processus décisionnel et comment la bureaucratie fédérale doit changer pour respecter les engagements contractés par le gouvernement. Elles permettront aussi de faire la promotion des processus et des ressources nécessaires à l'échelle régionale et des Nations qu'auront déterminés les détenteurs de droits des Premières Nations.

L'APN s'est également engagée à lutter contre les changements climatiques dans le cadre de sa participation à la Réunion des premiers ministres sur les changements climatiques, qui a eu lieu à Ottawa, en décembre 2016. L'APN continue de jouer un rôle de chef de file en ce qui concerne l'environnement, et se réunit régulièrement avec des représentants du gouvernement fédéral et d'organisations internationales. Elle veille aussi à ce que les Premières Nations fassent entendre leur voix dans l'examen, la planification et la mise en œuvre des questions relatives à l'environnement. Le Conseil des aînés de l'APN et le Comité consultatif de l'APN sur le changement climatique et l'environnement (CCCCC) se sont réunis en avril 2017 avec la ministre fédérale de l'Environnement et du Changement climatique et des hauts fonctionnaires fédéraux pour discuter des examens environnementaux et réglementaires. Le CCCC continuera à assurer la surveillance politique et à prodiguer des conseils techniques en ce qui a trait au dialogue avec le Canada, en prévision d'une autre réunion des premiers ministres sur les changements climatiques à l'automne 2017.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, en plus d'avoir présenté de nombreuses observations écrites à la Chambre des communes et au Sénat, des représentants politiques et des employés du Secrétariat ont fait des exposés au Comité permanent des affaires autochtones et du Nord, au Comité permanent des finances, au Comité permanent de la santé, au Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, au Comité permanent du commerce international ainsi qu'au Comité sénatorial des transports et des communications.

Comme les années précédentes, l'APN a participé au processus de consultations prébudgétaires pour le budget fédéral de 2017, dans le cadre duquel elle a souligné les domaines nécessitant en priorité des investissements importants et durables. De plus, le Chef national Bellegarde





et les membres du Comité exécutif de l'APN ont rencontré le ministre des Finances Bill Morneau avant le budget, afin de dresser la liste des priorités des Premières Nations selon les besoins. Le budget fédéral de 2017 a annoncé des investissements de 3,4 milliards de dollars qui s'appuient sur les investissements sans précédent de 8,4 milliards de dollars annoncés dans le budget de 2016.

Par ailleurs, l'APN a facilité l'accès direct des Premières Nations aux parlementaires et a réussi à obtenir la tenue et l'appui de rencontres et de collaborations avec des délégations. Pendant que la Chambre des communes siège, l'APN envoie par courriel des mises à jour qui se trouvent aussi sur son site Web (www.afn.ca).

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Poursuivre les efforts pour faciliter l'accès aux parlementaires et aux principaux décideurs, en vue de promouvoir le respect et d'assurer la protection des droits des Premières Nations;
- Assurer une promotion des intérêts ciblée tout au long de l'année;
- Continuer de fournir des renseignements opportuns aux Premières Nations concernant les mesures prises par le Parlement, notamment en ce qui a trait aux lois et aux règlements ainsi qu'aux activités des comités;
- Continuer de surveiller les grandes initiatives législatives, de fournir des renseignements aux Premières Nations et de défendre leurs intérêts en leur nom auprès des députés et des sénateurs;
- Poursuivre les efforts visant à promouvoir la participation des Premières Nations dans le cadre de diverses tribunes intergouvernementales, en vue mieux défendre les droits et les intérêts des Premières Nations.



RELATIONS FINANCIÈRES

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Le Chef national et la ministre d'Affaires autochtones et du Nord Canada ont signé un protocole d'entente (PE) sur une nouvelle relation financière lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) de 2016 à Niagara Falls.

En vue d'orienter et de diriger les efforts de l'APN pour mettre en œuvre ce protocole d'entente, le Comité des Chefs sur les relations financières a été redynamisé et ses membres se sont réunis à six reprises au cours des douze derniers mois. De plus, trois groupes de travail technique ont été mis sur pied avec des représentants de l'APN et du gouvernement du Canada, à la suite de l'engagement du premier ministre envers une nouvelle relation financière avec les Premières Nations assortie d'un « financement adéquat, prévisible et durable », et leurs membres se sont réunis à deux ou trois reprises chaque mois. Lors de ces rencontres, le gouvernement du Canada a été représenté par des cadres de ministères clés et des principales agences. L'APN continue d'élaborer des suggestions et des propositions en vue d'une nouvelle relation financière, sous l'égide du Comité des Chefs, et de solliciter le Canada afin d'obtenir des réponses. La documentation issue de ces travaux sera présentée aux Chefs-en-assemblée dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle à Regina.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

Des préparatifs sont en cours en vue d'un dialogue élargi cet automne avec les Premières Nations, qui pavera la voie à un rapport soulignant des options et des recommandations pour l'élaboration d'une nouvelle relation financière qui sera présenté aux Chefs-en-assemblée en décembre 2017. Compte tenu de l'importance et de la complexité des questions abordées, la relation financière constituera un point à l'ordre du jour des réunions qui se tiendront à intervalles réguliers avec le premier ministre et des ministres du Cabinet fédéral dans le but de définir des priorités communes.



Le Secteur de la santé de l'Assemblée des Premières Nations (APN) a le mandat de protéger, de maintenir, de promouvoir, d'appuyer et de défendre les droits juridiques internationaux, inhérents et issus des traités des Premières Nations en vue d'assurer la santé holistique et le bien-être de celles-ci. La réalisation de ce mandat repose sur des analyses stratégiques, les communications et, avant tout, sur la défense des intérêts des communautés et des membres des Premières Nations. L'un des principaux objectifs de l'équipe de la santé de l'APN consiste à donner aux Premières Nations le contrôle de l'élaboration et de la prestation de tous les programmes et services de santé.

Des détails sont présentés ci-dessous sur un certain nombre de priorités relatives à la santé pour 2016-2017, telles que le mieux-être mental et la lutte contre la toxicomanie, les services de santé non assurés et l'élaboration du Plan de transformation de la santé des Premières Nations, lequel établit les mesures que doit prendre l'APN pour défendre les intérêts des Premières Nations en ce qui a trait à la santé. En plus de ces priorités, le Secrétariat de la santé de l'APN se penche sur d'autres enjeux comme, entre autres, les handicaps, la santé publique, les maladies chroniques et transmissibles, la sécurité et la souveraineté alimentaires, la gestion des urgences et la planification en cas d'épidémie, le tabac, la cybersanté, les données sur la santé, la santé des enfants, les soins à domicile et en milieu communautaire ainsi que les soins palliatifs, la prévention des blessures et les partenariats dans le secteur de la santé. De plus amples renseignements sur ces enjeux se trouvent sur le site Web du Secrétariat de la santé de l'APN à : <http://health.afn.ca/fr/>

POLITIQUE STRATÉGIQUE : LE PLAN DE TRANSFORMATION DE LA SANTÉ DES PREMIÈRES NATIONS

En 2016-2017, l'APN a continué ces efforts pour réaliser sa vision à long terme consistant à donner aux Premières Nations le contrôle de leur système de santé grâce à des investissements durables et appropriés qui permettront d'améliorer l'état de santé des membres des Premières Nations.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

En janvier 2016, le Chef national et le Chef régional de l'Ontario Isadore Day ont vivement défendu la participation des Premières Nations au processus de l'Accord sur la santé. La première rencontre des ministres de la Santé a eu lieu en janvier, à Vancouver, où le Chef régional Day a présenté un exposé sur les besoins des Premières Nations en matière de santé. Il a à nouveau

présenté cet exposé à la réunion des ministres de la Santé qui a eu lieu à Toronto, en octobre. Dans le cadre de l'Accord sur la santé, Santé Canada s'est engagé à aider l'APN à préparer un document dont l'objectif consiste à articuler clairement les priorités des Premières Nations en matière de santé. Ce document, appelé *le Plan de transformation de la santé des Premières Nations* (PTSPN), a été mis au point grâce aux commentaires et aux conseils du Comité des Chefs sur la santé (CCS), du Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations (RNTSPN), d'un groupe de travail constitué d'experts sur le sujet, du Conseil des aînés de l'APN, d'économistes de la santé et d'experts en droit autochtone.

Dans l'ensemble, le PTSPN comprend 85 recommandations pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux portant sur un vaste éventail de priorités, dont : réduire les écarts entre les diverses sphères de compétences, y compris en ce qui a trait au Principe de Jordan; appuyer les méthodes de guérison traditionnelles; assurer la sécurité/l'humilité culturelles; consacrer des ressources humaines au mieux-être; investir dans des immobilisations et installations de santé adéquates; veiller à la réalisation d'investissements souples et adéquats dans les soins de santé primaires; appuyer les initiatives des Premières Nations consacrées aux maladies chroniques et transmissibles; élargir l'accès à la cybersanté; garantir l'accès aux programmes pour les enfants et la famille; promouvoir les programmes pour le mieux-être mental et la lutte contre la toxicomanie des Premières Nations; garantir l'accès aux soins à domicile et en milieu communautaire, y compris aux soins palliatifs; appuyer les initiatives des Premières Nations sur les données en matière de santé.

Outre les recommandations stratégiques particulières, le PTSPN comprend les messages importants suivants :

- **Entretiens des bonnes relations** – que tous les intervenants du milieu des soins de santé, en particulier des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, travaillent avec les Premières Nations dans le respect du droit de ces dernières à l'autodétermination, conformément aux droits internationaux, inhérents et issus des traités. Le PTSPN cherche à encourager les intervenants fédéraux, provinciaux et territoriaux à dialoguer avec les détenteurs de droits des Premières Nations dans le cadre de l'établissement de ces relations essentielles.
- **Des investissements significatifs dans le secteur de la santé des Premières Nations** – ce point illustre le besoin de réaliser immédiatement des investissements importants dans tous les programmes. Les systèmes de santé des Premières Nations sont



grandement sous-financés, ce qui contribue considérablement au piètre état de santé global des membres des Premières Nations.

- **Appuyer le renforcement des capacités des Premières Nations d'abord** – ce point illustre le besoin d'appuyer les membres, les communautés et les organisations des Premières Nations dans les efforts qu'ils déploient pour renforcer leurs capacités dans le secteur de la santé et du mieux-être, plutôt que de se tourner vers des organismes conventionnels qui travaillent au nom des Premières Nations. Ces dernières ont les connaissances nécessaires pour établir leurs propres solutions et système de soins de santé et en ont par ailleurs le droit. Le maillon manquant de la chaîne reste l'appui au renforcement des capacités.

Bien qu'un accord fédéral, provincial et territorial sur le système de soins de santé du Canada semble maintenant improbable, l'APN poursuivra la mise en œuvre du PTSPN en vue de promouvoir une transformation réelle pour la santé des Premières Nations, à tous les niveaux et auprès de tous les publics. Le PTSPN se trouve sur le site Web du Secrétariat de la santé de l'APN à <http://health.afn.ca/fr/>.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de renforcer les relations avec la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) de Santé Canada dans le cadre du Protocole d'engagement entre l'APN et la DGSPNI.
- Terminer la mise au point des Principes de partenariat.
- Poursuivre la promotion des priorités dans le cadre du Plan de transformation de la santé des Premières Nations.
- Veiller à ce que les activités de l'APN en matière de santé respectent les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ainsi que le droit inhérent et issu des traités à la santé.

SERVICES DE SANTÉ NON ASSURÉS

Le programme des Services de santé non assurés (SSNA) offre une couverture aux Indiens inscrits et aux Inuits reconnus sur une gamme limitée de produits et de services qui sont nécessaires sur le plan médical, comme les produits pharmaceutiques (p. ex., les médicaments sur ordonnance ou en vente libre), les fournitures ou les instruments médicaux, les soins de la vue, les soins dentaires, le transport pour raison médicale et les services d'intervention en santé mentale en situation de crise. Le programme des SSNA est constamment défini comme un sujet sensible pour les Premières Nations et une priorité absolue pour la défense des intérêts et la transformation de l'APN. L'APN continue de réaliser des progrès en ce qui concerne la mise en œuvre de la Résolution 56/2012, laquelle demande un moratoire sur les compressions budgétaires au programme des SSNA jusqu'à ce que l'APN et la DGSPNI puissent mener un examen conjoint des SSNA en vue d'en déterminer les lacunes et de trouver des économies possibles.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Les travaux de l'APN sur les SSNA sont axés sur l'Examen conjoint des SSNA, mené par l'APN et la DGSPNI et demandé par la Résolution 56/2012. Les objectifs établis de l'Examen conjoint consistent à améliorer l'accès des clients aux prestations, à déterminer et à réduire les écarts dans les prestations, à simplifier la prestation de services en vue de mieux répondre aux besoins des clients, ainsi qu'à accroître les gains d'efficacité du programme. L'Examen conjoint a réellement commencé en septembre 2014 et suit les directives du Comité directeur de l'Examen conjoint qui se compose, à part égale, de représentants des Premières Nations et d'employés de la DGSPNI, dont deux sous-ministres de Santé Canada.

Jusqu'à présent, le Comité directeur de l'Examen conjoint n'a examiné pleinement qu'un seul domaine de prestations, les services d'intervention en santé mentale en situation de crise. Des recommandations et un plan de mise en œuvre ont été établis et approuvés par le Comité directeur de l'Examen conjoint. Certaines de ces recommandations ont été réalisées dans le cadre du Budget de 2017, comme le nouveau financement pour les guérisseurs traditionnels et les aînés pour les services de santé mentale. Le travail concernant les autres domaines de prestation en vue de procéder à l'examen est terminé et attend l'approbation du Comité directeur. Ces efforts nécessitent des discussions avec les régions, les communautés, les fournisseurs de services et les clients. Ensuite, un rapport final contenant des plans de mise en œuvre pour les recommandations du Comité directeur sera publié. Étant donné le temps que prend un examen détaillé du programme des SSNA, le Comité directeur de l'Examen conjoint a convenu, dès le début de ce processus, de procéder aux changements nécessaires et de ne pas attendre de les faire coïncider avec le calendrier d'examen des prestations. Par exemple, des changements stratégiques provisoires ont été apportés au Cadre du transport pour raisons médicales en vue de refléter la hausse des capacités en ce qui concerne les politiques régissant le transport pour raisons médicales.

La Résolution 126/2016 demande à l'APN d'obtenir de Santé Canada l'engagement que le ministère mettra en œuvre les recommandations découlant de l'Examen conjoint des SSNA et les ressources appropriées à cet effet. Elle exhorte également Santé Canada à fournir un appui et des ressources aux communautés et aux régions afin que celles-ci puissent étudier diverses solutions de gouvernance pour offrir les SSNA. Enfin, elle demande au Comité directeur de l'Examen conjoint de se pencher sur des moyens législatifs et juridiques de veiller à ce que la prestation des SSNA respecte les droits inhérents et issus des traités. L'APN, sous l'égide du Comité des Chefs sur la santé, continue de chercher à atteindre ces objectifs.

Par ailleurs, l'APN siège à titre d'observateur au Comité consultatif sur les médicaments et les produits thérapeutiques (CCMPT) du programme des SSNA, lequel formule des recommandations de modifications à la Liste des médicaments couverts par les SSNA, ainsi qu'au Groupe de travail



technique de l'Association dentaire canadienne (ADC)/SSNA qui formule des recommandations importantes au sujet des prestations de soins dentaires. L'APN travaille avec l'ADC, l'Association médicale canadienne (AMC) et l'Association des pharmaciens du Canada (APhC) sur l'Examen conjoint, la séance de réflexion des prestataires de services et d'autres priorités communes.

Parallèlement, l'APN siège aussi à titre d'observateur au tout nouveau Comité consultatif des SSNA sur la santé buccodentaire. Ce comité a été établi à titre d'organe consultatif indépendant, composé de professionnels de la santé buccodentaire et de spécialistes universitaires hautement qualifiés, pour offrir des conseils au programme des SSNA et améliorer les résultats liés à la santé buccodentaire des clients des SSNA.

Enfin, l'APN continue de coordonner le Réseau national des intervenants-pivots qui se compose d'intervenants-pivots des clients des SSMA des quatre coins du pays. L'objectif est de créer un réseau de soutien qui facilite la mise en commun de pratiques exemplaires afin d'aider les intervenants à permettre aux clients d'avoir accès aux prestations des SSNA. Cette coordination comprend la tenue de deux réunions annuelles en personne. Ces réunions permettent également aux intervenants-pivots de rencontrer des employés des activités opérationnelles du programme des SSNA en vue de cerner et de résoudre les problèmes, dans la mesure du possible.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Assurer une communication continue avec les comités et les hauts fonctionnaires de la DGSPNI ainsi qu'avec l'équipe de gestion des services couverts par les SSNA.
- Poursuivre les efforts pour collaborer avec l'AMC, l'ADC, l'APhC, entre autres.
- Continuer à coordonner le Réseau national des intervenants-pivots.
- Faire avancer l'Examen conjoint mené par l'APN et la DGSPNI et continuer à chercher à obtenir un engagement pour mettre en œuvre l'examen conjoint.

SANTÉ MENTALE ET MIEUX-ÊTRE

Le mieux-être mental reste une priorité pour l'APN et les dirigeants des Premières Nations, comme l'indique la Résolution 55/2012 : Faire du mieux-être mental une priorité nationale. Ce dossier comprend les priorités suivantes : le mieux-être mental, la promotion de la vie, la toxicomanie ainsi que le Programme de soutien en santé – résolution des questions des pensionnats indiens (PSS-RQPI) et du traumatisme intergénérationnel.

Le Comité du mieux-être mental (CMEM) de l'APN, qui a été établi par le RNTSPN en avril 2010, guide ces travaux avec une expertise technique et la connaissance des enjeux à l'échelle nationale, régionale et communautaire.

Le comité se réunit deux fois par an, tient des téléconférences mensuelles et établit une direction stratégique.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN, la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) et les dirigeants autochtones du domaine de la santé mentale ont mené un processus conjoint pour décrire un continuum de mieux-être mental des Premières Nations (CMEMPNI). Guidé par un comité consultatif, ce processus a été lancé pour dresser la liste des programmes de santé mentale et de lutte contre les dépendances en place, et aboutir à une compréhension commune des forces des programmes, de leurs lacunes ainsi que des nouvelles priorités. Le processus a donné lieu à un cadre de CMEMPNI, qui a été lancé en janvier 2015 et qui comprend un continuum des services de mieux-être mental ainsi que des solutions pour renforcer les programmes de mieux-être mental existants pour les communautés des Premières Nations.

La création de l'équipe de mise en œuvre du CMEMPNI a constitué un élément clé de la mise en place du cadre, selon une approche axée sur les déterminants sociaux de la santé. Elle représente aussi une étape importante des mesures prises pour appuyer la Résolution 22/2014: Soutien à l'égard du Cadre de continuum de services de bien-être mental des Premières Nations. Cette équipe, qui est coprésidée par l'APN, la Thunderbird Partnership Foundation, le First People's Wellness Circle et la DGSPNI, est composée de représentants régionaux des Premières Nations ainsi que d'organisations autochtones qui se concentre sur la santé mentale et les toxicomanies. Elle travaille par ailleurs en collaboration avec d'autres ministères fédéraux clés. L'équipe appuiera la mise en œuvre continue du cadre et veillera à sa transition au sein du système, de façon à pouvoir offrir au cours des années à venir des services de mieux-être mental efficaces, adaptés à la culture et pertinents sur le plan culturel.

En 2015-2016, l'équipe de mise en œuvre du CMEMPNI a entrepris des activités visant à établir des priorités à l'échelle régionale pour contribuer à l'élaboration d'un plan de travail à l'échelle nationale, lequel viendra compléter les plans de travail régionaux pour pouvoir mettre en œuvre avec succès le cadre de CMEMPNI.

L'équipe de mise en œuvre a également supervisé les projets de démonstration du CMEMPNI. La Division du mieux-être mental (DGSPNI) et les Programmes de gouvernance (Affaires autochtones et du Nord Canada) ont alloué chacun 175 000 \$ à ces projets de mise en œuvre en 2015-2016, pour un investissement total de 350 000 \$. Cet investissement initial stratégique avait pour objectif de tirer des enseignements des adaptations et des innovations des communautés et de mettre en commun des pratiques prometteuses, de promouvoir le mentorat entre les communautés, d'accroître la base de données pour le CMEMPNI ainsi que de faciliter la transition, des démarches cloisonnées vers des méthodes plus efficaces et coordonnées. Les



cinq projets de démonstration [Première Nation de Kwanlin Dun (Yukon), Conseil des Premières Nations de Shibogama (Ontario), la Direction des Premières Nations de Mattawa (Ontario), le Centre de santé et de mieux-être d'Elsipogtog (Nouveau-Brunswick) et les Services de santé des Six Nations (Ontario)] ont établi leurs rapports finaux, les résultats à atteindre et les outils, et ont présenté tous ces éléments à l'équipe de mise en œuvre du CMEPN en mai 2016.

L'équipe de mise en œuvre a commencé à mettre au point des modèles de prestation de services pour les programmes axés sur la terre ainsi que pour la prévention des crises et l'intervention. Ces modèles de prestation de services sont articulés au sein du continuum des services essentiels, comme l'énonce le Cadre de continuum, et servent d'outils pour guider la conception, l'établissement, la mise en place, la prestation et l'évaluation des services. Ces modèles véhiculent des principes et des normes d'un point de vue autochtone tout en veillant à ce que les protocoles culturels et l'intégrité soient respectés avec la même intégrité que les normes de pratique. Par exemple, les droits, les responsabilités et la sécurité du client pourraient constituer une norme de pratique.

L'équipe de mise en œuvre travaille également à l'élaboration d'un guide pratique en vue de faciliter la mise en œuvre du Cadre de continuum et, ainsi, de mieux aider les organismes gouvernementaux, non gouvernementaux et les dirigeants à se servir de ce dernier.

Bien que les jeunes des Premières Nations se heurtent à d'importantes difficultés en ce qui a trait à la santé mentale et au suicide, ils demeurent une population résiliente qui peut offrir les solutions les plus novatrices et les plus pertinentes aux problèmes qu'ils rencontrent. Par conséquent, le 10 juillet 2016, à Niagara Falls, le Conseil national des jeunes de l'APN a organisé un Sommet national des jeunes axé sur le mieux-être mental, la promotion de la vie, la guérison et la culture ainsi que sur d'autres sujets connexes. Ce sommet a permis de veiller à ce que les jeunes des Premières Nations participent de façon concrète à l'établissement des priorités, aient des occasions de faire part de leurs préoccupations, renforcent leurs réseaux et disposent d'occasions essentielles d'exercer leurs compétences en leadership.

L'APN a participé à diverses activités d'échange de connaissances en vue de mieux faire connaître les priorités des Premières Nations, les enjeux et les pratiques prometteuses en ce qui a trait au mieux-être mental. L'APN a pris part à la campagne de la Journée mondiale de la prévention du suicide (10 septembre) dans les médias sociaux ainsi qu'à la Semaine de la santé mentale (du 2 au 6 mai).

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Faire avancer le plan de travail de l'équipe de mise en œuvre du CMEPN et appuyer les plans de travail régionaux.

- Continuer de promouvoir la participation des provinces et des territoires aux travaux et aux activités de mise en œuvre du Continuum du mieux-être mental des Premières Nations.
- Veiller à ce que la DGSPNI respecte les processus et les protocoles des Premières Nations dans le cadre de toutes les initiatives sur le mieux-être mental.

PROMOTION DE LA VIE

L'APN continue de préconiser l'adoption de démarches davantage axées sur la communauté pour la mise en œuvre d'activités et de programmes pour la « Promotion de la vie » (prévention du suicide) qui offrent aux jeunes des Premières Nations des occasions de bénéficier des mêmes protections que les jeunes canadiens tiennent pour acquis, comme des approches holistiques et culturelles à l'égard du mieux-être.

L'APN est membre du Groupe consultatif du projet intitulé *Pratiques judicieuses pour prévenir le suicide des jeunes dans les communautés des Premières Nations*. Ce projet produira une ressource utile, culturellement pertinente, accessible et encourageante qui rassemblera des histoires sources d'inspiration et des pratiques judicieuses proposées par les communautés des Premières Nations, ainsi que des conclusions de recherches récentes.

Il est essentiel que les jeunes jouent un rôle intégral dans l'élaboration de solutions. Par conséquent, une table ronde des jeunes des Premières Nations sur la promotion de la vie, à laquelle ont participé des membres du Conseil national des jeunes de l'APN et la ministre Philpott (ministre de la Santé), a eu lieu le 7 juin 2016 à Ottawa (Ontario). Les jeunes ont eu l'occasion de discuter de priorités et d'enjeux régionaux ainsi que de pratiques prometteuses et transférables qui font la promotion de la vie et de l'espoir.

À la suite de cette table ronde, le Conseil national des jeunes a préparé des appels à l'action officiels qui ont été présentés au Sommet (10 juillet 2016) pour les faire approuver par un groupe plus vaste de jeunes des Premières Nations. Le Conseil national des jeunes de l'APN a ensuite présenté ces appels à l'action approuvés par les jeunes aux Chefs en assemblée afin qu'ils soient reconnus officiellement, puis aux ministres Philpott et Bennett respectivement à l'Assemblée extraordinaire des Chefs de 2016. La ministre de la Santé s'est engagée à rencontrer de nouveau le Conseil national des jeunes de l'APN pour parler de la mise en œuvre de ses appels à l'action.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de participer au Groupe consultatif du projet *Pratiques judicieuses pour prévenir le suicide des jeunes dans les communautés des Premières Nations*.
- Exercer des pressions auprès du gouvernement fédéral pour mettre en œuvre les appels à l'action élaborés par le Conseil national des jeunes de l'APN.



- Continuer de travailler avec des partenaires et le Groupe de collaboration nationale sur la prévention du suicide.

TOXICOMANIE

L'abus de médicaments d'ordonnance (AMO) est un problème complexe et de plus en plus inquiétant pour certaines communautés des Premières Nations. L'abus élevé d'opioïdes illicites constitue également une source d'inquiétude grandissante, notamment la vague récente de l'abus de fentanyl et de carfentanyl qui déferle sur l'est depuis la côte ouest. Les Chefs en assemblée ont adopté la résolution d'urgence 82/2016, Élaboration d'une stratégie des Premières Nations en matière d'opioïdes, qui demande la prise de mesures pour s'attaquer au problème des opioïdes.

Il manque de données en ce qui a trait à l'AMO. L'APN a donc participé à un groupe de travail sur le recueil de données concernant l'AMO en vue de fournir des conseils stratégiques et des commentaires sur l'établissement d'une méthode pour le recueil de données concernant l'abus de médicaments d'ordonnance dans les communautés des Premières Nations. Un sondage portant sur l'AMO à l'intention des communautés a été établi et fait maintenant l'objet d'un essai pilote au sein des communautés des Premières Nations.

L'APN travaille en partenariat avec le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (CCLAT) dans le cadre d'un projet visant à élargir l'accès aux programmes communautaires de traitement de la dépendance aux opioïdes, notamment au traitement par Suboxone®, dans les communautés des Premières Nations. Ce projet s'inspire d'une initiative menée par des communautés de la Zone de Sioux Lookout (ZSL), au Nord de l'Ontario, lesquelles ont lancé des programmes de traitement communautaires qui combinaient la thérapie de substitution, des séances de consultation intensives et adaptées à la culture, des programmes axés sur la terre ainsi que des méthodes de guérison sensibles aux traumatismes.

Comme le demande la Résolution 23/2014, Possibilités de renouvellement de l'équité salariale, l'APN a été invitée à participer au groupe de travail technique mixte sur le PNLAADA, aux côtés des Chefs de l'Ontario, de la Thunderbird Partnership Foundation (TPF) et d'autres intervenants, en vue d'examiner la viabilité et la capacité du Programme national de lutte contre l'abus d'alcool et de drogues chez les Autochtones (PNLAADA) de répondre aux besoins de prévention, d'intervention et de traitement des Premières Nations de l'Ontario. Le groupe de travail apporte aux dirigeants des conseils et des preuves, en vue d'accroître les investissements nécessaires à l'octroi de niveaux de financement adéquats visant à offrir des programmes viables et à répondre aux besoins opérationnels des programmes communautaires du PNLAADA en Ontario ainsi que des centres de traitement du PNLAADA/ Programme national de lutte contre l'abus de solvants chez les jeunes (PNLASJ).

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de travailler avec des partenaires dans le cadre du groupe de travail technique sur le PNLAADA pour assurer l'équité salariale.
- Travailler en collaboration avec des partenaires pour poursuivre l'élaboration du sondage de recueil de données concernant l'AMO.
- Poursuivre les efforts pour élargir l'accès à des programmes communautaires de traitement de la dépendance aux opioïdes, notamment au traitement par Suboxone®.
- Travailler à l'élaboration d'une stratégie de lutte contre les opioïdes propre aux Premières Nations, sous les conseils du Comité des Chefs sur la santé.
- Poursuivre le dialogue avec les partenaires pour mettre en œuvre le cadre « Honorer nos forces : Cadre renouvelé du programme de lutte contre les toxicomanies chez les Premières nations du Canada » (DGSPNI, APN, FANPLD; 2011) et le cadre complémentaire du CMEMPN.

PROGRAMME DE SOUTIEN EN SANTÉ – RÉOLUTION DES QUESTIONS DES PENSIONNATS INDIENS ET DU TRAUMATISME INTERGÉNÉRATIONNEL

Le Programme de soutien en santé – résolution des questions des pensionnats indiens (PSS-RQPI) a offert des services de soutien émotionnel et en santé mentale à d'anciens élèves des pensionnats indiens et à leur famille avant, pendant et après leur participation aux démarches entreprises dans le cadre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Le PSS-RQPI était lié à la durée du processus de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et a donc pris fin le 31 mars 2016. Par conséquent, presque aucun financement n'est consacré à la guérison des survivants des pensionnats indiens.

À cette fin, l'APN préconise que le PSS-RQPI se poursuive au-delà de 2016, comme le demande la Résolution 29/2013 : Continuation du Programme de soutien en santé – résolution des questions des pensionnats indiens au-delà de 2016.

L'APN a rédigé le rapport d'examen du PSS-RQPI qui examine différents points de vue et les répercussions qui pourraient se produire si le PSS-RQPI disparaissait. Le rapport fournit un certain nombre de points à considérer ainsi que des recommandations pour répondre adéquatement aux besoins des survivants et de leur famille. Le rapport sert d'outil de promotion pour que ces importants programmes et services continuent d'être accessibles aux survivants des pensionnats indiens et à leur famille.

À la lumière de la disparition du PSS-RQPI et des recommandations formulées dans le cadre de l'Examen conjoint des services de santé mentale des SSNA, lequel demande une rémunération pour les aînés et les guérisseurs traditionnels à titre de fournisseurs de services, l'APN travaille avec le Conseil des Aînés pour rédiger un document de travail visant à guider ce changement



stratégique. À la suite de ces travaux, le budget de 2017-2018 a annoncé l'octroi de nouveaux investissements pour les services de santé mentale des SSNA, dont une rémunération pour les aînés et les guérisseurs traditionnels.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer d'appuyer les activités liées à la promotion du PSS-RQPI et des programmes de guérison.



SENSIBILISATION INTERNATIONALE

Les Chefs en assemblée ont enjoint l'Assemblée des Premières Nations (APN) de s'engager dans des activités et mécanismes internationaux pour faire progresser les droits des Premières Nations. Ainsi, l'APN a pour mandat d'adopter une position internationale dans ses activités et dans la défense d'intérêts.

L'APN fait valoir les droits et intérêts des Premières Nations à l'échelle internationale en participant stratégiquement à des forums et événements internationaux importants, en établissant des relations et des partenariats avec d'autres peuples et organisations autochtones et des organismes non gouvernementaux des droits de la personne (ONG), en facilitant les relations politiques, économiques, culturelles et sociales internationales entre les Premières Nations et des États étrangers et en s'employant à établir des relations de travail avec le Canada afin de contribuer aux approches et objectifs en matière de politiques étrangère et internationale dans des domaines d'intérêt commun.

PRINCIPALES QUESTIONS ET RÉALISATIONS

Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones

La seizième session de l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones a eu lieu du 24 avril au 5 mai 2017. L'année en cours marque le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; cet anniversaire a été le thème général de la session.

Cette année, le Canada est demeuré fidèle à sa déclaration prononcée lors de la quinzième session au sujet de son appui inconditionnel à l'égard de la Déclaration en abandonnant officiellement ses déclarations de 2014 sur les paragraphes 3 et 20 du Document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones de 2014. Ainsi, le Canada a déclaré officiellement qu'il s'engageait entièrement à l'égard du consentement préalable, libre et éclairé stipulé dans la Déclaration de l'ONU.

Le Chef national Bellegarde a prononcé un discours dans la salle de l'Assemblée générale des Nations Unies au nom de la Coalition sur les droits de la personne des peuples autochtones : « Depuis l'adoption de la Déclaration des Nations Unies il y a dix ans, beaucoup de travail a été accompli et d'importants progrès ont été réalisés afin de reconnaître les droits des peuples autochtones en tant que priorité du point de vue des droits de l'homme. Cette session de l'Instance permanente des Nations Unies est

particulièrement notable, car les discussions qui s'y tiennent peuvent nous rapprocher d'une plus grande reconnaissance et d'une participation accrue des peuples autochtones au sein des organes de l'ONU, dont l'Assemblée générale. »

Hier, le Canada a fait une déclaration majeure en retirant officiellement ses réserves de 2014 concernant les paragraphes 3 et 20 du Document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones de 2014. En agissant ainsi, la ministre fédérale des Affaires autochtones et du Nord a dissipé tous les doutes qui pourraient encore subsister quant à la position du Canada et permet de déclarer officiellement le Canada comme étant pleinement engagé envers la norme de consentement préalable, libre et éclairé exprimée dans la Déclaration des Nations Unies.

La prochaine étape consiste à travailler avec les peuples autochtones afin d'élaborer un plan national d'action pour la mise en œuvre, comme l'exigent les obligations internationales du Canada, c'est-à-dire un plan et un processus visant à établir une prise de décisions en commun sur toutes les questions ayant une incidence sur nos droits. Le consentement préalable, libre et éclairé constitue la norme internationale. Les États ne devraient jamais entreprendre d'actions unilatérales ayant des répercussions sur nos droits inhérents, nos titres et nos compétences – rien sur nous ne se fera sans nous.

Nous invitons tous les États à travailler en partenariat avec les peuples autochtones afin d'élaborer des plans de travail et de fixer des priorités pour la mise en œuvre. L'adoption de la Déclaration des Nations Unies est un jalon de l'histoire de la promotion des droits des peuples autochtones au Canada et à travers le monde. Avançons ensemble afin de concrétiser ces droits. »

En plus des déclarations du Chef national, l'APN a organisé une activité parallèle en collaboration avec le Ralliement national des Métis et l'Inuit Tapiriit Kanatami : *Mise en œuvre de la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones – Opportunités au Canada*. Carolyn Bennett, ministre des Affaires autochtones et du Nord Canada, et la Chef Denise Stonefish, présidente du Conseil des femmes de l'APN, ont participé à cette activité, qui a été animée par le Grand Chef Edward John.

Participation des organisations représentant les peuples autochtones à l'Organisation des Nations Unies

Dans le cadre du suivi de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones de 2014, le président de l'Assemblée générale a nommé quatre conseillers – deux Autochtones et deux représentants d'États – pour demander aux peuples





autochtones et aux États de présenter des propositions pour améliorer la participation des peuples autochtones aux forums de l'Organisation des Nations Unies. Les conseillers ont tenu des réunions formelles et informelles pendant les sessions de 2016 et 2017 de l'Instance permanente.

L'APN a participé aux réunions informelles et a sollicité l'appui du Canada pour obtenir une plus grande participation des organisations représentant les peuples autochtones au sein du système de l'Organisation des Nations Unies. Les propositions pour améliorer la participation des Autochtones fait actuellement l'objet de négociations entre les États membres. Une résolution finale sera envoyée à l'Assemblée Générale en septembre 2017.

Changements climatiques

L'APN participe aux réunions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques afin de protéger et de faire progresser les droits des peuples autochtones dans une mesure multilatérale sur les changements climatiques.

Le Chef régional de l'APN du Manitoba, Kevin Hart, et l'aîné de la nation dénée, François Paulette, ont participé à la 22^e Conférence des Parties (COP22) sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Marrakech, au Maroc, du 7 au 18 novembre 2016. La délégation de l'APN a veillé à ce que le point de vue des Premières Nations soit entendu durant les discussions et qu'elles jouent un rôle dans l'élaboration du plan d'action sur les changements climatiques de la COP22.

L'APN a participé au dialogue ouvert multipartite sur la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA). Pendant la session, le Canada s'est engagé à diriger l'opérationnalisation continue de la Plateforme, y compris d'organiser une séance de dialogue informelle en septembre 2017 en vue de la prochaine Conférence des Parties (COP23), qui aura lieu à Bonn, en Allemagne, en novembre.

Information nationale et efforts de lobbying

L'APN continue de travailler avec les ministères fédéraux, les parlementaires, les Premières Nations, les Autochtones, la société civile et les organismes non gouvernementaux des droits de la personne à l'échange de renseignements et à la progression des priorités des Premières Nations ayant une envergure internationale à l'intérieur du Canada.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) est un organe d'experts indépendants chargé de surveiller la mise en œuvre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale par les États parties. La 93^e session du CERD est prévue du 31 juillet au 25 août 2017. Le Chef national Bellegarde assistera à la session du Comité car le plus récent rapport du Canada y sera examiné.
- Le 13 septembre 2017 marque le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. L'APN célébrera cette étape importante par une cérémonie à la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, à New York.
- Le 5 juin 2017, en signant le Protocole d'entente entre l'Assemblée des Premières Nations et le Canada sur des priorités conjointes, le gouvernement du Canada s'est engagé à élaborer une stratégie pour mettre en œuvre la Déclaration de l'ONU en partenariat avec l'APN et les Premières Nations.
- L'APN définira une stratégie pour s'engager avec les Premières Nations dans l'élaboration d'un plan d'action national et d'un cadre juridique pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- Du 8 au 17 novembre 2017, il est important que l'APN participe à la 23^e Conférence des Parties sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP23), à Bonn (Allemagne), pour faire progresser l'opérationnalisation de la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones et d'autres priorités internationales sur le climat.



TRAITÉS, DROITS ET REVENDICATIONS

« Traités, droits et revendications » englobent : les traités, les revendications globales, les revendications particulières, les ajouts aux réserves (AR) et les Premières Nations sans réserves. L'Assemblée des Premières Nations (APN) a tenu des séances axées sur ces questions au cours de plusieurs de ses assemblées, et certaines résolutions récentes orientent son travail; ce sont les résolutions suivantes :

- 07/2010 – Accords sacrés – Confiance sacrée : travailler ensemble à la mise en œuvre des traités et pour consolider notre souveraineté en tant que nations;
- 12/2016 – Aller au-delà des lois fédérales afin d'établir une relation de nation-à-nation;
- 47/2015 – Élaboration d'une politique fédérale sur les revendications territoriales globales fondée sur la pleine reconnaissance du titre autochtone;
- 46/2015 – Appel au gouvernement fédéral nouvellement élu à agir en matière de revendications particulières;
- 17/2016 – Appeler le Canada à actualiser la Politique d'ajouts aux réserves (AR).

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Traités

Au fil des ans, l'APN a participé à de nombreuses initiatives concernant les traités pour en faciliter la mise en œuvre. La stratégie nationale de l'APN sur la mise en œuvre des traités est guidée par la résolution 07/2010 « Accords sacrés – Confiance sacrée : travailler ensemble à la mise en œuvre des traités et pour consolider notre souveraineté en tant que nations ». Cette résolution demande à l'APN d'appuyer les Premières Nations signataires de traités en coordonnant le dialogue nécessaire et en facilitant le travail de plaidoyer effectué par chaque région visée par un traité.

Au niveau national, le plus récent effort pour faire progresser la mise en œuvre des traités avec le Canada remonte à 2013, soit les travaux avec le Comité principal de surveillance sur les revendications globales. Même si les travaux ont d'abord semblé prometteurs, les chefs en assemblée ont finalement choisi de ne pas y participer étant donné l'absence de mandats fédéraux clairs.

En 2016, les Chefs en assemblée ont adopté la résolution 12/2016 qui demande au Canada de collaborer avec les Premières Nations pour élaborer un processus exhaustif de consultation qui définira clairement la relation de

nation-à-nation et portera sur la mise en œuvre Intégrale des droits issus de traités.

Avec l'actuel gouvernement fédéral, une nouvelle occasion se présente de faire avancer la mise en œuvre des traités. Le premier ministre a déclaré qu'aucune relation n'est plus importante que la relation avec les peuples autochtones, et il s'est engagé à chercher la réconciliation dans une relation de nation-à-nation. Pour beaucoup de Premières Nations la relation de nation-à-nation trouve son sens dans les traités et est définie par eux.

S'appuyant sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et sur le Protocole d'entente entre l'Assemblée des Premières Nations sur des priorités communes signé le 12 juin 2017, l'APN reste déterminée à travailler de concert avec les Premières Nations qui détiennent des droits issus de traités et avec les régions visées par les traités pour faciliter la mise en œuvre intégrale de l'esprit et de la lettre des traités.

Revendications globales

La réforme de la Politique du Canada sur les revendications territoriales globales est depuis longtemps un point central des représentations par l'APN. Il existe entre cette politique et les récentes décisions des tribunaux (p. ex. l'arrêt *Nation Tsilhqot'in* de la Cour suprême) une dichotomie remarquable.

De 2014 à 2016, le Canada a choisi de ne discuter avec l'APN d'aucune initiative de réforme de la politique; au lieu de cela, il a mené un processus unilatéral d'engagement, focalisant ses efforts sur le « renouvellement » de la politique. Le processus n'a pris en compte ni la jurisprudence pertinente, ni les développements en droit international en matière de droits de la personne, ni même l'appui donné par le Canada à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Avec l'élection de l'actuel gouvernement fédéral en 2015, des engagements considérables ont été pris pour arriver à des relations de nation-à-nation avec les Premières Nations et pour mettre pleinement en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il s'agit d'un signal positif qui laisse entrevoir une volonté de collaboration avec les Premières Nations pour développer une nouvelle façon d'aborder les questions touchant le titre et les droits des autochtones. L'APN cherchera les occasions de faire valoir ces droits pour que soit adopté un ordre du jour qui mènera à une véritable réforme de la politique.



Revendications particulières

En 2007, le Canada a lancé le *Plan d'action relatif aux revendications particulières : La justice, enfin*. Un élément clé de ce plan d'action était la Loi sur le Tribunal des revendications particulières (LTRP) entrée en vigueur en octobre 2008. Le Tribunal donne aux demandeurs des Premières Nations mécontents de la réponse du Canada à leurs revendications accès à un organisme impartial dont les décisions sont exécutoires.

Cependant, les interventions du Canada depuis l'adoption du plan d'action ont mené à de nouveaux défis pour les Premières Nations. Moins de 15 pour cent des revendications ont abouti à un règlement – la vaste majorité ont été soit « rejetées », soit simplement « fermées ». Le financement inadéquat a aussi accru la pression sur les Premières Nations et sur le Tribunal, ce qui a miné les engagements du Canada dans le plan d'action.

Un autre élément clé du plan d'action était l'examen quinquennal de la LTRP. Le Canada a procédé unilatéralement et commencé l'examen en 2010. L'APN, en collaboration avec le Comité des chefs sur les revendications territoriales, a exercé de grandes pressions pour que les perspectives des Premières Nations soient prises en compte. L'examen a pris fin en 2014, mais l'hon. Bernard Valcourt, ministre fédéral de l'époque, a refusé d'en publier les résultats. En 2016, le gouvernement libéral a publié l'examen et déposé au Parlement un rapport ministériel qui reconnaissait les préoccupations des Premières Nations et s'engageait à ce que le Canada collabore avec l'APN pour formuler des recommandations de changement.

À l'automne 2016, à la suite du dépôt du rapport ministériel, le Bureau du vérificateur général (BVG) a publié un audit du processus de revendications particulières. L'audit a révélé l'échec de la mise en œuvre du plan d'action par le Canada et formulait dix recommandations de changement. Le Canada a accepté les recommandations du BVG et s'est une fois de plus engagé à collaborer avec les Premières Nations et l'APN sur le processus de revendications particulières.

À la suite de ces engagements, un groupe de travail technique mixte APN – Canada a été mis sur pied et a reçu le mandat d'examiner le processus canadien de revendications particulières et de formuler des recommandations en vue de le modifier. Le groupe de travail s'est d'abord réuni en novembre 2016 et a tenu plusieurs réunions depuis.

Composé de personnel politique de l'APN, de spécialistes techniques des Premières Nations de partout au Canada et de fonctionnaires d'AANC, le groupe de travail cherche à formuler, d'ici l'hiver 2018, des recommandations qui seront soumises aux dirigeants des Premières Nations pour approbation.

Ajouts aux réserves

Un groupe de travail technique mixte APN – Canada a travaillé depuis la fin de 2009 en vue d'améliorer la politique et le processus d'ajouts aux réserves (AR). Les progrès enregistrés par le groupe de travail sont largement dus à la participation constante du Comité des chefs sur les revendications territoriales, et une nouvelle politique d'AR a été présentée en 2016.

Les chefs en assemblée de l'APN ont adopté la Résolution 17/2016 appelant le gouvernement du Canada à mettre en œuvre la nouvelle politique et à confier au groupe de travail mixte APN – Canada un rôle d'interprétation et de supervision pour assurer la mise en œuvre cohérente et efficace pendant la période de transition. AANC a accepté une proposition de l'APN à l'automne de 2016.

Malgré l'engagement de collaborer pour assurer la transition entre les politiques d'AR et leur mise en œuvre, les nouveaux partenaires fédéraux du groupe de travail APN – Canada se sont plutôt désintéressés du travail en commun. Par conséquent, le Comité des chefs sur les revendications territoriales a demandé à l'APN de se retirer du groupe de travail jusqu'à ce qu'AANC soit disposé à travailler conjointement avec les autres membres.

Le Canada a récemment indiqué qu'il souhaite un rapprochement et une discussion du travail en commun. L'APN demande au Comité des chefs de lui donner des directives quant aux prochaines étapes.

Bandes sans assise territoriale

Au cours des dernières années, les Premières Nations sans assise territoriale ont été un sujet central du travail de représentation de l'APN au sein du groupe de travail mixte sur la politique d'AR. Cependant, malgré tous les efforts de l'APN, le Canada a toujours hésité à tenir une discussion de fond sur la question.

En 2015-2016, l'APN a tenu plusieurs séances de stratégie pour mieux cerner la question de savoir quelles Premières Nations n'ont pas d'assise territoriale et leurs problèmes communs. À partir de cette étude préliminaire, l'APN a organisé une rencontre des Premières Nations sans assise territoriale le 18 avril 2017, à Ottawa. Des représentants des Premières Nations et plusieurs hauts fonctionnaires d'AANC ont participé à la rencontre présidée par le Chef national. Le résultat a été un engagement par le Canada à amorcer enfin une discussion de fond avec l'APN.

Une discussion de fond avec nos partenaires régionaux s'impose relativement aux Premières Nations sans assise territoriale afin de déterminer celles qui sont touchées ainsi que leurs situations et les lacunes politiques qui font qu'elles n'ont pas de terres.



PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Poursuivre le travail du groupe de travail technique mixte sur les revendications particulières en vue de formuler des recommandations et de répondre aux préoccupations des Premières Nations relativement à la politique et au processus du Canada sur les revendications particulières.
- Chercher à obtenir un engagement renouvelé du Canada au sein du groupe de travail mixte sur les AR et assurer la mise en œuvre de la Résolution 17/2016 de l'APN.
- Chercher à obtenir un engagement renouvelé du Canada quant à la mise en œuvre de l'esprit et de la lettre des droits issus de traités des Premières Nations.
- Amorcer la collaboration avec le Canada sur les questions concernant les Premières Nations sans assise territoriale avec l'objectif de lancer une analyse exhaustive de l'environnement d'ici 2017-2018.



États financiers de

**La Fraternité des Indiens
du Canada**

31 mars 2017

PROJET

La Fraternité des Indiens du Canada

31 mars 2017

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des revenus et des dépenses	3
État de la situation financière	4
État de l'évolution de l'actif net (déficit)	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7-12
Annexe 1 - État des revenus et des dépenses - Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC).....	13-14
Annexe 2 - État des revenus et des dépenses - Autres organismes de financement.....	15-16

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
100, rue Queen,
bureau 1600
Ottawa ON K1P 5T8
Canada

Tél. : (613) 236-2442
Télec. : (613) 236-2195
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil de direction de
La Fraternité des Indiens du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de La Fraternité des Indiens du Canada (la « corporation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des revenus et des dépenses, de l'évolution de l'actif net (déficit) et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la corporation au 31 mars 2017, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le 25 juillet 2017

PROJET

La Fraternité des Indiens du Canada

État des revenus et des dépenses de l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
Revenus		
Affaires autochtones et du Nord Canada (annexe 1)	15 512 540	6 952 259
Agence canadienne d'évaluation environnementale (annexe 2)	233 200	-
Société canadienne d'hypothèque et de logement (annexe 2)	405 475	-
Emploi et Développement social Canada (annexe 2)	1 058 946	234 429
Sécurité publique	-	201 386
Environnement Canada (annexe 2)	140 000	100 000
Élections Canada	-	366 758
Société de gestion des déchets nucléaires (annexe 2)	140 853	141 006
Santé Canada (annexe 2)	4 065 772	3 363 513
Partenariat canadien contre le cancer (annexe 2)	129 896	129 599
Pêches et océans Canada (annexe 2)	571 166	578 638
Autres organismes de financement (annexe 2)	1 630 861	1 638 719
	23 888 709	13 706 307
Dépenses		
Publicité, promotion et publications	55 701	48 238
Amortissement des immobilisations corporelles	38 164	20 010
Créances douteuses	-	335 488
Assurances	24 524	30 090
Divers	2 254	252
Dépenses de bureau	1 317 940	991 954
Honoraires professionnels	5 557 999	877 595
Prestation de services régionaux	1 498 216	1 227 555
Loyer	820 507	828 752
Salaires et avantages sociaux	7 765 222	6 240 753
Déplacements et réunions	6 587 069	2 854 774
	23 667 596	13 455 461
Excédent des revenus sur les dépenses	221 113	250 846

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers.

La Fraternité des Indiens du Canada

État de la situation financière
au 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	831 678	2 261
Actif détenu en fiducie (note 3)	15 281	15 281
Subventions et contributions à recevoir (note 4)	1 401 145	950 447
Autres débiteurs	450 140	479 911
Dû du Fonds en fiducie	90 635	39 747
TPS et TVH à recouvrer	871 245	240 899
Stocks	116 399	31 764
Frais payés d'avance	180 097	95 387
	3 956 620	1 855 697
Frais payés d'avance	378 805	452 122
Immobilisations corporelles (note 5)	314 765	140 036
	4 650 190	2 447 855
Passif		
Passif à court terme		
Découvert bancaire (note 9)	-	253 117
Créditeurs et charges à payer	4 450 227	1 861 747
Sommes à remettre à l'État	125 953	170 421
Passif détenu en fiducie (note 3)	15 281	15 281
Apports reportés (note 6)	495 421	191 483
Apports excédentaires (note 7)	17 722	535 333
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 8)	96 000	96 000
	5 200 604	3 123 382
Dette à long terme (note 8)	176 000	272 000
	5 376 604	3 395 382
Éventualités et engagements (notes 9 et 10)		
Actif net (déficit)		
Investi en immobilisations corporelles	314 765	140 036
Fonds non affectés (insuffisance) - opérations générales	(1 041 179)	(1 087 563)
	(726 414)	(947 527)
	4 650 190	2 447 855

Au nom du Conseil de direction

_____ Perry Bellegarde, Chef national

_____ Roger Augustine, Chef régional, Comité de gestion

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers.

La Fraternité des Indiens du Canada

État de l'évolution de l'actif net (déficit)
de l'exercice clos le 31 mars 2017

	Investi en immobilisations corporelles	Fonds non affectés opérations générales (insuffisance)	Total	
			2017	2016
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	140 036	(1 087 563)	(947 527)	(1 198 373)
Excédent des revenus sur les dépenses	-	221 113	221 113	250 846
Acquisitions d'immobilisations corporelles	212 893	(212 893)	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(38 164)	38 164	-	-
Solde à la fin	314 765	(1 041 179)	(726 414)	(947 527)

La Fraternité des Indiens du Canada

État des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
Exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	221 113	250 846
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	38 164	20 010
Augmentation des apports reportés	303 938	177 034
(Diminution) augmentation des apports excédentaires	(517 611)	40 778
	45 604	488 668
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 11)	1 396 711	199 460
	1 442 315	688 128
Investissement		
Augmentation (diminution) du dû du Fonds en fiducie	(50 888)	(39 531)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(212 893)	(19 935)
	(263 781)	(59 466)
Financement		
Variation nette de l'emprunt bancaire	(253 117)	(532 662)
Remboursements sur la dette à long terme	(96 000)	(96 000)
	(349 117)	(628 662)
Augmentation nette de l'encaisse	829 417	-
Encaisse au début	2 261	2 261
Encaisse à la fin	831 678	2 261

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers.

La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2017

1. Nature des activités

La Fraternité des Indiens du Canada (la « corporation »), a été constituée en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes le 29 septembre 1970. En juin 2014, la corporation recevait un Certificat de prorogation en vertu de la Loi sur les sociétés canadiennes sans but lucratif. La corporation poursuit les objectifs suivants :

- favoriser la solution des problèmes auxquels sont confrontées les Premières Nations;
- servir d'organisme national dans le but de représenter les Premières Nations et de diffuser de l'information à leur intention;
- étudier, de concert avec les représentants des Premières Nations à travers le Canada, les problèmes auxquels les Premières Nations font face et s'adresser au gouvernement et à d'autres organismes au nom des Premières Nations;
- favoriser et promouvoir le maintien de la culture et des valeurs des Premières Nations;
- servir de porte-parole national pour les Premières Nations à travers tout le Canada.

La corporation sert de secrétariat à l'Assemblée des Premières Nations (« APN »).

La corporation est un organisme sans but lucratif et à ce titre, n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Base de présentation d'une entité contrôlée

Le Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada, entité qui relève de la corporation n'est pas consolidé dans les états financiers de la corporation. Des états financiers résumés sont présentés à la note 12.

Constatation des revenus

La corporation a adopté la méthode du report pour comptabiliser ses apports.

Les apports non affectés sont constatés comme revenus du programme pertinent lorsque reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'encaissement éventuel peut être raisonnablement garanti.

Les apports affectés sont constatés comme revenus du programme pertinent dans l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes sont encourues.

Les apports reçus et affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et constatés comme revenus selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Instruments financiers

La corporation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception de son encaisse qui est évaluée à la juste valeur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont constatés à la juste valeur estimative à la date de l'apport.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, selon les durées de vie utiles des immobilisations suivantes :

Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Apports excédentaires

L'excédent des revenus sur les dépenses doit parfois être remboursé et est comptabilisé à titre de passif. Lorsque l'approbation de conserver les fonds est reçue, l'excédent est alors comptabilisé comme revenu.

Ventilation des dépenses

La ventilation des dépenses administratives entre les programmes ou les organismes de financement est effectuée conformément à la base de répartition et aux montants maximums ou pourcentages mentionnés dans chacun des différents accords de contribution conclus par la corporation.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. La valeur de réalisation nette des subventions, des contributions et des autres débiteurs, les réserves d'inventaire, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant des charges à payer et les engagements sont les éléments les plus significatifs pour lesquels des estimations ont été utilisées.

3. Fonds détenus en fiducie

La corporation détient en fiducie un fonds d'études d'un montant total de 15 281 \$ (15 281 \$ en 2016) pour les enfants de Kelly Morrisseau. Ces fonds ont été donnés par des particuliers et des organisations.

4. Subventions et contributions à recevoir

Les subventions et contributions à recevoir s'établissent comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC)	342 772	183 331
Santé Canada	-	318 579
Emploi et développement social Canada	444 007	49 737
Pêches et océans Canada	141 166	56 638
Environnement Canada	140 000	100 000
Sécurité publique Canada	-	242 162
Société de gestion des déchets nucléaires	100 000	-
Agence canadienne d'évaluation environnementale	233 200	-
	1 401 145	950 447

La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2017

5. Immobilisations corporelles

	2017		2016
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique	90 936	43 516	47 420
Matériel de bureau	236 570	129 352	107 218
Améliorations locatives	232 415	72 288	160 127
	559 921	245 156	314 765
			140 036

6. Apports reportés

Les changements survenus au solde des apports reportés sont les suivants :

	2017	2016
	\$	\$
Solde au début	191 483	14 449
Apports reçus au cours de l'exercice	24 192 647	11 655 626
Apports constatés comme revenus au cours de l'exercice	(23 888 709)	(11 478 592)
Solde à la fin de l'exercice	495 421	191 483

Le solde à la fin de l'exercice se détaille comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
CRSH - Système de connaissance autochtones de l'Ouest	-	9 657
Santé Canada	460 280	91 580
Société de gestion des déchets nucléaires	35 141	75 994
Affaires autochtones du Manitoba et affaires du Nord Canada	-	16 325
	495 421	193 556

7. Apports excédentaires

Les apports excédentaires sont les suivants :

	2017	2016
	\$	\$
Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC)	17 722	494 555
Sécurité publique Canada	-	40 778
	17 722	535 333

La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2017

8. Dette à long terme

	2017	2016
	\$	\$
Prêt à terme, échéant en janvier 2020 payable en cinq versements mensuels consécutifs de 80 000 \$, suivis de 75 versements mensuels consécutifs de 8 000 \$ en capital et portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1 %	272 000	368 000
Tranche échéant à moins d'un an	96 000	96 000
	176 000	272 000

Les remboursements de capital pour les trois prochains exercices sont les suivants :

	\$
2018	96 000
2019	96 000
2020	80 000

Facilité de crédit

La corporation a conclu une convention bancaire établissant une facilité de crédit à vue à des fins générales pouvant atteindre au maximum 2 500 000 \$ et portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1 %. L'emprunt est garanti par une convention générale de garantie représentant une charge prioritaire sur la totalité des biens de la corporation. Le solde en fin d'exercice est nul \$ (253 117 \$ en 2016).

9. Éventualités

La corporation reçoit son financement de divers organismes gouvernementaux selon les besoins et les budgets spécifiques de ses programmes et répartit certaines dépenses à ces divers programmes. Dans bien des cas, l'organisme de financement a le droit d'examiner les registres comptables afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux modalités de ses programmes. À l'heure actuelle, il s'avère impossible d'estimer la nécessité éventuelle de rembourser certains montants aux organismes en question. La direction de la corporation estime que l'affectation de ses dépenses est juste et raisonnable dans les circonstances. Tous ajustements requis aux états financiers par suite de ces examens, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ceux-ci seront connus.

10. Engagements

La corporation s'est engagée à verser des montants minimums en vertu de contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel dont les versements pour chacun des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2018	1 012 465
2019	1 002 390
2020	965 835
2021	802 125
2022 et par la suite	786 784
	4 569 599

La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2017

11. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	2017	2016
	\$	\$
Subventions et contributions à recevoir	(450,698)	(380,471)
Autres débiteurs	29,771	270,166
TPS et TVH à recouvrer	(630,346)	(30,030)
Stocks	(84,635)	(4,151)
Frais payés d'avance	(11,393)	89,249
Créditeurs et charges à payer	2,588,480	136,331
Sommes à remettre à l'État	(44,468)	118,366
	1,396,711	199,460

12. Entité contrôlée

La corporation nomme un mandataire du Fonds de fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada, un organisme de charité canadien enregistré en vertu de l'alinéa 149(i)(f) de la Loi de l'impôt sur le revenu; afin de gérer le Fonds de langue et d'alphabétisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de recherche parrainée, le Fonds des héros de notre époque, le Fonds de l'éducation, le Fonds des métis et le Fonds perpétuel de l'éducation. Le Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada est reconnu en tant qu'organisme sans but lucratif en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et n'est, par conséquent, pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

Les états financiers résumés du Fonds en fiducie se présentent comme suit :

État de la situation financière résumé

	2017	2016
	\$	\$
Actif	151 266 206	153 899 032
Passif	615 684	107 422
Actif net	150 650 522	153 791 610
	151 266 206	153 899 032

État des revenus et des dépenses résumé

	2017	2016
	\$	\$
Revenus	6 775 793	156 871 654
Dépenses	9 916 881	3 225 368
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(3 141 088)	153 646 286

13. Rémunération des dirigeants

En vertu d'une résolution de l'Assemblée générale annuelle (62/98), le chef national de l'APN reçoit un salaire qui est ajusté annuellement en fonction de l'Indice des prix à la consommation. De même, en vertu d'une résolution de la Confédération des nations indiennes et du Comité exécutif, chacun des chefs régionaux reçoit un jeton de présence. La direction et les gestionnaires non-élus sont rémunérés en fonction des normes industrielles pour leur poste individuel.

La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2017

14. Régime de retraite

La corporation contribue à un régime de retraite à cotisations déterminées pour ses employés et chefs régionaux. Les contributions vont jusqu'à 8 % du salaire de l'employé. Les contributions de l'employeur pour l'exercice se chiffrent à 400 929 \$ (317 587 \$ en 2016).

15. Instruments financiers

Juste valeur

La juste valeur de la dette à long terme a été déterminée en utilisant la valeur actuelle des entrées de fonds futures établies selon les contrats de financement courants, d'après le taux d'intérêt estimatif que la corporation serait en droit d'obtenir pour des prêts ayant des échéances et des conditions similaires. Au 31 mars 2017 et 31 mars 2016, la juste valeur de la dette à long terme se rapproche de sa valeur comptable.

Risque de crédit

Il s'agit du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les différents débiteurs de la corporation représentent un crédit au titre de ses programmes. Le crédit est principalement accordé au gouvernement fédéral, posant des risques de crédit minimaux pour la corporation.

Le risque de crédit maximal pour la corporation est représenté par la juste valeur des placements et des différents débiteurs telle que présentée au bilan.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence aux conséquences négatives des fluctuations du taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière, les revenus de placements et les charges d'intérêts de la corporation. L'encaisse, les placements, la dette à long terme et la facilité de crédit à vue de la corporation sont exposés aux fluctuations du taux d'intérêt. La dette à long terme porte généralement intérêts à taux fixes. Par conséquent, l'exposition des flux de trésorerie au risque de taux d'intérêt n'est pas significative. Toutefois, la juste valeur de dettes portant intérêts à taux fixes peut varier dû à des changements dans les taux d'intérêts du marché. L'exposition au risque de taux d'intérêts de la facilité de crédit à vue est limitée étant donné sa courte échéance. L'incidence des fluctuations défavorables des taux n'est pas considérée importante.

La Fraternité des Indiens du Canada

État des revenus et des dépenses

Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) - Annexe 1
de l'exercice clos le 31 mars 2017

	Capacité organisationnelle de base	Financement de base	Stratégie pour les autochtones vivant en milieu urbain	Ajouts aux réserves	Revendications particulières	Soutien financier pour la participation au sommet national des femmes autochtones	WEN'DE réexaminé	Soutien des enfants et les familles	Table ronde du salon de l'APN
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus									
Apports/subvention - AANC	5 545 725	3 190 348	128 694	250 000	300 000	10 000	5 891	442 341	50 000
Divers	15 598	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'inscription	758 558	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de salon	12 320	-	-	-	-	-	-	-	-
	6 332 201	3 190 348	128 694	250 000	300 000	10 000	5 891	442 341	50 000
Dépenses									
Publicité, promotion et publications	11 034	15 517	-	115	39	-	-	138	-
Ventilation des dépenses administratives	61 243	-	10 791	-	-	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Assurances	6 970	3 054	-	-	815	-	-	-	-
Divers	100	1 704	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses de bureau	365 186	170 646	1 307	29 063	15 032	-	-	30 841	709
Honoraires professionnels	370 396	1 217 406	13 324	24 784	63 346	-	5 891	62 443	17 460
Prestation de services régionaux	1 387 359	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyer	227 884	68 125	8 175	14 842	15 438	-	-	50 738	2 177
Salaires et avantages sociaux	2 880 629	694 338	46 892	104 110	99 096	-	-	199 070	16 729
Déplacements et réunions	1 030 335	1 022 175	48 205	77 208	106 652	10 006	-	99 282	13 408
	6 341 136	3 192 965	128 694	250 122	300 418	10 006	5 891	442 512	50 483
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(8 935)	(2 617)	-	(122)	(418)	(6)	-	(171)	(483)

La Fraternité des Indiens du Canada

État des revenus et des dépenses (suite)
Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) - Annexe 1
de l'exercice clos le 31 mars 2017

	Forum sur l'énergie des Premières Nations : prochaines étapes		Logement et infrastructure du réseau de la gestion des urgences		Réseau de la gestion des urgences		Engagement de l'APN afin de développer le cadre canadien sur la croissance propre et les changements climatiques		Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	2017	2016
Revenus										
Apports/subvention - AADNC	170 000	2 015 476	25 832	1 400 507	1 191 250	14 726 064	6 350 218			
Divers	-	-	-	-	-	15 598	153 419			
Frais d'inscription	-	-	-	-	-	758 558	417 454			
Salon	-	-	-	-	-	12 320	31 168			
	170 000	2 015 476	25 832	1 400 507	1 191 250	15 512 540	6 952 259			
Dépenses										
Publicité, promotion et publications	38	6 487	-	251	236	33 855	6 795			
Ventilation des dépenses administratives	-	-	-	-	-	72 034	149 196			
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	118			
Assurances	222	634	-	-	1 138	12 833	8 810			
Divers	-	-	-	-	-	1 804	-			
Dépenses de bureau	7 913	59 409	-	80 700	30 444	791 250	379 715			
Honoraires professionnels	44 016	786 987	-	166 494	435 442	3 207 989	215 355			
Prestation de services régionaux	-	4 139	-	-	-	1 391 498	1 015 997			
Loyer	9 374	27 704	-	41 049	54 794	520 300	368 622			
Salaires et avantages sociaux	69 568	242 363	-	452 517	313 311	5 118 623	3 551 997			
Déplacements et réunions	39 086	887 840	25 832	676 415	355 885	4 392 329	1 265 085			
	170 217	2 015 563	25 832	1 417 426	1 191 250	15 542 515	6 961 690			
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(217)	(87)	-	(16 919)	-	(29 975)	(9 431)			

La Fraternité des Indiens du Canada

État des revenus et des dépenses

Autres organismes de financement - Annexe 2
de l'exercice clos le 31 mars 2017

	Étude de l'Université d'Ottawa sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement chez les Premières nations										Partenariat canadien contre le cancer
	Emploi et Développement social Canada (EDSC)	Environnement Canada	Société de gestion des déchets nucléaires	Agence canadienne d'évaluation environnementale	Santé Canada	Plan de gestion des produits chimiques de Santé Canada	\$	\$	\$	\$	
Revenus	1 058 946	140 000	140 853	233 200	3 976 125	52 246	19 054	129 896			
Apports/subventions - autres	-	-	-	-	89 507	-	-	-	-	-	-
Apports/subventions - années précédentes	-	-	-	-	140	26	244	-	-	-	-
Divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'inscription	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Salon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1 058 946	140 000	140 853	233 200	4 065 772	52 272	19 298	129 896			
Dépenses											
Publicité, promotion et publications	1 711	-	48	-	1 397	-	-	63			
Ventilation des dépenses administratives	-	25 000	15 839	-	370 159	4 752	2 885	11 780			
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	-	4 157	-	-	-			
Assurances	754	-	214	-	4 661	-	-	314			
Divers	-	-	-	-	-	-	-	-			
Créances douteuses	-	-	-	-	-	-	-	-			
Dépenses de bureau	50 843	-	11 050	17 454	210 410	408	1 069	18 828			
Honoraires professionnels	329 047	20 000	2 297	45 784	1 108 274	-	651	1 390			
Prestation de services régionaux	-	-	-	-	70 742	-	-	-			
Loyer	51 103	-	13 620	6 136	156 125	-	-	11 172			
Salaires et avantages sociaux	312 663	82 014	97 776	38 147	1 386 451	40 089	14 980	86 549			
Déplacements et réunions	313 052	13 303	12	126 703	753 513	7 000	2 237	-			
	1 059 173	140 317	140 856	234 224	4 065 889	52 249	21 822	130 096			
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(227)	(317)	(3)	(1 024)	(117)	23	(2 524)	(200)			

La Fraternité des Indiens du Canada

État des revenus et des dépenses (suite)
Autres organismes de financement - Annexe 2
de l'exercice clos le 31 mars 2017

	Université de Dalhousie							Total
	Pêches et océans Canada	Société canadienne d'hypothèque et de logement	CRSH Système de connaissance autochtones de l'Ouest	Agence de la santé publique du Canada	Transport Canada	Ministère de Pêches et océans	Autres	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus								
Apports/subventions -autres	571 166	255 955	43 350	-	75 000	75 000	70 000	6 840 791
Apports/subventions - années précédentes	-	-	9 657	-	-	-	16 325	115 489
Divers	-	149 520	-	57 000	-	-	686 810	893 740
Salon	-	-	-	-	-	-	317 322	317 322
Frais d'inscription	-	-	-	-	-	-	208 827	208 827
	571 166	405 475	53 007	57 000	75 000	75 000	1 299 284	8 376 169
Dépenses								
Publicité, promotion et publications	814	1 150	482	-	39	-	16 142	21 846
Ventilation des dépenses administratives	34 639	33 677	-	-	6 818	6 818	(584 401)	(72 034)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	332	-	-	-	-	33 675	38 164
Assurances	977	196	-	-	-	-	4 575	11 691
Divers	-	-	-	-	-	-	450	450
Créances douteuses	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses de bureau	20 705	16 198	16 745	-	755	884	161 341	526 690
Honoraires professionnels	8 986	220 118	29 421	-	-	394	583 648	2 350 010
Prestation de services régionaux	-	-	-	29 410	-	-	6 566	106 718
Loyer	34 914	-	-	-	822	4 034	22 281	300 207
Salaires et avantages sociaux	274 866	116 082	-	-	24 248	30 608	142 126	2 646 599
Déplacements et réunions	195 314	21 854	6 403	159	42 352	32 417	680 421	2 194 740
	571 215	409 607	53 051	29 569	75 034	75 155	1 066 824	8 125 081
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(49)	(4 132)	(44)	27 431	(34)	(155)	232 460	251 088
								260 277

